



Litige cours à distance xxxx

Par **jojohanna**, le **06/03/2012** à **10:34**

Bonjour,

Je rencontre actuellement de gros problème avec ces 2 sociétés (gérées par la meme personne).

J'ai fait stopper les prélèvements bancaires car, étant au chômage pendant une période, je ne pouvais continuer à payer pour ces cours. De plus, leurs cours sont obsolètes, incomplets, aucun suivi pédagogique...

Je recois depuis maintenant quelques mois, de nombreux appels de CREANDIS, me laissant des messages sur mon répondeur . Cette société m'envoie également des mails, me réclamant 800 €. Je ne les prends evidemment pas en compte, étant donné que ce ne sont que des mails, rien ne m'a été envoyé sous recommandé A/R.

Ayant changé d'adresse depuis quelques mois, cerise sur le gateau, CREANDIS a cherché à me contacter sur MON LIEU DE TRAVAIL. La personne a osé demandé mon adresse personnelle à ma standardiste. Il me semble que cela devient du harcèlement, de plus une atteinte à ma vie privée. Pour le moment ils sont bien embêtés, car ils n'ont aucun moyen de m'envoyer des recommandés, étant donné qu'ils n'ont pas mon adresse.

Que me conseillez-vous de faire ?

Lorsque je les ai appelé pour connaitre les clauses de résiliation, le seul cas de force majeure selon eux est le DECES de l'étudiant !!! C'est inadmissible.

Que me conseillez vous de faire ?

Etre au chômage et avoir peu de revenus, n'est-il pas un cas de force majeure pour résilier ce type de contrat ?

D'autre part, il ne me semble pas avoir reçu leur contrat sous lettre recommandée, hors il me semble que cela figure dans le code de l'enseignement à distance, ils sont normalement dans l'obligation d'envoyer le contrat en recommandé A/R.

Quelles démarches dois-je effectuer d'après vous ? Signaler dans un premier temps le harcèlement auprès de la police, par une plainte ou une main courante ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **ludo57350**, le **26/09/2012** à **09:45**

bonjour, j ai été inscrit à la même école , mais les cours sont à chiez niveau cp alors que j ai bac plus 2 donc pas besoin de payer 1500 euros pour une merde pareille, j ai donc informé que je voulais arrêter, et j ai bloqué les prélèvements .
seulement voilà un an après comme toi harcèlement de creandis, depuis 2 jours maintenant !
je ne sais pas quoi faire ils m ont dis que si je ne payais sous huit jours j avais l huissier à la porte et j aurai le double à payer!
Qu a donné ton histoire?
merci de me répondre
Ludo

Par **SEVERINE59**, le **02/10/2012** à **09:52**

Bonjour,

Je fait apelle a vous car j ai un gros souci avec avec la societé CREANDIS suite a un dossier de chez COURS SERVAIS.

Voila, il y a 1an a peut pres je me suis inscrite chez eux pour une formation a distance .
Après mettre rendu compte que l on m avais un peu forcé la main a m inscrire et surtout que je n'avais plus les moyen de payer (chômage), j ai décidé de résillier mon contrat.

N ayant plus de nouvelles d eux depuis l envoie de mon courrier, j ai donc pensé que tout ete fini..

Seulement il y a 1semaine, j ai reçu une lettre de CREANDIS, me demandant de réglés la somme de 1440,58e sous 8 jours.

Des le lendemain, Mme X (pour ne pas cité de nom), négociatrice pour la société m apelle. Elle m ordonne de réglé au plus vite sous peine judiciaire.

Que si avant la fin des 8jours je n est pas regle mon dut, je serai fiché a la banque de france, mon compte bancaire sera bloqué.

Ils se sont même permit de se renseigné sur ma vie privé !!! savoir si je travaille et ou je travaille.....!!

Je ne sait plus quoi faire...

Aidez moi svp....

Merci d avance!

Par **ludo57350**, le **03/10/2012** à **12:56**

moi je ne paierai pas!!!

c est de l'arnaque et nous sommes nombreux!!!
l'union fait la force!! restons solidaire

je ne vais pas engraisser un porc pareil qui arnaque tout le monde et qui dirige toutes les écoles à distance et qui en plus est le pdg de Créandis!!
je me suis fait forcer la main et arnaqué!!
et leurs cours sont à chier

Par **SEVERINE59**, le **04/10/2012 à 13:10**

Moi c'est pareil je ne vais pas payer !
Ils n'ont appelé en début de semaine pour me dire qu'il fallait que je paye avant vendredi je leur ai dit que je ne payerais pas! elle m'a répondu qu'elle allait m'envoyer un huissier...
De toute façon je vais aller voir la justice pour en parler et j'ai aussi écrit une lettre au président et à 60 millions de consommateurs.
je verrais bien se qu'il vont me répondre.
mais j'aimerais savoir se que les autres personnes victimes comme nous ont fait pour se sortir de là ! parce que j'ai bien vu sur les forums qu'on est pas les seuls !/

Par **ludo57350**, le **04/10/2012 à 14:29**

ben moi il m'ont menacé que si sous 8 jours je ne payais l'huissier viendrait!! or cela fait 15 jours et rien!!
le pdg de créandis et ses cours servais est le même donc
de toute façon sans injonction de tribunal ils ne peuvent rien faire!!
j'ai eu à ce jour un sms me disant de rappeler en urgence mr c....
ils peuvent toujours attendre en plus leurs cours sont à chier.
j'aimerais juste savoir ce qui s'est passé pour toutes les personnes qui ont écrit en 2010 et 2011 !! mais visiblement plus personne ne donne de news

Par **SEVERINE59**, le **04/10/2012 à 15:51**

Reuh , moi j'ai été voir un juriste aujourd'hui , il y avait une juriste et un mec qui travaille dans le droit , ils m'ont dit que le contrat ne valait rien , qu'il y avait de l'illegalité d'avoir fait un crédit sans garant ... donc vla.
Ils m'ont conseillé de prendre un avocat pour m'en sortir , de toute façon je suis pas solvable donc il aura rien du tout.
Et ils m'ont dit que si un huissier vient chez moi et faut surtout rien donner même pas 1 euro sinon c'est comme ça j'accepte de rembourser le crédit !! donc voilà maintenant qu'il m'envoie l'huissier !
Ah ! et aussi quand il t'appelle dit leur que le dossier est dans les mains d'un avocat.. .
Moi aussi j'aimerais bien avoir des nouvelles des autres personnes ! mais personne ne répond on commente :/ dommage j'aimerais bien savoir comment ils ont fait

Par **Iudo57350**, le **05/10/2012 à 09:27**

moi je ne prend pas d avocats ni rien !! je laisse courrir !! on se tiens au jus de l avancé du dossier ?

merci

Par **SEVERINE59**, le **05/10/2012 à 12:09**

Oui moi c pareil je prend pas d'avocat pour le moment mais si il y a un huissier qui vient chez moi la je prend un avocat , la juge ma donné un papier a remplir pour ne pas payer l'avocat donc voila, de toute façon le temps que le huissier vient j'ai le temps. Pi si il savent qu'il sont en faute jamais il vont envoyé un huissier fin bref ne t'inquiette pas je te tien au jus dés que j'ai des nouvelle =).

Toi aussi de ton coté si il y a du nouveaux tien moi au courent ^^

Par **vivi54**, le **17/10/2012 à 12:15**

bonjour

je vous écris car moi aussi j'ai un problème avec créandis!!!!!!!!!!!!!!en fait février 2012 je me suis inscrit à lignes et formation pour une formation a distance de photographe. Venant de me faire licencier et vu que mon dernier salaire m'a aider a payer deux mensualités et vu que je n'avais pas retrouvé d'emploi j'ai envoyé un courrier de résiliation à la formation avec un colis contenant tous mes livres mais mon erreur a été d'envoyer ce courrier sans recommandé avec accusé de réception. Ayant pas de nouvelles, je pensais que c'était réglé. Or depuis 15 jours j'ai reçu deux courriers dont un recommandé de créandis me demandant de régler l'intégralité de la formation soit 2960 euros. Une responsable de créandis m'a dit au téléphone que le seul échancier possible était en 6 fois soit 450 euros par mois sachant que je touche que 580 euros par mois c'est pour moi impossible elle me menace donc de bloquer mon compte et de prendre des sous sur mon chômage. en plus je suis enceinte et elle me menace même de saisir la prime de grossesse même si je sais qu'elle ne peut pas la saisir c'est honteux et odieux de sa part de me dire sa!!!!!!elle me stresse elle m'appelle en numéro inconnu!!!!!!elle dis que je suis immature et que ca m'amuse de devoir des sous!!!!!!j'ai été voir l'UFC la defense des consommateurs et je conseille a tout le monde d'aller les voir ils vous conseille tres bien moi il mont dis d'envoyer un recommandé à la formation leur disant que j'avais résilié ma formation avec un courrier dans les trois mois suivant mon inscription (délai légal de résiliation). C'est ce que je viens de faire le seul probleme c'est que mon courrier de résiliation etait sans recommandé donc ca risque de poser mon problème, je vais attendre une réponse et apres si c'est pas réglé je prendrais un avocat pour me protéger et me défendre au tribunal!!!!faites tous et toutes pareil!!!!!!c'est un conseil!!!!!!je vous tiens au courant!!!

Par **vivi54**, le **17/10/2012 à 12:23**

en plus je vis chez ma mère, j'ai aucun meuble à mon nom et ni de véhicule (j'ai pas le permis) elle m'a menacé aussi de saisir les meubles de ma mère en envoyant un huissier chez elle et de saisir mon véhicule et mes meubles quand j'en aurais mais ce que je ferai je prendrais tous les meubles et mon véhicule au nom de mon copain pour être tranquille!!!!faites attention!!!!et je vous conseille que la prochaine fois que vous avez un appel de créandis enregistré l'appel comme ça vous pourrais enregistrer la conversation moi c'est ce que je vais faire on se tiens tous au courant!!!!on les aura ces escrocs!!!!

Par **ludo57350**, le **17/10/2012 à 15:47**

hello

il menace tout le monde pareil moi ils m ont dis que si je ne réglais pas sous huit jours ce serait saisi etc!!! que du pipo!! ils ne peuvent rien faire!! c est une société de recouvrement dont le pdg n est autre que le pdg de toutes ses écoles de formations a la con!! ne payez pas et ignorez les mails et appels ils ne veulent que vous destabiliser!! sans injonction du tribunal de toute facon ils ne peuvent rien et ils n iront pàs si loin !!! inutile de payer un avocat laissez les vous harcelet et si ca continu nous nous mettrons tous ensemble et nous parlerons plainte pour harcèlement!! car sachez le ce qu ils font est illégal

tenez moi au jus de l avancé!!

moi en 2 mois j ai a nouvo eu des mails de menace mais plus rien d autre

Par **sasa1707**, le **20/10/2012 à 20:50**

bonsoir a tous,moi c'est pareil que vous tous creandis m'harcelle et j'ai un peu peur j'ai pas d'appel que des mail et je sait que sa vos rien devant un juge.
j'ai lu que après deux année il y a prescription et normalement on leur doit plus rien mais j'aimerais savoir c a partir du momment de la signature de ce contrat bidon ou du momment ou creandice nius a contacter???? merci de répondre entouka moi si vous voulais vous ligué contre eux je suis partente.

Par **ludo57350**, le **23/10/2012 à 09:29**

ne faites rien , faites la morte, pas de réponse ni au téléphone ni au mail ni rien! ils ne peuvent rien faire d après mes recherches!!

Par **elana87**, le **04/02/2013** à **16:38**

BONJOUR moi aussi j'ai un gros probleme avec creandis, j'ai recu un mail et hier un courrier en A/R comme quoi je leur devais 1800 euro. etant au chomage et vivant qu'avec le RSA (400 euros) et en plus enceinte je ne sais pas comment je vais m'en sortir. que faire? j'ai pourtant envoyer ma lettre de resiliation en temps et en heure mais ils ne veulent rien savoir. avez vous une solution? car ils me menace d'aller jusqu'a devant un tribunal si je ne paye pas sous 8 jours .

Par **ludo57350**, le **05/02/2013** à **11:56**

ne faites rien ne décrochez plus le tel et ne répondez plus email!! moi il m on menacé de la sorte aussi il y a un an et au bout d un moment il arrete!! ils peuvent rien faire!!!

Par **elana87**, le **05/02/2013** à **16:30**

merci beaucoup pour votre reponse.

Par **ludo57350**, le **05/02/2013** à **17:09**

de rien c est des pourri ces gens il ne faut rien leur donner pas le moindre centime et s ils continus portez plainte pour harcelement!! car ils n ont pas droit de vous menacer comme ca

Par **Doudinou**, le **23/04/2013** à **16:03**

Est ce que quelqu a eu un resultat final concluant? je suis dans la meme situation que vous, cette femme de creandis me reclame 900euros!!

Par **ludo57350**, le **23/04/2013** à **16:37**

bonjour

je les ignoré! bloqué leurs appels et mails etc depuis plus aucunes nouvelles et les autres???

Par **elana87**, le **24/04/2013** à **08:22**

bonjour,
moi je viens de recevoir 2 mails en l'espace d'une semaine me réclamant 1800€ alors que ça fait 3 mois que j'ai plus de nouvelles, je continue à les ignorer mais ça commence à faire!!

Par **ludo57350**, le **24/04/2013** à **09:46**

continuez à les ignorer ils ne peuvent rien faire!!!! après quelques recherches je me suis aperçu que le pdg de tous ces cours par correspondance qui ne sont que des arnaques!!! et de la société de recouvrement crédis est le même!!! tiens donc que c'est bizarre!!!! des arnaqueurs il faut ignorer!!! moi j'ai plus de news au début il m'appelait même la nuit! et je les ai menacés de porter plainte et depuis octobre plus de news

Par **Doudinou**, le **24/04/2013** à **20:38**

Ludo57350, vous pensez vraiment que les ignorer est la bonne solution? j'ai extrêmement peur que les poursuites au tribunal soient engagées si je ne leur répond plus. :(

Par **ludo57350**, le **25/04/2013** à **09:43**

faites comme bon vous semble moi je ne donne pas d'argent aux escrocs

Par **Doudinou**, le **25/04/2013** à **11:21**

moi non plus bien évidemment! Je vais laisser courir, je verrai bien la suite... merci pour vos conseils ;)

Par **Tirelipimpon**, le **23/05/2013** à **14:24**

bonjour

Tout d'abord j'ai 19 ans et n'ayant pas obtenu le bac je me suis inscrit dans une école en ligne de décoration d'intérieur (histoire de chopper un diplôme pour ne pas être à la ramasse) et j'ai du mal à trouver du travail pour financer tout ça, j'ai arrêté la formation cela doit faire 4-5 mois.

Ce matin j'ai reçu un E-mail de Creandis me disant:

[fluo] Nous venons d'être mandatés par Lignes et Formations pour le recouvrement de la créance suivante :

Montant Total 3 646,05 €, détaillé ci-dessous :

Votre intention de régulariser est déterminante.

Adressez votre règlement à l'ordre de CREANDIS

- Par chèque ou mandat-cash à CREANDIS BP 30012 MOUVAUX 59589 BONDUES CEDEX

- Par virement, sur le RIB CREANDIS

Banque Agence Numéro de compte Clé

30003 03326 00020604265 81

IBAN : FR76 3000 3033 2600 0206 0426 581

BIC-Adresse SWIFT : SOGEFRPP

A défaut, j'engage les poursuites judiciaires à votre rencontre, frais à votre charge.

Contactez-moi dès réception de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux

Madame Mme *****[/fluo].

Ma crainte n'est pas de payer la somme, je suis jeune j'ai toute la vie devant moi pour payer mais que ça soit mes parents qui soient endettés par ma faute ou qu'un huissier fasse irruption chez moi pour saisir des biens.

Suis-je en train de me faire escroquer ?

Ce qui serait mal tombé puisque ma mère a perdu son job et un divorce pointe le bout de son nez.

Par **Doudinou**, le **24/05/2013** à **14:47**

Reste zen tirelipimpon, moi aussi j'ai fait cette erreur, et je suis jeune aussi, j'ai que 21 ans, j'ai pas non plus envie de payer, laisse les faire sérieux... J'en ai reçu je sais pas combien des courriers comme ça par mails, c'est de la merde! Ils feront rien, elle m'a appelé Mme Catez je ne sais combien de fois aussi, et elle essaye de te faire flipper c'est tout^ laisse les faire leurs truc, tu répond plus, si tu vois que c'est eux ,raccroche a leur nez ;) ça passera dans quelque temps...

Par **Tirelipimpon**, le **24/05/2013** à **15:53**

pour ma part s'est Mme Dellatre et tu es sûr que ça n'iras pas plus loin le temps de rembourser? parce-que j'ai des problèmes familiaux et je n'ai pas envie qu'ils en rajoutent une couche.

Par **Jibi7**, le **24/05/2013** à **18:11**

Je ne sais ce que ces escrocs ont prétendu vous enseigner..si c'est magouille financière = OK Je me suis "amusée" à aller chercher les infos publiques sur leurs sociétés qui changent d'adresse, de statuts etc et trouve 5 ou 6 noms adresses etc..différents...

c'est sur les sites publics et gratuits:

"Renseignements juridiques Nom commercial COURS SERVAIS

Activité Autres enseignements 8559B Catégorie Enseignement

Siège social 37 Cours de Vincennes 75020 PARIS (périmé ?)

Forme juridique SASU Société par actions simplifiée à associé unique
SIRET 44176471900080 RCS Paris B 441 764 719
Capital social 100.000,00 EURO Immatriculation 25-04-2002 Nationalité France
Dirigeants (1) Président EURO FORMA-DIS
Chiffres clés 2012 31-12-2011 9 mois (EU)
Chiffre d'affaires comptes non disponibles 4.391.600
EBE info bulle L'excédent brut d'exploitation est un indicateur de rentabilité de l'exploitation. Il correspond au solde généré par l'activité courante de l'entreprise hors politique d'investissement et gestion financière. 1.897.800 Résultat net - 571.900 Effectif moyen 14
Dépôt légal : Actes et statuts (38) Mise à jour en temps réel
07-03-2013 Acte modificatif
07-03-2013 Statuts mis à jour
07-03-2013 Transfert du siège dans le ressort du Tribunal de Commerce
27-09-2012 Changement de Président (PDG, PCA)
27-09-2012 Acte modificatif
03-09-2012 PV d'Assemblée
03-09-2012 Statuts mis à jour
03-09-2012 Transfert du siège dans le ressort du Tribunal de Commerce
18-10-2011 Statuts mis à jour
18-10-2011 Acte modificatif
18-10-2011 Changement de date de cloture
29-04-2011 Statuts mis à jour
29-04-2011 Acte modificatif
29-04-2011 Changement de date de cloture
19-07-2007 Changement de forme juridique avec changement de catégorie
05-06-2007 Reconstitution de l'actif net
05-06-2007 Augmentation de capital
18-05-2007 Rapport des commissaires ou du gérant
10-01-2007 Statuts mis à jour
10-01-2007 PV d'Assemblée
29-12-2006 Acte sous seing privé
29-12-2006 Cession de parts
31-03-2006 Statuts mis à jour
31-03-2006 Transfert du siège dans le ressort du Tribunal de Commerce
31-03-2006 Rapport des commissaires ou du gérant
29-08-2005 PV d'Assemblée
29-08-2005 Nomination/démission des organes de gestion
29-08-2005 PV d'Assemblée
29-08-2005 Statuts mis à jour
29-08-2005 Continuation malgré perte de capital
25-04-2002 Statuts
EURO FORMA-DIS 7010Z Catégorie Finance Siège social 3 Rue Taylor 75010 PARIS
GIE Forma Dis 01 44 61 88 60 fax : 01 44 61 88 69
Persodev cours par correspondance, enseignement à distance 3 r Taylor 75010 PARIS 01 40 33 01 01
Forme juridique société par actions simplifiée
>SIRET 53018898600042 RCS Paris B 530 188 986
Capital social 18.070.000,00 EURO
Immatriculation 08-02-2011
Nationalité France
Dirigeants (3) Président M. Serge VIGIER Président du Directoire M. Serge VIGIER

Président du Conseil de Surveillance M. Stephane PERRIQUET

CREANDIS Activité Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. 6499Z Catégorie Finance Siège social 3 Rue Taylor 75010 PARIS

Forme juridique SARL unipersonnelle

SIRET 47930364600042 RCS Paris B 479 303 646 Capital social 10.000,00 EURO

Immatriculation 04-11-2004

Nationalité France Gérant M. Jean BAUDARD Né en : decembre 1947 Activité : Immobilier (Administrateur FORMACENTRE 76100 ROUEN)+ Gérant CREANDIS 75010 PARIS

:activité Finance 2011 CA : 468 600 € Résultat net 28 600 €

Voir la fiche

22-12-2011 Statuts mis à jour

22-12-2011 Acte modificatif

22-12-2011 Transfert du siège dans le ressort du Tribunal de Commerce

03-10-2011 Changement de date de cloture

03-10-2011 Statuts mis à jour

14-06-2011 Statuts mis à jour

14-06-2011 Nomination/démission des organes de gestion

14-06-2011 Cession de parts

14-06-2011 Reconstitution de l'actif net

14-06-2011 Changement de date de cloture

14-06-2011 Acte sous seing privé

03-07-2006 Continuation malgré perte de capital

04-11-2004 Statuts

..

bonne leçon de jeu de piste!

----Si vous voulez mourir de honte ou de colère lisez l'article suivant

http://www.lexpress.fr/informations/education-pieges-par-correspondance_597417.html

et surtout notez bien qu'il date de 1994!!!

En la matière être multirécidiviste ne coute rien!

Par **Doudinou**, le **25/05/2013** à **14:21**

ne paye rien, je t'assure que ils ne pourront rien te faire... Moi aussi j'avait peur, mais jme rend compte que c'est du pipot!!

Par **Tirelipimpon**, le **25/05/2013** à **15:52**

mais j'ai quand même fais 4-5 mois de formations, y a l'acompte et les prélèvement qui ne sont pas passé, il faux bien que je les paye(846 euros normalement).

Par **Jibi7**, le **25/05/2013** à **18:13**

Avant de payer peut être faudrait il faire des comptes précis

1 quel programme de cours (heures , corrections, délais ..) vous était proposé et pour quel prix total ttc ?

noms et qualifications des professeurs

2. combien de cours avez vous réellement eus , corrigés etc..

3. combien avez vous payé en tout et à quel ordre (soyez précise : quand on voit que le même se fait virer pour Educatel etc..?)

Allez voir une chambre de consommation avec ces comptes et voyez ce qu'ils vous disent .

ps et avant de vous décourager voyez ailleurs un peu partout il y a des cours du soir parfois gratuits, il y a des cours du cned (educ nationale)etc..

Par **Doudinou**, le **26/05/2013** à **15:34**

Non, ne paye rien, tu ne vas pas payer pour une formation incomplete... serieusement croit moi, a un moment donné ils arreteront de t'harceler ;) puis ils peuvent pas venir saisir tes meubles ou endetter tes parents vu ke c toi qui a souscrit! Ne t'inquiete pas et tu verra le temps fera les choses ils arreteront! Il y a d'innombrable forums et on est pas les seules a etre comme ca!

Par **geo21**, le **28/05/2013** à **18:59**

bonjour a vous alors moi c pareil je suis a 7 moi de truc le cours servais , ce moi ci il mon envoyer le devoir plus dans la fin du moi je les réclamer plus de 3 foi environs facile il me long envoyer je voie que dans c devoir il y a plusieurs fautes encore normale ou pas ?? franchement j'ai lut tout les commentaires sa fait peur le cours servais , et je peu pus trop paye c pareil cas majeure chômage maintenant c difficile . franchement je commencer a en avoir marre de leur devoir de nul pour moi sa gâche tout j'me dit que j'aurais aucun emploie au final .

Par **Jibi7**, le **28/05/2013** à **21:45**

pouvez vous préciser quelle formation ils vous ont vendue ?

vos difficultés d'expression en français font que si en plus on ne vous corrige pas ni le français ni le reste c'est du gachis.

je croyais qu'en général avant de choisir un cours on avait la possibilité d'un test de niveau gratuit pour choisir le bon cours ou niveau.

Par **geo21**, le **28/05/2013** à **22:00**

surveillent pénitencier

Par **Jibi7**, le **28/05/2013** à **22:11**

quel est le niveau scolaire requis ? brevet ?...

c'est sans doute la 1ere etape à passer.

Vous pouvez trouver souvent des remises a niveau gratuites dans certaines associations, structures pole emploi

ou si vous tenez au cours par correspondance vous avez le CNED dependant de l'educ nationale qui est controle et a des prix forfaitaires abordables.

Par **geo21**, le **29/05/2013** à **11:43**

oui c par correspondance , mais je trouver que les devoirs sont mal suivit mais par contre pour les demandes d'argent la c très bien suivit c dingue comment l'argent agit .

Par **kevint**, le **10/06/2013** à **20:33**

Bonjours, j'ai un problème avec creandis je doit payer sous 8jours sinon ils envoient les huissiers chez moi en sachant que cela fait depuis 1 ans que j'ai arrêté mon contrat avec cours servais et que je leurs et envoyer en recommander avec accusé de réception. Que doit je faire?

Par **Jibi7**, le **10/06/2013** à **20:50**

Questions a regler liste faite ailleurs:

avez vous reçu du creancier Servais une facture detaillee des sommes dues et a quel titre, des sommes perçues avec les dates et la justification du reste a payer ?

Avez vous reçu cette facture et ces justificatifs en LRAR ?

Si vous avez gardé copie de votre lettre de resiliation et de votre AR..laissez courir ..

creandis fait partie de la meme boite que servais (voir ci dessus) et a ma connaissance n'est pas huissier de justice ..laissez tomber et dormez dessus.

a verifier encore la prescription de ce genre de dettes au bout d'un an ou 2...

Par **kevint**, le **10/06/2013** à **20:57**

oui j'ai tout garder

Par **Jibi7**, le **10/06/2013** à **21:28**

vous ne repondez pas a la question prealable
avez vous reçu en recommande la facture detaille etc...et des restes a payer de la part de
SERVAIS

Par **cycy31**, le **15/06/2013** à **03:53**

SALUT,

Mon problème :

je suis inscrite dans le but de preparer le concours de CONTROLEUR DU TRAVAIL au cours
SERVAIS.

Cependant une réforme est apparue et il n'y aura plus de recrutement, donc plus de concours.
On me propose un changement de formation mais je ne veux pas ce qu'on me propose et il
refuse de me rembourser.

Est ce normal ?

Par **Jibi7**, le **15/06/2013** à **08:37**

Bonjour,

à mon avis non, il y a vice de forme dans le contrat souscrit
puisque le but , l'objet ne sont pas conformes au contrat.

Servais et ses professeurs ont une obligation de s'informer, vous trouverez plus haut dans ce
post les instances de controle des cours a distance, et pourriez aussi consulter des
organismes de defense du consommateur sans attendre creandis etc...

Si par contre ils vous proposaient qqch d'equivalent en niveau d'etudes , domaine
d'activité,utilisable dans votre region (ex sauf conducteur de chasse neige en martinique..!) et
dans des delais compatibles avec la formation pour les concours, plus ouverts pour le
recrutement visé..je vous suggérerai de le leur demander précisément et d'etudier leur
réponse et la conserver pour votre reclamation!

Par **geo21**, le **15/06/2013** à **12:48**

re je revient encore une foi j'ai envoyer un devoir il me long renvoyer en retard donc note dans
objet AB , franchement je reçoit rien par mail , je me demander ci c vraiment bien de continuer
a payer c cour , en plus je suis au chômage donc impossible de mieux a payer sa devient
difficile je n'est pas du tout envie de payer pour la suite me mettre au fond du troue. la dernier
foi je les et appelé pour dire que je peux put rien payer est tout mais il ne veule rien savoir
franchement c des irresponsable cours servais, il veule me voire sur la paille .

Par **geo21**, le **03/07/2013** à **12:21**

bonjours alors je viens d'envoyer une lettre de résiliation pour la 4ieme foi il long tjr rejeté il ne veule pas comprendre (cours-servais) que je ne peux plu payer leur court cause de chômage et je rechercher en 20 un emploie aidée moi ?? a qui envoyer une lettre pour arrêté tout cela ?? FORMATION: SURVEILLANT PENITENTIAIRE adresse : Cours-Servais

37, cours de Vincennes

CS 22024

75990 Paris Cedex 20

01.42.71.84.93

t.galia@cours-servais.fr , voila . repondé moi vite merci bcp

Par **geo21**, le **03/07/2013** à **13:37**

de plus il ne m'envoie pus de devoir par courriel et il veule que je continuer a payer et tout même part téléphone il me harcèle.

Par **Jibi7**, le **03/07/2013** à **16:57**

evidemment..menacez les de harcelement et de poursuite et signalement avec organisme de defense du consommateur

Par **geo21**, le **18/07/2013** à **11:32**

bonjours a vous , je viens tout juste d'avoir un courriel par la poste de cours servais qui dit : (afin d'éviter les désagréments d'une procédure de recouvrement , merci de nous faire parvenir cette somme sous 8 jours maximum)avec numéro de téléphone il me demande 128 euro a payer mais moi je ne peux tjr pas payer ??? que vas t'il arriver au bout de 8 jours . pouvais vous me repondre aujourd'hui ci possible quelqu'un qui connais cela qui est deja passé part la Merci a vous .

Par **Jibi7**, le **18/07/2013** à **14:29**

si ce courrier est un courrier simple..n'en tenez pas compte..cela ne vaut rien .. par ailleurs au cas ou qqch de plus serieux viendrait directement ou par leurs satellites de pseudo recouvrement : vérifiez que Servais justifie precisement ce qu'elle vous reclame par une facture detaillee correspondant a des prestations reelles fournies..etc..

Par **geo21**, le **18/07/2013** à **15:44**

Oui c un courrier simple , bin non pas trop sa dit juste sauf erreurs de notre part, votre compte accuse toujours un retard de paiement de 126euro cette echeance est relative de vos frais d'études cité en référence , malgré notre précédente réclamation si vous avez régularisé votre situation entre temps, nous vous remercions de ne pas prendre en compte ce courrier , est la dans un gros carré sa dit : (afin d'éviter les désagréments d'une procédure de recouvrement , merci de nous faire parvenir cette somme sous 8 jours maximum) ensuite : vous pouvez régulariser votre situation par CB: suivez le lien de paiement que nous vous avons envoyé par email ou appelez nous au 01.42.71.84.93.
n'oubliez pas que vous pouvez également régler par chèque ou mandat cash, a l'ordre du cour servais.

si vous avez régularisé votre situation entre temps, nous vous remercions de ne pas prendre en compte ce courrier.
nous vous prions d'agrèer, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées. servie comptabilité : tel: 01.42.71.71.15 voila en gros quoi ...

donc moi j'ai refais une lettre de résiliation de contrat pour la 6 eme foi mais la, je vais envoyer une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception . comme quoi je suis pas satisfait car depuis plusieurs moi je reçoit pus aucun devoir je dit l'article 2 visa L444-8 que j'arrête le contrat de force majeure cause problème d'argent ect ... en gros, comme sa je l'envoie avec un accuse de réception :) car moi je n'en peux plus de leur arnaque il me harcelé pour payer mais euh quand c pour envoyer les devoir il ni a rien qui viens donc j'ai comprit que je me suis fait arnaque est quand j'ai vue plusieurs site qui parle que cours servais est qui dit que c zero vla quoi..

Par **Artavus86**, le **26/07/2013** à **11:35**

Bonjour,

J'ai souscrit au cours servais, en juin 2012, suite à ma séparation, à l'obtention de la garde de mon enfant et après avoir trouvé un travail j'ai envoyé le 18 octobre 2012 ma lettre de résiliation pour la formation CONTROLEUR DU TRAVAIL. Bien entendu refusé car délai de 3 mois dépassé. J'en est refait une deuxième en détaillant un peu plus ma situation, refusé délai de trois mois dépassé.

J'ai contacté UFC, ils ne savaient malheureusement pas trop quoi me dire. Et ils m'ont conseillé de payer, chose que je n'est pas faite.
Ils ont tout de même fait un courrier mettant en avant une clause litigieuse sur la résiliation.
Résiliation refusé

Après multitude de courriers me demandant de payer j'ai reçu hier un courrier simple d'une boîte de recouvrement me réclamant 1400€ d'impayé au cours et 169€ de frais soit environ 1569€.

Par contre, en lisant le forum j'ai appris qu'il n'y avait plus de concours contrôleur du travail.

Avez-vous la date de la circulaire?

Je n'ai pas reçu de courrier m'informant de cela et me proposant autre chose.

Car Servais oublie que même si l'on ne paye plus on reste dans leur liste d'élève jusqu'à la résiliation et qu'ils doivent continuer à ce comporter comme au début. Mais là on en est loin

Je ne suis pas trop inquiet mais j'aimerais avoir un avis la situation.

Et SURTOUT quelqu'un est-il déjà allé au bout de la procédure (tribunal ou résiliation accepté)

Par **Artavus86**, le **28/08/2013 à 16:34**

Hier reçu par courrier simpl ede SORREC (Creandis), une lettre m'indiquant que comme je ne donnais pas suite à leurs relances ils plaçaient mon dossier dans les mains du Tribunal d'Instance.

J'attends de voir cela

Par **geo21**, le **05/09/2013 à 13:58**

bonjours je revient aujourd'hui , car je viens de recevoir aujourd'hui par la poste un courrier comme Artavus86 , une lettre de mise en demeure, comme je ne donnais pas suite à leurs relances ils plaçaient mon dossier qui pourra entamer une procédure judiciaire a votre encontre et exiger les intérêts légaux et les frais de justice , il me réclame encore de l'argent bande de connard. (lettre simple) , franchement je c pas quoi faire aujourd'hui je vais envoyer une lettre recommander avec avis de réception je pence

Par **Artavus86**, le **05/09/2013 à 14:06**

geo21, si tu envois une LAR tu reconnais avoir reçu leur courrier. De mon avis, aujourd'hui rien ne peut prouver que tu as reçu des courriers de leur part.

Ce qui m'étonne également c'est que l'on ne sait pas ce que sont devenus les gens qui ont écrits en 2007.

A mon avis attend de voir. S'il y a vraiment un jugement tu peux y faire appel.

Par **geo21**, le **05/09/2013 à 14:44**

artavus86, merci pour ta réponse de plus j'allais partir a l'instant pour envoyer la lettre. donc tu pence attendre que cela est mieux ok très bien je t fait confiance est comme tu dit oui il n'y a pas de preuve que j'ai reçût les courriers c vrais :)

Oui nous avons put de nouvelle des gens de 2007 est j'aimerais en avoir

merci a toi artavus86

Par **geo21**, le **05/09/2013 à 15:04**

a reçût un coup de téléphone de cours-servais de menace de payer que faire .

Par **geo21**, le **05/09/2013 à 15:07**

il viens de dire que dans les 8jours ci je ne payer pas il fait la procédure de judiciaire est tout putain je suis en stress la ??? mais comment je lui est répondu des trucs du genre c impossible est tout nous avons put d'argent il a dit mais vous avait de la famille est tout vous pouvais le faire messieur et blabla est dans 8jours il veux que je le rappel il ma dit que le conctra est bon est tout on n'est obligue de payer blabla

Par **geo21**, le **05/09/2013 à 15:09**

une réponse sérieuse s'il vous plaie ?????

Par **Artavus86**, le **05/09/2013 à 16:45**

Ne stress pas suite à leur appel, c'est même bizarre qu'ils te contactent encore alors que la société de recouvrement t'a mis en demeure. Normalement ton seul interlocuteur doit être cette société.

Après te mettre la pression est leur seul moyen de pression aujourd'hui. Et la menace justice, c'est la peur absolu.

Si tu as vraiment pas les moyens de payer, cela peut se prouver avec ton avocat. Le juge ne te dira JAMAIS d'aller demander de l'argent au tiers. Et Créandis/Sorrec ne peut rien contre tes proches. Même s'ils commencent à les contacter ils peuvent porter plainte pour harcèlement téléphonique.

Bien sur cela va de soit ne les rappel surtout pas, et si tu les as au téléphone n'en dit pas trop sur le contrat, tes problèmes dit leur que tu attends d'avoir des nouvelle du Tribunal d'Instance. Car ne l'oublie pas tu as le droit à l'appel

Par **geo21**, le **05/09/2013 à 17:00**

merci a toi j'ai pas vraiment tout compris pour le tribunal d'injustice , pit je n'est pas d'avocat , mais franchement sa craint quoi je leur est dit vous pouvais arrêté un contrat de force majeur est tout mais il ne veule rien savoir franchement la vie est injuste ... en gros je ne fait rien dut tout j'attend est je donner aucune nouvelle part la suite!...

Par **geo21**, le **03/10/2013** à **12:22**

bonjours a vous je revient vous voir car j'ai reçût un courriel simple par la poste a l'instant qui dit de cours-servais : avis de mise en recouvrement extérieur

nous transmettons donc votre dossier dans les 48 HEURES à une société de recouvrement qui exigera le paiement total du solde de votre formation soit 1134.00 et pourra entamer une procédure judiciaire à votre rencontre et exiger les intérêts legaux et les frais de justice.

vous pouvez encore éviter cette procédure en nous appelant des reception de ce courrier et en réglant IMMEDIATEMENT par carte bancaire en suivant le lien de paiement que nous vous avons envoyé par mail ou appelez nous au 01.42.71.84.93, votre retard de paiement qui s'élève a 252,00

nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

alors voila je garde mon calme mais je stress un peut normal non ^^ donc comment je fait franchement de plus on a eu un DC dans la famille ma mère redevient en dépression avec tout c courrier et tout franchement dit nous comment faire ci cella continue es-ce que je peut envoyer une lettre recommander avec avis de réception mais quoi dire ?? aidée moi, une réponse aurait pas de refus car franchement ci sa continue je pence même appelé julien courber pour sans aucun doute (non c pas une blague) merci a vous de bien me répondre j'aimerais un avocat avec un réponse sérieuse sil-vous plaie ou même une personne qui et passé par la merci a vous et bonne journée

Par **Djemaa**, le **03/10/2013** à **21:14**

Ne vous en faite pas je suis dans la meme situation que vous mais il y a que l'etat qui a la pouvoir d'entamer de telles procedures cependant Sorrec est une entreprise particuliere engager par les cours servais pour nous mettre la pression et nous faire craquer PAS DE PANIQUE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **Djemaa**, le **03/10/2013** à **21:27**

Ne vous en faite pas je suis dans la meme situation que vous mais il y a que l'etat qui a la pouvoir d'entamer de telles procedures cependant Sorrec est une entreprise particuliere engager par les cours servais pour nous mettre la pression et nous faire craquer PAS DE PANIQUE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **geo21**, le **20/11/2013** à **20:24**

bonsoir a vous, me revoila, il y a environs 1ans je me suis mit au cours servais comme vous le savais deja et aujourd'hui je viens de recevoir un courriel par mail de : - creandis de SORREC

Société régionale de Recouvrement

Adresse postale : CS 50212 59447 WASQUEHAL CEDEX

Monsieur xxx (moi meme)

WASQUEHAL, le 19/11/2013

Aff : Cours Servais

Référence : 13SER2161

Monsieur xxx

Suite aux impayés de votre dette Cours Servais, la société SORREC a été mandatée pour le recouvrement de votre dette totale référencée pour un montant de 1 264,41 €, détaillée ci-dessous :

Principal :1 134,00 €

Dépens : 130,41 €

Vous allez recevoir très prochainement un courrier qui vous explique le caractère obligatoire de votre paiement.

Pour éviter tout contentieux, vous pouvez dès à présent payer par

- virement bancaire sur le RIB de SORREC

Banque Agence Numéro de compte Clé

3000x xxxx xxxxxxxx xx

IBAN : FR76 xxx xxx xxx xxx xxx BIC-Adresse SWIFT : SOGEFRPP

Ou alors faites un Chèque ou mandat-cash de 1 264,41 € à l'ordre de SORREC. adresse : SORREC CS 50212 59447 WASQUEHAL cedex

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux

03 20 70 97 52 Fax 03 20 70 91 09 Email creandis59@orange.fr

Alinéas 3 et 4 – Article 32 – Loi du 09 juillet 1991

« Sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi, les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier. Toute

stipulation contraire est réputée non écrite. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi. »

Siège social : 44 avenue de la Marne 59290 Wasquehal SARL au capital de 10 000 € RCS
Lille Métropole 479 303 646

enfin voila dit moi quoi mais moi je ne vais surement pas payer des gens quil me donner aucun devoir depuis le debut de la formation, et de plus le mec ma bien forcé la main a me dire ne vous inquiette pas monsieur vous aller avoir un emploie tres rapidement :/ que je ne voie tjrs pas, voila alors une reponse de votre part car je ne c put quoi faire :/ :/ :/ depuis tout sa j'ai des probleme de santér je n'arrete pas de pencé a tout sa tout les jours j'y pence meme la nuit des moments alors qui a deux jours j'y et pence a bim grosse claque avec ce mail :/

Par louloute, le 21/11/2013 à 19:20

Je suis dans le même cas que vous, je pense qu'il faut attendre, si une procédure est engagé (comme il le dise) nous serons contacté par le tribunal d'instance le plus proche de chez nous.

Par lido61, le 16/12/2013 à 01:19

Salut a tous moi aussi j'ai un gros problème avec le cours servais. Je me suis inscrite pour une formation de greffier de sevices publics et après 3 MOIS après je ne voulais plus payer puisque j'ai ressources financières insuffissantes et leurs cours sont bourés de faute. Maintenant il me harcele pour que je paye l'integralité de la formation et les pénalités de retard qui s'eleve à 2000 EUROS. Je leurs ai expliquer que je ne pouvais plus et je ne veux plus payer. La femme qui a un nom inconnu m'a dit que je me suis mis dans cette situation toute seule et que je devais me débrouillée pour payer sinon il entame une procédure. La meilleure comme j'ai fais opposition a ma banque concernant leurs prélèvements j'ai expliquer que ma survie passe avant tout la femme est restée sans voix. Je leurs ai fais comprendre que j'ai d'autres priorités importantes le femme ne veut rien savoir elle veut absolument que je paye et le fais que je ne respecte pas le contrat. Ceux qu'il doivent savoir que dans la vie il y'a des imprévus qu'un humain ne peut prédire mais comme le cours servais s'en f**t moi aussi je m'en f**t. Je compte les ignorer non mais oh j'ai d'autres choses a faire et les besoins primaires d'une personne est plus importante A PLUS

Par ekay, le 26/12/2013 à 14:44

voici ce que j'ai reçu

Monsieur KISWAKA

Suite aux impayés de votre dette Lignes et Formations, je suis mandaté pour le recouvrement de votre dette totale référencée pour un montant de 1 307,90 €.

Appelez-moi immédiatement au 03 20 70 97 52

Payez directement par

Carte Bancaire au 03 20 70 97 52 7

Virement bancaire sur notre compte

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux M. LEGRAND

Voici ce que j'ai répondu à ligne et formation + Sorrec

Cher Monsieur, Madame,

Je pense qu'il y a un manque de communication venant de la part de ligne et formations...

Comme je l'ai expliqué c'est derniers mois. J'ai demandé à rompre le contrat de ligne et formation.

On s'est convenu à ce que je paie un montant par mois à partir de Janvier 2014.

Après avoir reçu un email de SORREC, je crois que je vais laisser tomber ce que on s'était convenu et revenir de pourquoi j'avais demandé à annuler ce contrat.

1. Car je n'ai pas les moyens de payer pour continuer (ayant un nouveau née).
2. Je n'ai pas le temps d'ouvrir l'un de vos cahiers
3. Je trouve que c'est ridicule de votre part de me harceler pour un montant d'argent au moment où vous avez reçu aucun devoir de ma part, après 1 an et demi de paie ce n'est pas logique de me forcer à payer des cours donc j'ai ni le temps d'ouvrir ni le temps de le faire...

Ce email venant de Sorrec me montre que malgré ce qu'on s'est convenu, ça ne sert à rien à ce que je paie d'une façon ou d'une autre.

Aucune explication de si je continue mes cours, aucun appel téléphonique pour m'informer les prochaines procédures..

Tout ce qui m'a été dit c'est "de ne pas m'inquiéter ya une solution à tout".. Mais oui c'est cela..

Alors, je vais parler à mon avocat à Paris, concernant cette affaire.. Car c'est arriver à un niveau d'aucune logique...

Passé une bonne Année..

je pense qu'il nous prenne pour des idiots,

Par **geo21**, le **23/01/2014** à **12:43**

wah mais amies je viens tout juste de recevoir une lettre de sorrec société régionale recouvrement adresse postale : cs 50212 59447 wasquehal cedex

monsieur XXXXXXXX geoffrey donc moi

suite au courrier recommandé adressé par cours servais, je suis mandaté(e) pour le

recouvrement de votre dette totale un montant de 1264,41euros

appelez-moi immédiatement au 03 27 23 96 82 et
payer directement par

-carte bancaire au 03 27.....

-virement bancaire sur notre compte

banque agence numéro (j'ai tout leur numero de leur rib)
suite de la lettre

-chèque ou mandat-cash a l'ordre de sorrec adresse : sorrec cs 50212 59447 wasquehal
cedax

montant total cours servais, détaillé ci dessous :

13/11/2013 formation impayée 1134.00
dépens 130.41
total du 1264.41

je vou prie d'agréeé blablabla
Mme delattre
0327239682 fax 0320709109 email c.delattre@sorrec.com

alors voila j'ai ue sa dans ma boite a lettre ce matin il y a plusieurs moi j'ai reçût u peut la
même chose part mail mais sincèrement au bout de un ans il revienne a la surface quoi il ne
peuve rien faire et de plus je ne peut payer cette somme c impossible ./ reponder moi stpl
franchement je ne stresse pas mais on ne c jamais ci il peuve faire plus encore , ah oui et c
une lettre SIMPLE directement dans la boite a lettre

Par **geo21**, le **23/01/2014** à **12:47**

wah il sont fort je viens d'aller sur ma boite mail j'ai reçût le même message que part la poste
franchement sa fait flipper

Par **geo21**, le **27/01/2014** à **13:36**

bonjours je viens encore de recevoir un mail qui dit (requête formant injopnction
OBLIGATOIRE de payer. Appelez Mme DELATTRE au 03 27 23 96 82.?)

SORREC

Société régionale de Recouvrement

Adresse postale : CS 50212 59447 WASQUEHAL CEDEX

Monsieur XXXXXXXX XXXXXXXX

X XXXX XXX XXX

XXXXX XXXX XXX XXXXXXXX

WASQUEHAL, le 27/01/2014

Aff : Cours Servais / XXXXX

Référence : 13SER2161

Monsieur XXXXXXXX

Suite au courrier recommandé adressé par Cours Servais, je suis mandaté(e) pour le recouvrement de votre dette totale référencée pour un montant de 1 264,41 €.

Appelez-moi immédiatement au 03 27 23 96 82

Payez directement par

Carte Bancaire au 03 27 23 96 82

Virement bancaire sur notre compte

Banque Agence Numéro de compte Clé

XXXXXXXX XXXXXX XXXXXXXXXXXX XX

IBAN : FR76 XXXX XXXX XXXX XXXX

581 BIC-Adresse SWIFT : SOGEFRPP

Chèque ou mandat-cash de 1 264,41 € à l'ordre de SORREC. adresse : SORREC CS 50212 59447 WASQUEHAL cedex

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux Mme DELATTRE

03 27 23 96 82 Fax 03 20 70 91 09 Email d.catez@sorrec.com

Alinéas 3 et 4 – Article 32 – Loi du 09 juillet 1991

« Sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi, les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier. Toute

stipulation contraire est réputée non écrite. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi. »

Siège social : 44 avenue de la Marne 59290 Wasquehal SARL au capital de 10 000 € RCS Lille Métropole 479 303 646

VOILA ET ENCORE MAIL NON PART COURRIEL :/ tout cela recommencer a me faire stressé

Par **JEAN S**, le **27/01/2014** à **14:46**

Que la créance ait été ou non racheté par la société de recouvrement **l'article 222-33-2 du code pénal pour harcèlement moral,et l'article 433-13 du code pénal sur l'usurpation de fonction peuvent être appliqués**

Article intéressant à lire et à diffuser

Petit extrait de l'excellente association que choisir :

=====

Elle avait pourtant résilié en bonne et due forme son abonnement. Cela n'a pas empêché Wanadoo (devenu depuis Orange) de continuer à prélever pendant plusieurs mois le compte de cette cliente. Après de longues démarches infructueuses, celle-ci a finalement demandé à sa banque de suspendre le prélèvement automatique, et la réaction de Wanadoo n'a pas tardé : le dossier a été transmis à la société de recouvrement Intrum Justitia, qui a adressé à l'abonnée plusieurs lettres salées lui imposant de régler rapidement le montant dû sous peine de poursuites judiciaires. Le 24 novembre dernier, le tribunal d'instance de Lyon a reconnu le caractère abusif de cette méthode et, outre le remboursement de 9 mois de prélèvements indus (soit 269,10 euros), a condamné le fournisseur d'accès à Internet (FAI) à verser 2 000 euros de dommages et intérêts à la plaignante pour le préjudice moral subi.

Cette jurisprudence va redonner du baume au coeur aux milliers de victimes qui, elles aussi, sont harcelées par une société de recouvrement alors qu'elles sont dans leur bon droit. Papier bleu, cachet aux allures de tampon officiel, jargon juridique et vocabulaire déroutant (« dernier avis amiable », « huissier de justice », etc.), **tous les moyens sont bons pour obtenir le paiement d'une créance. Et si cela ne suffit pas, les menaces deviennent encore plus explicites : « Nous avons préparé une requête en injonction de payer que nous déposons devant le tribunal, avait assuré la même société Intrum Justitia** à une autre cliente. Dès que la procédure est engagée, il n'est plus possible de la stopper. » La société ODC est même allée beaucoup plus loin en affirmant à un client du FAI Alice que des « **huissiers de justice territorialement compétents** » allaient se « **rendre à [son] domicile, afin de dresser un procès verbal de saisie-vente sur [ses] biens immobiliers, avec l'assistance de la force publique et d'un serrurier pour l'ouverture forcée des portes en [son] absence** ». **Avant d'ajouter** : « une procédure d'indisponibilité de la carte grise de votre véhicule sera également effectuée auprès de la préfecture. Cette procédure vaut saisie de votre véhicule. » Rien que ça ! Et faux et archi-faux. Enfin, pour faire craquer les plus récalcitrants, les sociétés de recouvrement facturent des frais de dossier toujours plus importants, bien que cette pratique soit interdite par l'article 32 de la loi n° 91-650 du 9 juillet

1991.

En relevant le « ton menaçant » d'Intrum Justitia et en dénonçant les allégations de « poursuites judiciaires non engagées et de toute façon vouées à l'échec », **les magistrats de Lyon ont clairement rappelé aux sociétés de recouvrement qu'elles n'avaient pas tous les droits.**

Attitude à adopter et quelques conseils :

Toujours partir du principe que ces officines peuvent mentir et bluffer

N'étant que mandataires : pour les plus courageux ne pas répondre à la première lettre, qui est juridiquement nulle (art 4 décret 96-1112 du 18 décembre 96), non envoi en recommandé avec accusé-réception, et donc sans valeur puis ignorer tout courrier suivant. **Cependant garder les lettres pour une plainte éventuelle ultérieure au pénal avec possibilité de demande de dommages et intérêts pour préjudice moral subi. Surtout ne pas se stresser, ne pas avoir peur face à leur leur jargon pseudo juridique et leurs prétendus actes juridiques qui sont des faux.**

Ou alors répondre par lettre simple (fort risque de non-réponse) en faisant référence à l'article 4 du décret 96-1112 du 18 décembre 1996, notamment le détail des sommes et en demander confirmation auprès du créancier. (Très important et exiger le détail de la somme réclamée = pénalité déjà appliquée = interdit). A noter que chez les créanciers clients de ces officines la connaissance du droit en la matière est inexistante.

Menaces de saisie, de blocage de comptes etc... Demander la photocopie de ' l'affacturage" autrement dit l'acte de rachat de créance qui ne peut se faire sans vous avoir averti et préciser que le nouveau créancier et non plus mandataire est l'officine de recouvrement. C'est seulement dans ce cas qu'elle est juridiquement responsable de la créance, peut demander une injonction de payer au juge, qu'elle remettra à un huissier et de ce fait en supporte les conséquences, comme le risque d'un non paiement. (Contrairement à certaines affirmations il n'y a pas de somme plancher en-dessous de laquelle il n'y a pas de procédure de saisie. Les frais d'huissier incombant aux créanciers sont souvent dans ce cas précis des sommes réclamées par ces officines, supérieurs à ces dites sommes, donc aucun bénéfice pour le créancier. ce qui explique pour partie que les créanciers s'adressent à ces officines privées. Ne donner aucune information personnelle, ni copie de la carte grise. Un huissier a accès au service des cartes grises de la préfecture et l'immobilisation s'il y a se fait par un sabot apposé sur une roue, mais ce n'est pas systématique. La saisie d'un véhicule ne veut pas dire systématiquement empêchement d'utilisation. Les menaces sur les cartes grises valant immobilisation et saisie du véhicule sont des faux.

Ne jamais communiquer les numéros de sa carte bancaire, refuser toute demande et surtout sollicitation par téléphone : risque de piratage Ces officines ne se gêneront pas pour prélever directement sur votre compte bancaire ou postal et sans que vous en soyez informés des sommes ce qui pourrait vous mettre en difficulté. Elles recherchent surtout la maîtrise des prélèvements.

Porter immédiatement plainte si vous apprenez qu'une personne non mandatée a posé des questions parmi votre famille, votre entourage

Pour porter plainte : il est préférable de s'adresser directement au procureur de la république : une lettre à monsieur le procureur de la république, avec le cas échéant un récapitulatif de vos démarches, demandes de renseignements, rappels des règles etc, à laquelle sont joints les originaux des courriers reçus. Le procureur qualifiera votre plainte, et nul besoin d'un avocat.

Si ces quelques conseils ne suffisent pas, vous pouvez poser vos questions en détaillant le plus possible vos problèmes, nous tenterons d'y répondre.

sources: Wazix23 ex agent huissier du trésor. C.C.M.

Par **geo21**, le **27/01/2014** à **21:14**

bonsoir jean s , merci pour tout phrase je n'est pas tout compris mais j'en c déjà pas mal, mais en gros il ne peuve rien faire part contre je n'est pas tout garder les lettres qu'il mon envoyer qui me réclamer de l'argent tout les mois n'y les mails, part contre la lettre de hier oui la lettre de sorrec

Par **JEAN S**, le **28/01/2014** à **00:02**

Passez à autre chose, ne vous inquiétez pas

Par **geo21**, le **28/01/2014** à **00:35**

sérieusement je peut passe a autre chose et arrêté de me prendre la tête pour sa rien ne vas nous arriver franchement je l'espère de tout cœur

Par **Artavus86**, le **31/01/2014** à **08:13**

Ne vous inquiétez pas une boite de recouvrement ne peut absolument pas vous forcer à payer elle n'a au final aucun pouvoir juste celui de nous emmerder ^_^

Et il faut être sérieux un mail ou une lettre n'a pas valeur d'ordre de paiement.

Personnellement je n'ai plus de nouvelles de leur part... Silence radio, cela montre l'incohérence de leur procédure.

J'ai même reçu en courrier:

- avertissement
- mise en demeure me disant que si je paye pas mon dossier va être mis en justice
- avertissement de mon dossier est transmis en justice
- mise en demeure me disant que si je paye pas mon dossier va être mis en justice

Et là je me suis dit qu'ils sont super balèze!!!

Alors ne paniquer pas, laissé faire, ils ont 2 ans pour vous mettre en justice après c'est fini. Et en justice vous avez le droit de vous défendre ^_^

Par **geo21**, le **31/01/2014** à **18:32**

merci a toi artavus86 aujourd'hui j'ai reçût un coût de téléphone sur mon portable j'ai pas décrocher vue que je ne c pas le numéro j'ai ue un message vocale est sa dit, (Oui bonjour Messieurs ici madame XXXX vous devais vous manifesté très rapidement part téléphone car vous devait payer une certaine somme donc merci de me contacter a ce numéro) voila tout simplement elle a même pas dit le pourquoi elle na même pas présenté la boutique d'ou elle travailler rien de rien,
a ce moment la j'ai stress vue que j'ai des problème de cœur j'ai prés-que suffoque, ma copine a ue peur pour moi il me fond peur ce gens.

Par **Artavus86**, le **31/01/2014** à **21:43**

Dit toi bien que leur but est de te faire flipper à mort pour que tu payes. Ils en ont rien à foutre que tu puisses ou non.

Rappelle toi aussi qu'ils n'ont au final aucun pouvoir c'est super important de garder cela en tête. Le jour ou tu auras un document de justice cela sera différent mais tu auras à ce moment là la possibilité de te défendre et de parler de cet harcèlement.

Sinon je peux te conseiller de changer de numéro de portable, si possible de fixe et de le mettre en liste rouge et d'adresse internet. Tu ne recevras ainsi que des courriers ce qui peut calmer ton angoisse (perso j'ai fait ceci sauf pour le fixe... mais juste un appel)

Essaye de penser à autre chose et de pas te focaliser sur eux.

Courage tu as de la chance tu as quelqu'un pour t'aider perso j'ai plus personne ^_^

Par **geo21**, le **04/02/2014** à **12:58**

artavus86, je viens d'avoir comme toi une autre lettre de sorrec qui me dit mise en demeure mais c une lettre simple , j'ai déjà vue sa mise en demeure avec cours-servais la il me dit encore appeler moi d'ici 8jours sinon votre dossier sera transmis au greffe du tribunal d'instance puis confié a un huissier de justice ect.... j'ai déjà ue pareil il y a quel que moi avec cours-servais c exactement les même lettres est la ce matin j'ai reçût un SMS sur mon portable exactement pareil il faux que je rappel immédiatement delattre au 03.27.23.96.58 pour payer et le numéro du SMS est le 36173 bizarre , sa continue a me soûler des le matin sérieusement c chiant

Par **Artavus86**, le **04/02/2014** à **13:10**

c'est leur but, te faire cracker psychologiquement pour que tu lâches l'argent.

si tu peux conserve les courriers et sms

36173, cela doit être l'envoi via un logiciel je pense

Par **geo21**, le **04/02/2014** à **13:18**

je conserve maintenant car sincèrement j'en né jette beaucoup a la poubelle des demander de payer surtout les demander de cour-servais, est comme je répondais put c sorrec maintenant

oui surement

Par **geo21**, le **05/02/2014** à **11:09**

et aller sa continue aujourd'hui un mail

Monsieur XXXXXXXX

2 XXX XXX XXX

62 XXXX XXX XXXXXXXX

WASQUEHAL, le 05/02/2014

Aff : Cours Servais/

N.Ref : 13SER2161

MISE EN DEMEURE

Monsieur XXXXXX

Vous ne respectez pas vos engagements et vous n'avez pas tenu compte de mes différentes relances.

C'est pourquoi, JE VOUS METS EN DEMEURE de régler l'intégralité de votre dette sous 8 jours, soit

Formation 13/11/2013 impayée 1 134,00 €

Dépens 130,41 €

Total dû 1 264,41 €

Total dû 1 264,41 € à régler à l'ordre de SORREC par tout moyen à votre convenance. Payez par Carte

Bancaire au 03 27 23 96 82

A défaut, votre dossier sera transmis au greffe du Tribunal d'Instance puis confié à un huissier de justice.

Navré d'en arriver à de telles extrémités, je vous laisse le soin de me contacter de toute urgence pour suspendre ces poursuites.

Les chèques et les mandats-cash sont à émettre à l'ordre de SORREC, les virements sur le RIB

SORREC

Banque Agence Numéro de compte Clé

30003 03326 00020604265 81

IBAN : FR76 3000 3033 2600 0206 0426 581

BIC-Adresse SWIFT : SOGEFRPP

Je vous prie d'agr er, Monsieur, l'expression de mes salutations distingu es.

Le responsable contentieux

Madame DELATTRE

03 27 23 96 82 Fax 03 27 23 96 89 Email c.delattre@sorrec.com

Alin as 3 et 4 - Article 32 - Loi du 09 juillet 1991

« Sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi, les frais de recouvrement entrepris sans titre

ex cutoire restent   la charge du cr ancier. Toute stipulation contraire est r put e non  crite.

Cependant, le cr ancier qui justifie du caract re n cessaire des d marches entreprises peut demander au juge de

l'ex cution de laisser tout ou partie des frais ainsi expos s   la charge du d biteur de mauvaise foi. »

voila encore aujourd'hui non mais srx encore une misse en demeure, sa me soul d'avoir sa tout les jours sur mail , lettre , sms , appel t l phonique tout les jours c infernal a force

Par **geo21**, le **05/02/2014   11:31**

je viens de trouver un site qui c'est plein de cour-servais c'est dingue quand meme
<http://forums.voila.fr/messages/index-page-4/44655/votre-orientation-cours-servais.html>

Par **Artavus86**, le **05/02/2014   11:43**

Comme quoi il faut toujours se renseigner avant de signer quelque chose

Par **geo21**, le **05/02/2014   12:02**

we, mais je pence a un truc sur, mais c dingue tout le monde qui sont comme nous, toi aussi tu est toujours dans le m me cas ? tu peut en dire un p'ti peut sur ta suite

Par **Artavus86**, le **05/02/2014   12:29**

D s que j'ai du neuf je partage

Par **geo21**, le **05/02/2014   12:30**

pas de soucie merci a toi a tres vite

Par **geo21**, le **05/02/2014** à **12:53**

combien de temps est tu inscrit a cours-servais artavus??

Par **Artavus86**, le **05/02/2014** à **13:06**

2 ans il me semble

Par **geo21**, le **05/02/2014** à **13:10**

2 ans a donc comme tu dit : ils ont 2 ans pour vous mettre en justice après c'est fini. donc toi c terminer la ??

moi sa fait 1 ans et 4 mois

Par **Artavus86**, le **05/02/2014** à **13:55**

Bientôt bientôt ^_^

Par **nicoweb**, le **06/02/2014** à **04:08**

Bonsoir, comme vous j'ai eu une mésaventure avec la société ligne et formation et maintenant avec la société creandis.

Suite au rejet de plusieurs prélèvement par la banque et à des problèmes financiers j'ai décidé de stopper la formation, a noter que je n'avais renvoyé qu'un devoir et que je n'ai jamais réussi a avoir un professeur en ligne.

Après avoir payé un peu plus de la moitié de celle ci. J'ai eu en fin de parcours un entretien avec un employé de LF, leur indiquant d'arrêter de m'envoyer les cours (que je ne recevais plus depuis déjà plusieurs mois d'ailleurs) et que les paiements ne seraient plus prélevés.

Je pensais que cela était terminé lorsque j'ai reçu il y a quelques semaines un mail de la société creandis et il y a quelques jours un appel sur mon téléphone avec un "commercial" me demandant de payer l'intégralité de la somme restante et m'accusant de délit pour avoir déménagé sans les avoir prévenus. Me disant qu'un huissier était passé chez moi à mon ancienne adresse, se dont je doute fort étant donnée que les impôts et toutes les institutions publiques ont connaissances de mon déménagement.

J'ai donc envoyé un mail à creandis leur demandant de me fournir toutes les pièces constitutives de mon dossier ainsi que l'injonction du tribunal m'ordonnant de payer cette

somme (un huissier ne peut intervenir qu'après une décision de justice à se que je sache), afin que je puisse faire appel de cette décision. Et que par la suite l'ensemble de nos correspondances se feront par email et par voie postale afin de garder une trace.

Dans tout les cas si ils tentent de me rappeler je leur ferais gentillemeut savoir que si ils veulent me joindre cela sera par écrit et j'enregistrai l'ensemble des appels provenant de leurs numéros

Des conseils pour la suite des évènements ?

Merci d'avance, je vous tiendrais au courant des suites

Par **Artavus86**, le **06/02/2014** à **06:36**

Je dis BRAVO!!!!

Mon conseil attend de voir ce qu'ils font.

Cela fait combien de temps ta demande de résiliation?

Par **nicoweb**, le **06/02/2014** à **10:07**

Je dirais a vue de nez bientôt un ans,

Je voudrais savoir si mentir sur une décision de justice afin de demander de l'argent était répréhensible d'un point de vue légal et quels sont les articles correspondants ?

Par **geo21**, le **06/02/2014** à **12:55**

bonjour Nico cas tu fait pour demander d'Arrêté tous sa ??

enfin je veux dire tu t'es fait aidée pour prouver que tu a raison est euh Thor ?

Par **nicoweb**, le **06/02/2014** à **13:09**

Une lettre de résiliation suite a mon entretien avec l'employé de LF (resté sans réponse d'ailleurs) et oui je me suis fais conseillé par un ami juriste en liaison avec différentes associations de consommateurs

Par **geo21**, le **06/02/2014** à **13:13**

moi j'ai fais 2 lettres de résiliation qu'il n'ont pas prit en compte j'aurais du faire avec accuser

de rep :/, est ton n'amie juriste en liaison ta dit quoi exactement ?

Par **nicoweb**, le **06/02/2014 à 13:31**

Juste de demander l'ensemble des justificatifs concernant le contrat, le contrat de cession de créance, et les documents provenant du tribunal m'obligeant a payer cette société. (le tout par Lettre avec AR)

Ils m'ont dit que j'avais été condamné par téléphone (pas de menaces d'huissier, mais comme quoi l'huissier était déjà passé à mon ancien domicile suite à une condamnation). Il y à donc deux solutions, soit c'est le cas et creandis devra être en mesure de me fournir l'ensemble des documents(dans ce cas je ferais appel de cette décision), soit ils m'ont mentis sur cela, et cela me donnera un argument de défense, par chance j'enregistre sur mon téléphone tout les appels ne provenant pas de mon répertoire de contact, j'ai donc une preuve des propos tenus par mon interlocuteur.

Par **geo21**, le **06/02/2014 à 13:43**

wah ah we ok bin merci pour tous sa, car je pence a aller voir un juriste comme toi juste pour un conseil quoi, mais moi c'est pareil que toi plusieurs lettre de cours-servais misse en demeure ect..., après c'est creandis 8 jours en justice un huissier vas passer ect... , est maintenant sorrec exactement pareil plus des SMS, mail, enfin voila quoi mais tout pareil est la hier ou avant hier exactement pareil dans 8jours si vous m'apple pas votre dossier vas dans les mains de la juste mais j'ai déjà ue plusieurs lettre comme sa, c'est fort énervant, ARNAQUE TOTAL , j'aurais du écouter mon père est ne jamais m'inscrire a c'est cours-servais, mais des que j'ai fait le contrat est tout on vas dit quoi 3 ou 4 mois après put de nouvelles put de devoir pus un appel put rien du tout, est moi ne pouvant pas payer je me suis dit c'est fini il on bien reçût ma lettre de résiliation mais pas du tout âpres 1ans est 4 moi , voila que je reçoit plein de lettre est tout pffff, c'est juste des escroc il ont pas le droit de faire tout cela. j'en peut plu

Par **Artavus86**, le **06/02/2014 à 13:46**

nicoweb j'adore le "on vous a condamné par téléphone"!!!!

Par **geo21**, le **18/02/2014 à 14:02**

me revoila aujourd'hui les amies pour vous dire que je viens de recevoir un sms ce matin a 10h49 de creandis numero 37201 qui dit , : creandis avis de poursuites! payez immediatement sorrec au 03.27.23.96.82

est apres part la suite ce midi dans ma boite a lettre un courriel d'un lettre simple qui me dit : vous n'avez pas jugé utile de répondre favorablement aux propositions de notre service de

recouvrement pour le règlement amiable de votre dette de : avec tout les montants (1264.41 E)

je vais donc engager une action judiciaire a votre encontre aupres du tribunal d'instance.

dorénavant vous etes seule en mesure de suspendre cette procedure et pour cela contactez-moi de toute urgence au 03.27.23.96.82

cet appel immédiat peut encore vous éviter les frais supplémentaires que vous auriez a supporter conformément aux dispositions des articles 1146 et 1147 du code civil et de l'article 700 du nouveau code de procédure civile.

payer par virement, sur rib sorrec (cle vanc ect....)

enfin voila sincèrement j'en n'est plus que marre je fait tout pour remonter la pente est euh fon pour que je retombe a genoux

une réponse de votre part, je vais aller voir c que dit leur code civile la

Par **Artavus86**, le **18/02/2014** à **14:14**

Tant que tu reçois pas un huissier chez toi (et vérifie qu'il soit bien un huissier, pour cela y a des techniques sur google) qui te donne une décision de justice t'obligeant à payer ne t'inquiète pas plus que cela.

Et à ce moment là tu dis à l'huissier que tu te donnes le droit de faire appel de cette décision dans un délai de 1 mois après la réception.

Par **geo21**, le **18/02/2014** à **14:54**

OK très bien j'ai pris note, mais sincèrement la j'ai pris en compte les articles de Jean S du code civil j'ai pris note pris note de tout ça, ça continue bin voila quoi ont va part la suite; est ce qu'il veut je vais même Apple Julien courber la il vont moins rigoler xD.

Par **geo21**, le **18/02/2014** à **19:39**

est ce que tu a des news depuis la dernière fois artavirus86 ??

Par **Artavus86**, le **19/02/2014** à **08:00**

Non aucune

Par **geo21**, le **19/02/2014** à **13:54**

c'est une blague franchement je viens de recevoir ce mail ce matin a 10h alors que je les ue hier part la poste

Monsieur AXXXXX GXXXXXX

2 XXX XXX XXX

62XXX XXXXX XXXX XXXXX

WASQUEHAL, le 19/02/2014

Aff : Cours Servais/AXXXXX

N.Ref : 13SER2161

Monsieur AXXXXX

Vous n'avez pas jugé utile de répondre favorablement aux propositions de notre service de recouvrement pour le règlement amiable de votre dette de :

Total dû 1 264,41 € à régler à l'ordre de SORREC par tout moyen à votre convenance.

Je vais donc engager une action judiciaire à votre encontre auprès du Tribunal d'Instance.

Dorénavant, vous êtes seule en mesure de suspendre cette procédure et pour cela contactez-moi de toute urgence au 03 27 23 96 82

Cet appel immédiat peut encore vous éviter les frais supplémentaires que vous auriez à supporter conformément aux dispositions des articles 1146 et 1147 du Code Civil et de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux

Madame DELATTRE

03 27 23 96 82 Fax 03 27 23 96 89 Email c.delattre@sorrec.com

Alinéas 3 et 4 – Article 32 – Loi du 09 juillet 1991

« Sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi, les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier. Toute stipulation contraire est réputée non écrite.

Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises peut

demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi. »

Par **geo21**, le **19/02/2014** à **16:46**

bon alors voila j'ai vue un juge de proximité pas loin de chez moi demander je peut avoir un jour de consultation gratuite, tal j'ai appelé un autre avocat pour demander un conseil il ma dit de bien lit le contrat encore mais que je ne comprend grand chose, et au final il ma dit a mon avie il faut tout payer pour être relaxer ect.... donc demain j'appel pour avoir la journée de consultation, sorrec a même harceler mais parent tal le temps que jette partie voir un juriste civile, incroyable donc en gros payer toute la formation pour être trklil mais payer quoi MYSTER et boule de gomme

Par **geo21**, le **19/02/2014** à **21:56**

j'ai recue un coup de telephone cet apres-midi sur mon port non décrocher, et il ont appeler directement chez moi mon père a décrocher a parler avec est tout il nous menace de prendre not meuble pour payer la dette, mais dette de quoi myster j'ai demander a sorrec un justificatif de payement cette M.delattre énable comme une porte de prison qui me couper toujours la parole a dit qu'il y en a pas les simple les de misse en demeure sont une preuve que je doit payer le contrat et tout mon père veut con vas directement demain matin a la gendarmerie a mon village a coté, a t'il raison ??

Par **Artavus86**, le **20/02/2014** à **08:03**

Qui a signé ton contrat?
Es tu majeur?
Tu vis encore chez tes parents?

Par **geo21**, le **20/02/2014** à **09:20**

mon pere et moi meme;
oui;
oui

Par **Totolasticot**, le **20/02/2014** à **21:37**

Bonjour,
Je me suis inscrit au cours servais vers septembre 2013, j'ai résilié ensuite avant les 3 mois.

Je me suis rendu compte dans la m***** je m'étais mis.

J'ai fait un courrier avec A/R et envoyé un mail. Ils m'ont envoyé plusieurs mails et courriers pour payer et à chaque fois le même message : "Dans 8 jours nous enverrons votre dossier au contentieux". Ils m'ont appelé avant hier (le 18/02/14) et le mec m'a dit que si je payais pas, bah dans 10 jours il passera mon dossier au contentieux.. Je pense que depuis le temps qu'il doit y aller mon dossier au contentieux j'ai le temps ! Je compte plus répondre au numéro et continuer d'ignorer mails et courriers qui ne sont pas recevable devant un juge. Je n'ai plus le contrat malheureusement et ça par contre ça m'embête !! M'enfin bon ! J'ai lu pas mal d'avis et je pense sincèrement qu'ils ne peuvent rien faire.

De plus leur contrat n'est pas envoyé en A/R ce qui n'est pas normal. Perso je m'inquiète un peu mais je vais pas me laisser faire et tant que je ne passe pas devant un juge je ne compte absolument pas payer !

Personne a réussi à s'en sortir ? Enfin je veux dire à se retrouver tkl sans forcément changer d'adresse, de numéros etc ?

Merci pour vos réponses et vos avis. Cordialement.

Par **geo21**, le **21/02/2014** à **11:05**

moi mon pere a voulu payer car la femme m.delattre nous a harceler part telephone donc elle a appeler mon pere est tout donc vla sa craint j'ai dit il fau jamais décrocher est tout mais bon voila il a ue peur et la fait sa craint un mew temps que sorrec dort, laisse passe si elle reprend les appel est mail ect... fait gaff a toi elle te lâchera put jusqu'a s'ke tu payer, voila tout ceux que je peut t'es dire

Par **Siam**, le **01/03/2014** à **01:35**

Bonjour a tous!

J'ai reçu la même lettre par mail, les même coup de fils et menace de faire venir un huissier.

Pourtant pas compliqué, je lui dit au tel que je suis ok pour payer mais echallonné sur 4mois à partir d'avril et elle veut rien savoir. Sa réponse: vous avez jusqu'au 30mars pour tout payer sinon un huissier viendra saisir vos meubles.

J'ai refusé de donner ma nouvelle adresse (je suis hébergée chez mes parents) pour ne pas qu'il soit embêtés.

C'est la galère, j'ai surtout peur de la saisi immobilière.

Par **mr kem**, le **14/03/2014** à **12:59**

J'ai eu le mm problème avec sorrec^^ Bon je vous propose un bon procès contre eux pour harcèlement morale, avec tout ces gens possédant courriers/iels, sms et coup de tel les preuves ne manque pas... Cette madame Delat... commence sérieusement à nous chauffer

..je me demande quand mm comment peut elle dormir sur ses 2 oreilles après tout ce qu'elle nous fait subir...

Par **cyssou11**, le **25/03/2014** à **16:00**

Bonjour,
moi c'est un mec qui m'as envoyé toutes les lettres SOrrec, comme quoi je devais payer telle somme, sinon un huissier de justice viendrais prendre tout mes meubles, j'avais suivis les cours à l'IFSA, et j'ai découvert après que c'était une grosse arnaque. Je reçoit 2 courriers par semaine ainsi que des mails et des appels ... sa commence à me gonfler

Par **sage**, le **10/04/2014** à **05:44**

Bonjour,

Votre histoire est touchante.

Tentez de trouver un accord amiable. Je sais que c est dur pour chacun, mais c est sans doute la meilleure solution.

Bon courage a tous

Par **aissatdick**, le **09/05/2014** à **13:16**

Bonjour

Jai reçu le meme courier de mme delattre me disans ke je dois 2000euros a lecole ligne et formation mais javais plus les moyens de payer le motant du coup kai cette folle ki m harcèle au téléphone jai meme pas pu en placer une. Elle veu ke je lui donne ma nouvelle adresse, mais jai pas voulu el fait encore plus de menace plus de sms. Jai mis son numéro en liste de rejet mais jai k mm peur keske vous en pensez

Par **aissatdick**, le **09/05/2014** à **13:20**

Bonjour

Jai reçu le meme courier de mme delattre me disans ke je dois 2000euros a lecole ligne et formation mais javais plus les moyens de payer le motant du coup ya cette folle ki m harcèle au téléphone jai meme pas pu en placer une. Elle veu ke je lui donne ma nouvelle adresse, mais jai pas voulu el fait encore plus de menace plus de sms. Jai mis son numéro en liste de rejet mais jai k mm peur keske vous en pensez.

Par **Guillaumus**, le **13/05/2014** à **17:02**

Bonjour,

Je souhaite également résilier mon contrat avec la société cours servais. Le délai des 3 mois étant passé, ils me disent que c'est impossible.

J'ai lu tous vos commentaires, mais en résumé, de quelle manière dois-je m'y prendre?

- je n'ai pas de problèmes financiers (du moins pas encore)
- j'ai dépassé le délai de 3 mois
- j'ai changé d'orientation et ne tiens plus à suivre la formation de secrétaire administratif
- je suis inscrit à la cci pour éventuellement me lancer dans un Bts alternance.

Merci d'avance à ceux qui pourront m'éclaircir ;-)

Par **crochette**, le **13/05/2014** à **18:53**

Bonjour,

Moi aussi je souhaite résilier mon contrat avec la société cours servais. On dirait que cela est impossible en voyant tout vos commentaires, j'ai déjà fait opposition et il me harcèle déjà au bout de 2 mois. Malheureusement j'ai perdu mon contrat et j'aimerais bien relire les clauses du contrat serait-il possible que quelqu'un d'entre vous puisse me le faire passer.

Merci d'avance =)

Par **mamatt456**, le **05/06/2014** à **11:51**

Bonjour,

je suis comme la plupart d'entre vous en litige avec le cours servais. Je me suis rendue compte trop tard que les cours étaient de la ***** et que je le rend compte maintenant dans la merde que je suis. Je me fait harceler par SORREC, en tentant de me faire flipper, que je dois payer 1685 euros, des mails des appels tout les jours, bref du harcèlement

les 3 mois sont passées, j'ai trouvé un boulot plus intéressant.

Dois-tu prendre au sérieux ?

J'aimerais avoir des avis et où vous en êtes dans l'avancée, es-tu que je dois voir un juriste? je ne peut pas payer j'en ai pas les moyens (chômage)

et ils ont le culot de me sortir que j'ai contracter un credit

Cordialement

Par **Artavus86**, le **05/06/2014** à **15:59**

A TOUS!!!!

ON SE CALME!!!!!!!!!! ^^

Je suis dans le même cas que vous! souscrit comme un imbécile été 2012 résilié avant fin 2012, dont rejet de ma demande.

Perso j'ai changé de numéro de portable et de boite mail, c'était insupportable. Si vous le souhaitez en ligne directement sur www.pagesjaunes.fr vous pouvez passer sur liste rouge. Bon s'ils ont déjà votre fixe c'est trop tard mais bon on ne sait jamais (moi depuis plus d'appel sur fixe)

J'ai fait plusieurs demandes perso de résiliation et une via un intermédiaire.

Ils refusent. Et mon dossier est au contentieux en 20 exemplaires je pense lol

Enfin le plus important:

SI un huissier ne vient chez vous ce n'est que par décision d'un juge. Et si quelqu'un se présente chez vous en se disant huissier il faut lui en demander la preuve et un exemplaire de la décision de justice.

Si vous n'êtes au courant de rien pas de panique.

Vous ne le faites pas rentrer chez vous et vous lui dite que vous avez 1 mois pour faire appel de la décision et à ce moment là vous pourrez vous défendre.

Moi j'arrive à grand pas à ma date des deux ans depuis ma première lettre et je n'ai jamais rien eu et plus aucunes nouvelles.

Donc resté zen et NE PAYER RIEN!!!!

Par **mamatt456**, le **18/06/2014** à **13:26**

Esque quelqu'un a du nouveau, moi je subis un harcèlement de tout les instants avec sorrec je songe serieusement a chhanger de numero

Par **tiss**, le **12/07/2014** à **17:33**

bonjour moi j'ai la meme chose actuellement je voudrait savoir ce que sa a donner pour vous ?? car j'ai decider darreter je leur est envoyer plusieurs recommander er le dernier il mon

jamais repondu et du coup il mon envoyer une boite de recouvrement

Par **tiss**, le **12/07/2014** à **17:44**

bonjour moi la meme chose que vous je me suis inscrite en juin 2013 et resilier en decemnbre car je pouvait plus payer et quand jai renvoyer une lettre en accuse de reception au mois de mars il mon jamais repondu et ducoup les creancier mon contactez que je doit payer la somme en 4 fois maxi?? qu'est ce que vous frais a ma place?? merci a vous

Par **Has**, le **24/07/2014** à **14:54**

Merci beaucoup de continué a nous informé de la suite des evenement Artavus86!!!!

Par **Acer971**, le **27/07/2014** à **21:09**

Salut

j'ai eu mes meme probleme que vous!! La solution ignoré et arrêté de payé cest une enorme arnaque et je vous assure qu'il ne pourront jamais rien faire... c'est just de gros escro mdr malheureusement g payé 6mois apres g arrêter... quand jen ai eu mar des mail je les ai mi en courrier indesirable les lettre je men occupe pa c'est comme la pub lol les appel sont bloqué et voila... vraiment vour prenez plus la tete il pourront rien fairme dutout!!!!

Par **Acer971**, le **27/07/2014** à **21:31**

Salut

j'ai eu mes meme probleme que vous!! La solution ignoré et arrêté de payé cest une enorme arnaque et je vous assure qu'il ne pourront jamais rien faire... c'est just de gros escro mdr malheureusement g payé 6mois apres g arrêter... quand jen ai eu mar des mail je les ai mi en courrier indesirable les lettre je men occupe pa c'est comme la pub lol les appel sont bloqué et voila... vraiment vour prenez plus la tete il pourront rien fairme dutout!!!!

Par **Zeldaosaki**, le **05/08/2014** à **04:17**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous tous et avec la même dame qui envoie pleins de mail et courrier, je voudrais savoir si vraiment je peu dormir tranquille et ignorer ses menaces, ou risque t elle de les mettrez en application.

Parceque je touche 900€ par mois et elle me réclame 1640€.. Et aujourd'hui elle m'a menacé

par téléphone en me disant qu'ils vont être prioritaire pour me prélever 400€ par mois et tant pis pour mon loyer de 550€ que mon proprio pouvait attendre et que j'avais qu'à emprunter la somme à ma famille.

Je craque, je dort plus, mes brûlures d'estomac me reprennent..

Sincèrement, dites moi si vous avez payez ou si vous avez été tranquille en ignorant ?

Par **Acer971**, le **05/08/2014 à 23:01**

Salut comme j'ai dit plus haut tu ne dois pas t'inquiéter vraiment!!! Tu fais opposition au prélèvements avec ta banque ils n'auront aucun droit!!! Les sociétés de recouvrement non plus elle n'ont aucun droits a part nous courir derrière... Et si toute fois un jour tu devais passé en justice (ce qui est extrêmement peu probable) tu peux te defendre n'oublie pas!!! Des cours plus que pollué avec des fautes aucun suivi alors qu'ils le promettent etc etc... si tu veux etre encore plus tranquille enregistre un de leur appel avec leur fameuse menaces car sa c'est tres grave surtout avec se qu'ils osent dire!!!

Quoi qu'il en soit dort tranquille il ne pourront rien faire!!! Fait opposition au prélèvement, fais passé les mails en indésirables n'accepte aucun recommandé ou coli de leurs part quand ils t'appellent ne repond pas bloque le numero avec ton fone et si tu peut pa racroche leur au nez.

Il faut savoir je l'ai lu sur se forum ou un autre je sais plus que la pers qui est pdg de lecol est la meme que les société de recouvrement qui nous demandent de l'argent et ils ont pas mal de soi disan ecol autre que cours servais ou c'est encore la meme personne... bref c'est une énorme arnaque tres bien ficelé a quelques details pret.... ne leurs donné plus votre argent!!

Par **Zeldaosaki**, le **06/08/2014 à 18:27**

Merci beaucoup, ça me rassure.

Je n'étais pas à l'école servais mais Ifsa et j'ai vu plein de remarque du même genre sur d'autre forums mais je ne savais jamais comment ça c'était terminé pour les autres..

Merci des conseils, parce que j'avais vraiment pensé à contacter Julien Courbet pour le coup. Je vais les ignorer, mais il y'a environ un mois la dame à eue le culot de téléphoner chez ma tante (de qui je n'avais jamais donné le numéro) en lui demandant si elle me voyait parfois car c'était soit disant pour me proposer une formation..

Cette menteuse..... Ma tante n'a rien compris :/

Par **Acer971**, le **06/08/2014 à 20:35**

C'est purement du harcèlement... genre tu pense qu'ils iront au tribunal alors qu'ils font sa!! Ils savent bien qu'ils sont dans l'illégalité....

Par **Zeldaosaki**, le **07/08/2014** à **02:26**

D'accord, mais si jamais elle me rappelle comment puis je enregistrer l'appel comme tu disais ? Mais bon de toute façon je vais bientôt déménager donc nouvelle adresse + nouveau numéro de fixe et en plus je dois changer d'opérateur mobile, donc nouveau numéro de portable bientôt, il ne lui restera que ma boîte mail, dans laquelle elle va passer dans les spam ;) Je serai peut être tranquille un certain temps ^^ mais bon c'est vrai que j'ai eue très peur quand elle m'a sortie toutes ses menaces.. En tout cas j'espère que chacun d'entre nous qui sont harcelés, finiront par être tranquille définitivement et ne payeront jamais ces escrocs..

Par **Acer971**, le **07/08/2014** à **04:45**

Pour enregistrer l'appelle euh sa depend des telephone... moi perso je l'ai pa fai ils sont passé a la trappe puis c'est tout lol je sais pertinement que sa n'ira pas plus lois car c'est des escroc et ils le savent... aucune administration ne profere de menace, ils cherchent toujours des arrangements avant... enfin bon dommage que certains comme moi meme ai donné autant avant de se rendre compte de tout sa j'ai payé 8 ou 9 mois en tout a 119e par mois... aujourd'hui j'en aurais bien besoin mais bon sa me servira de leçon!!

Le fait que tu demenage etc tu aura la paix c'est sur juste dis a ta tante par ex que si elle rappelle de pas donné t'es coordonné.. sa serai bete

Par **Zeldaosaki**, le **07/08/2014** à **21:26**

D'accord, merci beaucoup

Par **di974**, le **20/08/2014** à **12:00**

BONJOUR

moi je suis harceler tout les jour ,jai reçu plin courrier pour me dire qu'il von me pourssuivre devant un tribunal. et je que doit payer 2100 EURO.sa fait flipper . mais moi je veu plus suivre cet formation, car ya jamais personne derriere le telephone pour nou aider sur les cours. Je suis un peu perdu

Par **Acer971**, le **20/08/2014** à **23:09**

Lol lit tout se que j'ai ecrit plus haut tu as les solutions...

Par **Zero**, le **25/08/2014** à **00:55**

Oui, tout cela est une immonde arnaque, ma copine fait dans le droit et elle m'a dit déjà que le fait qu'ils appellent en profanant des menaces est INTERDIT! Et cela prouve que c'est du vent! Donc ne stressez plus car il faut tenir, harcèlement moral voilà déjà leur faute, jamais ils enverront de huissier car ils sont en tort. Surtout si vous recevez des mails, tapez toujours les noms des personnes qu'il faut soit disant contacter ou autres, vous verrez parfois qu'ils sont expert en psychologie, donc cela veut dire qu'ils sont très forts pour sonder l'esprit humain et vous faire peur! Plein de monde se font avoir par la peur, mais ne restez pas seul, il faut en parler et voir des pros, ils vous diront que c'est des escrocs! On appelle pour savoir quand un prof peut nous contacter pour leurs devoirs en carton et ils répondent " les profs sont absents cette semaine " des pauvres tâches!

Moi je dis LIBERTÉ!!!!!!

On va pas se laisser marcher dessus par des "tout petit"!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **fruh**, le **19/09/2014** à **20:04**

Bonjour a tous! Pour le harcèlement téléphonique, invoquez l'article 222-16 du code pénal, cela devrait vite les calmer!!

Par **Zeldaosaki**, le **22/09/2014** à **15:25**

Bonjour,

Mi aout ils m'ont menacés de m'envoyer un huissier si je ne payais pas sous 8 jours, puis fin aout rebelote, un autre courrier qui me menace d'huissier si je ne paie pas sous 8 jours..
La, il y'a quelques jours j'ai reçu une lettre disant :

"Vous n'avez pas payé, ni répondu et blabla .. Je vais donc engager une action judiciaire à votre encontre auprès du Tribunal d'instance"

Effrayant..

Et la, à l'instant je viens de recevoir un appel d'un numéro de portable (vu que j'ai bloqué leur fixe) mais je n'ai pas répondu car je me doutais que c'était eux. Il y'avait un message vocal, une voix d'homme avec un ton très menaçant limite flippant :

"Marine, rappelez moi immédiatement"

Voilà, rien d'autre, et juste après avoir écouté mon message vocal, comme par hasard, un e-mail arrive pour me dire la même chose que dans les courriers...

J'en peux plus de ce harcèlement !

Dois-je finalement les payer ?

(mais j'estime ne pas avoir à payer des cours que je n'ai même pas suivis...)

Je suis à bout la ! Ca me rend dingue ce harcèlement, jusqu'ou vont ils aller ?? ...

Par **fruh**, le **22/09/2014 à 20:38**

Quand je vois ici tout ce que l'on nous fait subir.....Ces gens sont dans l'illégalité la plus totale!! Harcelement, dettes non dues! Ils défendent des sociétés qui sont de véritables escrocsMontons donc un collectif, a plus on est plus fort....Et surtout courage a tous, ne sombrez pas en dépression...N oubliez pas que vos contrats seront de toute façon jugé nulle car ils contiennent des clauses abusives....

Par **birdie**, le **18/11/2014 à 17:05**

Bonjour, j'ai eu le même soucis en décembre 2013 suite à un soucis avec Lignes et formations. Depuis mars je n'avais absolument plus aucunes nouvelles de cette charmante Mme Dela... Et c'est toujours aussi angoissant. J'essaie de me dire qu'ils n'ont pas grandes possibilités mais jamais simple. Mon avocat m'a conseillé de demander des témoignages d'autres personnes ayant eu ce même soucis. C'est pourquoi si certains d'entre vous acceptaient ce serait top.

Par **veuxsavoir**, le **11/05/2015 à 09:08**

J'accepte ! Il faut engager une procédure collective. Je suis pour contacter la presse tv et radio. De plus, j'alerte dès aujourd'hui le ministère de l'éducation nationale en leur donnant le lien de ce forum. Comme cela nous serons fixés sur la véracité de leurs dire. Je vous invite à faire pareil. Moi ils m'ont menacé d'appeler pôle emploi pour faire annuler mes allocations.

Par **besoindaide11**, le **28/07/2015 à 14:34**

Du nouveau pour ceux qui ont reçu le courrier d'injonction ?

merci d'avance.

Par **lamouette64**, le **05/08/2015 à 19:11**

bonjour,
je suis nouvelle et je souhaite faire part à tout le monde de ma situation qui est la même que la vôtre, moi j'ai signé un contrat à l'IFSA pour mon fils mineur à l'époque j'ai déjà versé la moitié et ayant perdu mon emploi, je ne pouvais plus payer et comme vous la résiliation m'a été refusée pour le même motif. Je suis donc actuellement en procès car j'ai fais appel à ma

protection juridique qui a nommé un avocat pour me défendre. La procédure commence seulement mais je vous tiendrait au courant de tout dès que j'aurais du nouveau. Mais déjà je suis harcelée de mail et coup de téléphone par cette mme Delattre qui me menace de saisie donc surtout ne répondez pas à ces coups de téléphone car elle est très vicieuse, elle cherche à obtenir des infos en vous faisant parler elle est très malignes donc méfiance!
Je reviens vers vous au plus vite.

Par **Alicia27**, le **13/08/2015 à 12:42**

Bonjour à vous tous j'ai bien lu tout vos commentaires et ça fait vraiment peur leur menace. Moi j'ai arrêté de payer en juillet 2014, ils m'ont arcelé des semaines et des semaines puis plus rien jusqu'à hier! Une autre dame me dit que si je ne paie pas ils vont transférer mon dossier et j'aurais le double à payer! J'ai 10 jours pour accepter de payer.. Je ne sais pas quoi faire, quelqu'un a-t-il été devant les tribunaux à cause d'eux? Ou en sont vos dossiers.. Je suis sur le point de payer pour avoir la paie.. :/

Par **lamouette64**, le **21/08/2015 à 08:51**

bonjour,
de mon côté j'ai eu quelques nouvelles de mon avocat qui me dit qu'il y a peu de chances pour qu'une juridiction accepte la résiliation pour le motif du chômage. J'irai jusqu'au bout mais si le tribunal déclare que je dois payer, je n'aurai pas le choix. Le souci c'est que j'ai peur des dommages et intérêts qui risquent de m'être imputés. D'un autre côté je me demande si je ne vais pas arrêter la procédure vu que la société de recouvrement à laquelle l'IFSA a fait appel ne m'envoie que des mails et des courriers simples qui n'ont donc aucune valeur juridiques. Je peux les ignorer vu que apparemment tout le monde a reçu le même et il ne se passe jamais rien pour eux, c'est peut-être moins risquer que d'attendre une décision du tribunal qui pourrait m'être défavorable.
A voir!

Par **lamouette64**, le **21/08/2015 à 08:59**

juste une petite question, je ne sais pas si mes messages ont été pris en compte car je suis nouvelle et pas très douée pour l'informatique donc si quelqu'un me lit, merci de me le faire savoir pour que je sache si je dois me faire aider. MERCI
La mouette64

Par **lamouette64**, le **24/08/2015 à 11:05**

pour ALICIA27
je pense que vous ne devriez pas payer car si vraiment ils avaient du pouvoir, ils auraient

déjà fait le nécessaire auprès des tribunaux, ils n'attendraient pas un an pour entreprendre des démarches. Ils veulent juste vous faire peur et c'est le seul moyen qu'ils ont pour récupérer l'argent. Sachez toutefois qu'ils ont 2 ans pour réclamer l'argent ensuite vous ne devez plus rien la dette sera annulée. C'est pour ça qu'ils jouent avec nos nerfs et tant que vous n'avez pas reçu d'injonction de payer d'un tribunal, faites la sourde oreille! Moi c'est plus récent ça date seulement de mars 2015 mais je suis déjà harcelée.

Par **Lz86**, le **28/08/2015** à **03:37**

Bonjour cette me dellattre est vraiment agressive je sais que ce n'est que des mots moi elle me raccroche au nez et j'essaye de trouver une solution avec elle pour échelonner mes paiements mais elle ne veut rien savoir et exige la somme tout de suite alors que la dette est à mon nom elle menace de saisir la voiture et le scooter de mon conjoint elle porte des accusations sur moi comme quoi je l'insulte alors c'est complètement faux!!!!je sais plus quoi faire avec elle la discussion est complètement fermer elle fait un monologue cette femme quelqu'un a déjà été jusqu'au tribunal avec elle??

Par **Lz86**, le **28/08/2015** à **14:43**

Bonjour cette XXX est vraiment agressive je sais que ce n'est que des mots moi elle me raccroche au nez et j'essaye de trouver une solution avec elle pour échelonner mes paiements mais elle ne veut rien savoir et exige la somme tout de suite alors que la dette est à mon nom elle menace de saisir la voiture et le scooter de mon conjoint elle porte des accusations sur moi comme quoi je l'insulte alors c'est complètement faux!!!!je sais plus quoi faire avec elle la discussion est complètement fermer elle fait un monologue cette femme quelqu'un a déjà été jusqu'au tribunal avec elle??

Par **lamouette64**, le **29/08/2015** à **09:31**

bonjour,
moi j'y vais! mais ce sera long mon avocat est en train d'étudier mon cas. Depuis son dernier appel et ses dernières menaces par téléphone puis courrier, je n'ai plus de nouvelles d'elle. Je crois que c'est un stratagème pour nous faire croire qu'on a gagné mais elle nous recontactera dans quelques temps au moment ou on ne s'y attendra plus.
Elle est sans pitié et je me demande comment elle peut dormir tranquille sa conscience ne la tracasse pas, je lui souhaite d'être dans l'embarras financier un jour pour qu'elle se rende compte de la situation dans laquelle elle met tout le monde. Aucune discussion possible en effet, aucun arrangement ne la satisfera, elle veut l'argent tout de suite et dans son intégralité, elle considère qu'on a eu assez de relance et comme on a pas répondu elle nous accuse de mauvaise foi et donc il ne lui reste plus qu'à nous faire peur pour obtenir ce pour quoi elle est payée. LAMENTABLE comme travail!!!

Par LyLyLy, le 03/09/2015 à 21:21

wah... je suis heureuse de voir que je ne suis pas la seule et choquée de voir autant de monde dans la même situation .

Je rentre à peine du travail , et j'ai eu un fameux appel vers 16h30 d'une certaine Mme Delattre qui me dit exactement " madame,veuillez appelez madame Delattre , je viens de recevoir un dossier vous concernant , j'attends un rappel c'est important au 0327239682 " .. Sans me douter de rien je rappelle ce numéro (car je suis à la recherche d'un appartement ,donc je pensais fortement que c'était pour un éventuel rdv ; Mais en y repensant , avec du recul maintenant , la personne m'a nommé par le nom de de ma mère(qui peut le connaître ?) , alors que je porte le nom de mon père depuis plus de 10ans suite à leur mariage .En rappelant ce numero , je suis tombée sur une plateforme d'appels(WTF ?) , qui m'a dit qu'elle rappelait cette fameuse Delattre pour qu' elle puisse à nouveau me recontacter me rappeler . J'ai donc eu ce 0618528893 (qui m 'a rappele quelques minutes apres) ... si j'avais su ... J'ai donc eu la belle surprise en répondant ,que ce n'était pas pour une visite d'appartement mais pour un recouvrement suite à des impayés chez Lignes et Formation auquel j'avais envoyé une résiliation En A/R dans l'année 2013, car à l'époque j'étais encore étudiante(en licence d histoire , donc planning assez cool) mais je voulais fortement essayer une reconversion sans lacher mes études pour autant, car j'avais l'impression d aller droit dans le mur avec mon cursus et mon envie depuis plus jeune de travailler dans le monde de la mode.J ai cherché sur internet des écoles a distance ,et je suis tombée sur celle-ci ,je les ai appelé pour avoir plus de renseignements et je suis tombée comme une grosse merde dans le piège ... avec du recul je me sens bien conne d'avoir pu gober autant de sottises . L Les mois qui ont suivis mon inscription , j 'en étais écoeurée , quand je voulais joindre un professeur , il n y avait jamais personne de disponible ou des fois vous passiez plus de temps a attendre que quelqu'un daigne enfin vous répondre . Au bout de 4 mois , je ne m'y intéressais déjà plus et j avais trouvé un petit travail a côté qui me permettait à peine de vivre correctement , et j ai laissé couler les mois à payer pour rien pendant 1 an , vous dire le désintéressement du programme , qui ne s'inquiétait même pas pourquoi l'élève n'avait toujours pas envoyé de devoirs en 1 an

Suite à toutes les fois ou j'ai essayé de me motiver(car je me disais que je ne pouvais pas arrêter après tant de versements) , je suis tombée au chômage donc je n'avais vraiment plus les finances pour payer 80euros tous les mois et surtout dans un programme ou tout le monde s 'en fout de vous et de votre avancée (ils veulent juste leur sousous à la fin du mois) ... c'est une escroquerie !!!

Quand je vois toutes ces personnes qui se sont faites avoir par Lignes et formation , j'ai envie de pleurer ..:(

MAis bref je suis donc Tombée sur cette vilaine femme qui ne vous laisse pas en placer une , qui vous prends juste pour un déchet social endetté .

Je ne vais pas vous mentir que j 'ai flippé [smile7], mais je ne me suis pas laissée faire pour autant.

Cette femme m'ordonnait de verser la somme de 880euros avant la fin du mois ,sans mmeme prendre en compte ma situation personnelle - je lui ai expliqué que j'étais pas 880e à sortir de mon trou du cul en un claquement de doigt (je n'ai pas dit ça bien sur) , et surtout en cette période car comme vous savez je cherche un appartement donc pour une entrée en bail on vous réclame au moins 1 a 2 mois de loyer + un mois de caution , je suis actuellement en cdd donc pas du tout les moyens pour régler une telle somme qui selon moi n'était pas justifiée , car merde j'avais quand même versé 12 mois soit 960euros dans le vide , et je ne demandais

rien à part d'arrêter la formation , je ne demandais pas de remboursement car je suis responsable de mon contrat mais qu'on vous force en plus à payer quelque chose pour du vide alors que vous avez des problèmes financiers , c'est juste dégueulasse et inhumain) Bref , Cette fameuse delattre m'a dit qu il y'a deux ans elle m'avait déjà envoyé 2 lettres en recommandées qui apparemment lui sont retournées sans réponse je ne peux pas la croire parce qu'à l'époque j'avais mon appartement et je n'ai jamais rien reçu de leur part ... (mais maintenant je me dis heureusement que je ne vis plus là , car la boîte au lettre à dû se suicider par toutes ses lettres de menaces)

En sentant mon stress , elle m'a donc demandé ma nouvelle adresse , j'étais loin d'imaginer dans quelle merde je me mettais en le lui donnant , après voir lu tout vos commentaires , surtout que c'est l'adresse de mes parents (car je vis actuellement avec mon copain mais pour éviter tous les changements d'adresse , j'ai laissé mon courrier chez mes parents(je suis partie 1an au Mexique pour mon stage de fin d'études)) ah oui après un long échange , elle m'a offert comme elle dit "généreusement , parce que c est moi", la liberté de payer en 3 fois . EN gros quand je lui ai expliqué que j'avais envoyé une lettre de résiliation en A/R en 2013 pour cause de chômage , elle m'a dit que ça ne rentrait pas en compte pour une résiliation chez Lignes et formation mais qu il aurait fallu un Cas fortuit ou force majeure empêchant l'exécution de la décision judiciaire pour valider une resiliation ?

Qu est ce qu un cas fortuit ou force majeure ?(j ai regardé un peu sur google est mon ami mais le lexique d'avocat blabla n'est pas mon ami ... help ?!

je peux vous dire que je suis sortie du boulot dépitée, et je suis meme passée a carrefour acheter une bouteille de rosé pour apaiser ma souffrance . finalement je ne l'ai meme encore ouverte car je suis depuis 19h clouée devant l'ordi pour en savoir plus sur cette societe sorrec et me voila donc a commenter comme vous tous sur ces escroc !!!

Vous pensez que c'est le debut d'un long commencement ?

J'ai lu un commentaire un peu au dessus pour monter un collectif , ça pourrait être une bonne solution que la solidarité pour faire pression . je ne suis pas encore harcelée , quoique en même pas 2 heures j'ai déjà reçu un mail(de Delattre et un sms du 36199) ... j'ai fortement peur pour la suite , mes pauvres parents !!

Du coup , je ne sais pas quoi faire , s'il faut finalement payer car j'ai quand même peur qu'un jour les huissiers débarquent chez mes parents .

Merci a tous et surtout bon courage !!

Montrouge, le 03/09/2015

Aff : Lignes et Formations/
Référence :(Privé)
Lettre Art R124-4

Mademoiselle Privé Privé

Suite au courrier adressé par Lignes et Formations, demeurant 85 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge, je suis mandaté(e) pour le recouvrement amiable de votre dette totale concernant un contrat de formation à distance pour un montant restant dû en principal de : 880,00 €.

Afin d'éviter une procédure de recouvrement judiciaire, appelez-moi immédiatement au 03 27 23 96 82

Le cas échéant, régularisez votre situation et payez directement par

- Carte Bancaire au 03 27 23 96 82

- Virement bancaire sur notre compte (référence dossier à rappeler OBLIGATOIREMENT)

Banque Agence Numéro de compte Clé
30003 03326 00020604265 81

IBAN : FR76 3000 3033 2600 0206 0426 581

BIC-Adresse SWIFT : SOGEFRPP

- Chèque ou mandat-cash à l'ordre de SORREC. adresse : SORREC, 85-87 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge

Montant Total Lignes et Formations, détaillé ci-dessous :

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux

Madame DELATTRE

03 27 23 96 82 Email c.delattre@sorrec.com

Article L111-8 du code des procédures civiles d'exécution. Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi.

Cette lettre est un acte prescrit par la loi (Article R 124-4 du code des procédures civiles d'exécution)

Par **sabrina712**, le **15/09/2015** à **12:57**

Bonjour à tous

Que je suis heureuse de vous avoir trouver :)

J'ai commencer les cours servais fin 2014, et evidemment comme vous aucun suivis, Que le 1 er colis reçu, avec des livres bourrer de fautes....

Quand un certains Mr Souflet ma vendu les cours servais, il m'a dit que je ne serais pas seul

avec mes bouquins,... Ce qui est évidemment faux, j'ai essayé de les contacter des tonnes de fois en vain...

J'ai donc arrêté de payer en mars 2015, et depuis harcèlement!!

Aujourd'hui un homme Mr Michel m'a totalement menacé, bien sûr je ne me suis pas laissée faire, je lui ai dit que les cours servis ne respectaient pas leurs engagements, que c'est de la publicité mensongère, et que pour moi je ne fais pas partie de leur école...

Il m'a répondu qu'il m'envoyait un courrier ou je devrais payer la somme totale sous 8 jours! Et bien je l'attends, je n'ai plus les moyens et je suis pas solvable!!

Donc je vais faire comme vous tous et les laisser s'amuser tout seul puisque ça les amuse tant.

Merci pour vos témoignages

Et si vous avez besoin de moi pour les attaquées, n'hésitez surtout pas :)

A très vite!

Sabrina

Par **affolement de soupapes**, le **18/09/2015** à **23:22**

Moi aussi hélas je suis victime de madame Delattre Corinne tél :

J'ai cru que j'allais faire un AVC, ma fille est sortie en courant de sa chambre pour me voir hors de moi, plus j'explique à la dame que je lui est fait parvenir un mail pour lui dire que je vais réguler les deux mois de retard, plus elle crie elle à l'air de jouer, je pense que cette dame mérite une condamnation judiciaire pour harcèlement.

J'ai cru que j'allais perdre la tête et l'école chez soi est complice puisque je l'ai informé de mes difficultés.

Je vous tiendrai au courant pour la suite j'ai entrepris diverses démarches je vous tiendrai informer.

Bon courage à tous.

03 27 23 96 82 Email c.delattre@sorrec.com

Par **La danse du paon**, le **13/11/2015** à **14:53**

Bonjour!

J'étais chez Lignes et Formations, j'ai voulu résilier, j'ai donc appelé lignes et formations où on m'a dit que vu que j'étais dans les trois premiers mois qu'il fallait que je résilie le plus tôt ! Je me suis donc dépêchée et envoyée le courrier de résiliation 3 mois pile après mon inscription. Quelques semaines après j'ai reçu un appel me disant que ma résiliation était acceptée et dans le cas où j'ai résilié dans les 3 mois je dois 30% des frais de la formation soit 800€ ! Je me suis fâchée avec une dame du service comptabilité qui m'a dit qu'il fallait lire un contrat en entier (forcément je n'ai pas compris tous les articles du contrat..) et que si un conseiller m'avait induit en erreur ce n'était pas de sa faute car l'erreur est humaine...

Je suis étudiante gagne 600€ par mois et j'ai un appartement à payer... J'ai donc envoyé un deuxième courrier montrant que je n'avais pas de travail avec une copie de mon compte avec mon solde tout compte reçu de mon dernier travail pour leur montrer la date précise de la fin

de mon contrat de travail.

Aucune réponse..

Aujourd'hui Mme Delatte m'a appelée pour m'expliquer que je devais 800€ et que j'allais rentrer dans un dispositif de recouvrement très grave ect

N'ayant eu aucune réponse de ligne et formations sur mon dernier courrier, je dois les rappeler ect mais personnellement je n'ai plus la force après plusieurs disputes au téléphone avec des personnes irrespectueuses des mails à gogo et dès courrier avec Ar (que je ne suis jamais aller chercher à la poste) je ne peux plus.

Du coup je pense aller voir mon médecin pour qu'il me fasse une lettre expliquant que depuis que j'ai perdu mon travail je suis en dépression et que de ce fait je peux pas continuer les cours de lignes et formations ce qui explique la résiliation et que le harcèlement de ces derniers temps n'a fait qu'empirer les choses. Qu'en pensez vous ?

Est ce que quelqu'un a déjà été saisi par un huissier suite à cette procédure ?

Je suis très inquiètes, pour plus de réponses contactez moi via Facebook: Margot Lrx

Merci d'avance.. Et bon courage à tous

Par **Has**, le **24/11/2015 à 19:45**

Bonjour tou le monde je vien au nouvelle ? Moi il m ont appelé pour me dire Qu il avait reçu une ordonnance du tribunal et qu ils ont l autorisation d intervenir par voix d exécution forcé . Qu un huissier viendra me faire signer l ordonnance dans les prochain jour . Et Qu un blocage des compte et à prévoir !!!

Par **Has**, le **24/11/2015 à 19:49**

Mais aparament j ai encore la possibilité de régler dans les prochains 48 heures . Mais Qu il n y aura pas d accord possible avec l huissier le jour de son intervention et que cela est mentionné sur l ordonnance que ç est validé accepté

Par **unefilledu13**, le **02/12/2015 à 08:01**

Bonjour,

Je suis moi même victime de cette espèce de **** qui nous appelle et je compte mener une action en justice contre cette société car je trouve inadmissible de recourir à de telles méthodes.

J ai quelques connaissances juridiques basiques, j ai tout de suite compris au téléphone qu il s agissait d une société de recouvrement à la con car un vrai juriste ne s adresserait pas à vous en ces termes.

Le soucis c est qu elle m a tellement gonflé je lui ai même pas demander son nom à cette **** , elle m a tout comme vous demander quel était mon statut marital , je suis pacsée ... Elle m a donc demandé quel étaient mes revenus, je suis actuellement en maladie depuis trois mois et

cela risque de durer je suis donc indemnisée par la secu mes revenus sont donc très faibles. Elle m a alors menacé de saisir le véhicule à mon conjoint. Non mais mdr je lui ai expliqué que je connaissais mes droits et que je savais très bien que les dettes antérieures au pacs n étaient pas opposables à mon conjoint. Elle a commencé à partir dans un délire de saisie de meuble ext

Je lui ai fait comprendre que je ne payerai rien du tout que j en avais rien à faire de ses menaces dans la mesure où je suis dans une situation tellement désespérée que franchement je suis plus à ça près. Elle m a alors raccroché au nez.

Cela m a mis dans une colère noire.

De ou tu te permets d appeler les gens de les menacer avec des arguments inventés et d être à la limite du respect.

J ai donc rappeler puisque le numéro s est affiché lui expliquant poliment (et ce fut difficile vu la vitesse à laquelle si les insultes les plus vulgaires me venaient à l esprit) et elle m a répondu " cela vous donnera une bonne raison de plus de ne pas payer "

Depuis je ne décolère pas. Dans mon état de santé actuel je ne peux tout simplement pas tolérer ce genre de chose cela ne fait qu aggraver mon état de santé

Je considère ça aussi comme de la violence et je pense à toutes les personnes qui comme moi se sentent démunies et enfoncées par ce genre d appels.

Je considère que cette personne est responsable de ses paroles dans la mesure ou moi même j ai fait pendant une brève période du recouvrement et je n ai jamais pu et je ne pourrai jamais m adresser à des personnes en ces termes.

Bref je veux son nom son adresse et par tous les moyens faite en sorte qu elle soit condamnée sur le plan juridique pour harcèlement moral.

J ai vérifié ce type de procédé n est pas normal et illégal. Une action collective aurait plus de poids.

Je vais également contacter les associations de consommateurs.

Merci d avance pour votre aide et les autres sachez que vous n êtes pas seuls

Par **unefilledu13**, le **02/12/2015** à **08:06**

Bonjour,

Je suis moi même victime de cette espèce de **** qui nous appelle et je compte mener une action en justice contre cette société car je trouve inadmissible de recourir à de telles méthodes.

J ai quelques connaissances juridiques basiques, j ai tout de suite compris au téléphone qu il s agissait d une société de recouvrement à la con car un vrai juriste ne s adresserait pas à

vous en ces termes.

Le soucis c est qu elle m a tellement gonflé je lui ai même pas demander son nom à cette **** , elle m a tout comme vous demander quel était mon statut marital , je suis pacsée ... Elle m a donc demandé quel étaient mes revenus, je suis actuellement en maladie depuis trois mois et cela risque de durer je suis donc indemnisée par la secu mes revenus sont donc très faibles. Elle m a alors menacé de saisir le véhicule à mon conjoint.

Non mais mdr je lui ai expliqué que je connaissais mes droits et que je savais très bien que les dettes antérieures au pacs n étaient pas opposables à mon conjoint.

Elle a commencé à partir dans un délire de saisie de meuble ext

Je lui ai fait comprendre que je ne payerai rien du tout que j en avais rien à faire de ses menaces dans la mesure où je suis dans une situation tellement désespérée que franchement je suis plus à ça près.

Elle m a alors raccroché au nez.

Cela m a mis dans une colère noire.

De ou tu te permets d appeler les gens de les menacer avec des arguments inventés et d être à la limite du respect.

J ai donc rappeler puisque le numéro s est affiché lui expliquant poliment (et ce fut difficile vu la vitesse à laquelle si les insultes les plus vulgaires me venaient à l esprit) et elle m a répondu " cela vous donnera une bonne raison de plus de ne pas payer "

Depuis je ne décolère pas. Dans mon état de santé actuel je ne peux tout simplement pas tolérer ce genre de chose cela ne fait qu aggraver mon état de santé

Je considère ça aussi comme de la violence et je pense à toutes les personnes qui comme moi se sentent démunies et enfoncées par ce genre d appels.

Je considère que cette personne est responsable de ses paroles dans la mesure ou moi même j ai fait pendant une brève période du recouvrement et je n ai jamais pu et je ne pourrai jamais m adresser à des personnes en ces termes.

Bref je veux son nom son adresse et par tous les moyens faite en sorte qu elle soit condamnée sur le plan juridique pour harcèlement moral.

J ai vérifié ce type de procédé n est pas normal et illégal.

Une action collective aurait plus de poids.

Je vais également contacter les associations de consommateurs.

Merci d avance pour votre aide et les autres sachez que vous n êtes pas seuls

Par lamouette64, le 15/12/2015 à 08:28

bonjour,

je viens de recevoir des nouvelles de mon avocat mais elles ne sont pas bonnes. En effet d'après lui il y a fort peu de chances que l'issue de la procédure me soit favorable. J'ai donc le choix de classer l'affaire en prenant le risque de devoir payer des dommages et intérêt à la

société si je perds. D'autant que je pense qu'elle a été mise au courant que j'ai pris un avocat et qu'elle le sera aussi si je classe l'affaire. Du coup elle recommencera son harcèlement et comme elle se sentira forte sachant que je ne peux rien faire juridiquement, elle ne me lâchera plus. Donc au final, je comprends qu'il n'y a pas de justice pour les faibles, qu'on nous laisse nous démerder avec nos problèmes, on ne nous aide pas à combattre ce genre de procédé et les sociétés continueront à proposer des contrats ambigus pour arnaquer les pauvres gens qui n'ont pas eu la chance de faire des études et qui essaient de s'en sortir par eux-mêmes. Je suis dégoûtée et je crains la suite, les fêtes de fin d'année vont être un peu tendues pour moi mais bon je tiendrais jusqu'au bout et je ne paierais que lorsque j'aurais un injonction de la part du tribunal. Aucune de leur menaces ne me fera réagir car je pense que si ce genre de société avait le moindre pouvoir pour nous faire payer, il y a longtemps qu'elle aurait intenté une action en justice donc elle n'attendrait pas aussi longtemps et ne nous menacerait pas ainsi si elle était dans son droit. Je pense que c'est la seule solution qu'elle a pour nous faire payer, la peur de l'huissier en ferait craquer plus d'un. Je redonnerais des nouvelles dès que j'en ai.

Par **Frozen**, le **21/01/2016** à **11:16**

Bonjour,

Comme vous tous je me retrouve dans une situation compliquée avec les cours servais. Quelques mois après mon inscription j'ai demandé à résilier mon contrat faute de moyen financier, chose bien entendue refusée. J'ai reçu récemment une lettre me demandant de payer les mois en retard sous menace de procédure contentieuse.

Je ne compte pas payer, car je ne peux physiquement pas payer.

Peut-être que je payerai lorsque je trouverai un emploi, et tant pis si la moitié de mes premiers salaires passe à la trappe pour ces escrocs, si cela peut m'éviter des mois, voir des années d'harcèlement et de stress...

Mais ce qui m'étonne le plus c'est que au final en les ignorant on n'aura jamais à payer ? J'aimerais bien savoir ou vous en êtes...

Je compte tout de même contacter un avocat gratuit via un organisme, voir ce qu'il en dit. Avec leurs pratiques plus que douteuses, harcèlement pour l'inscription, publicité mensongère, harcèlement pour payer le retard etc... il doit bien y avoir quelque chose à creuser.

Par **lamouette64**, le **21/01/2016** à **11:43**

bonjour,

pour l'instant nulle part, j'attends de voir si la société se manifeste car je ne sais pas si elle est au courant que j'ai abandonné les poursuites mais de toutes façons je suis allée sur plusieurs sites et j'ai cru comprendre que passés 2 ans, la société ne pouvait plus rien réclamer et comme elle n'entreprend aucune démarche juridique, je suppose qu'elle se sait en tort quelque part. Donc le harcèlement est le seul moyen qu'elle a trouvé pour nous faire payer. Je n'ai plus qu'à espérer leur silence.

Par **vausque**, le **27/01/2016** à **23:50**

bonjour. Pareil que vous inscrit en janvier 2015 j'ai payer jusqu'en octobre 2015 puis après aucune nouvelle depuis janvier 2016 puis sms,mail,lettre,et demain premier recommander..il me demande de payer la formation entière alors quelle se fini en janvier 2017 rien que sa

Par **ludo57350**, le **27/04/2016** à **15:07**

bonjour j ai souscris en 2011 ils m ont harcelé harcelé enfin vous savez tous comment que c est...j ai arrêté de répondre.
plus de nouvelles depuis 5 ans et là, un courrier d un huissier de justice donc voila je ne sais pas trop si c est du lard ou du cochon
ou ce que je dois faire ?
y en a t il qui ont eu ce cas qu avez vous fais?
merci

Par **Gilles13100**, le **19/05/2016** à **15:44**

Bonjour à tous,

Comme vous tous voilà 2ans que je suis harcelé par les cours servais et SORREC car j'ai voulu résilié et ils m'ont ignoré jusqu'à mes 3 mois de contrat, soit disant jamais reçu mes lettres de résiliation en AR... j'ai jamais envoyé mon contrat chez eux par courrier, la commerciale pour mon inscription était tellement pressée de conclure qu'elle m'a demandé de signer le contrat et de lui envoyer des photos via mon telephone... je ne pense pas que cela fasse office de contrat. Et ils me harcèlent encore et encore, au début c'était cette madame delattre, ensuite j'ai eu madame vilain qui ne cessait de me menacer et me parler comme on parle à son tapis de bain, maintenant j'ai affaire à madame Leclercq, je viens de recevoir ceci :

Monsieur, appelez IMMEDIATEMENT Madame LECLERCQ au 03 27 23 96 84. C'est urgent !
STOP au 36173

Je ne sais pas comment réagir, si j'envoie stop c'est un stratagème pour savoir que j'ai bien reçu le message ? Ou c'est vraiment un STOP ? Qu'en est-il pour vous aujourd'hui ?

Rassurez moi j'ai du mal à dormir avec cette histoire, ma psy me conseille d'en parler avec des gens qui ont vécu le même calvaire, j'ai lu tous vos messages et vous avez toute ma compassion...
Tenez le coup !

Par **Artavus86**, le **19/05/2016** à **16:00**

Bonjour Gilles,

Le contrat sous forme photo elle est excellente, je ne suis pas sur que cela ai une valeur juridique (en une recherche rapide j'ai vu que tu avais posé la question sur un autre forum)

Sache que ces charmante dames ne peuvent rien contre toi sauf te parler comme à une m****, ce n'est pas très cool mais au pire la prochaine fois tu décroche et tu poses le combiné, comme ça elle parlera dans le vide ^^

Pour le STOP, je ne sais pas quoi te dire. Sans envoyer STOP peut tu mettre le numéro du SMS dans tes SPAM? (certains téléphones comme les Samsung peuvent le faire)

Après tu as dû recevoir des courriers te disant, qu'un huissier va passer, que tu vas finir au tribunal... respire ça va aller.

J'espère que ludo va partager se que lui a dit l'huissier, mais sans ordonnance de payer (que seul le tribunal peut obliger) il ne se passe rien non plus.

Il faudrait que l'on se retourne tous contre eux pour harcèlement moral!

Par **Gilles13100**, le **19/05/2016** à **16:07**

Salut à toi et merci pour ta réponse rapide, effectivement j'ai déjà posé la question sur un forum juridique et c'est assez ambigu... bien vu :)

Ma curiosité à pris le pas et j'ai répondu STOP, j'ai reçu cela :

Service édité par 3 Bees Online - RCS Meaux B 513 334 334. tel 0160045165. Désinscription confirmée - By Compatel STOP au 36173

Incompréhensible. Je ne reçois plus de courrier de leur part depuis quelques temps, seulement des appels, SMS et mails chaque jours. La menace de l'huissier ils me la sortent depuis des mois... je vais bloquer leurs appels oui

Par **Artavus86**, le **19/05/2016** à **16:23**

Bizarre ce 36173 quand même

Ils deviennent high tech ^^

Par **Caroolinnaaa**, le **19/05/2016** à **17:56**

Bonjour Bonjour, j'ai le meme soucis, je suis harcele par mail, telephone et courriel par cette société.. Je ne compte pas payer, je compte simplement attendre vraiment cette injonction du

tribunal ca me fait doucement rire... Qu'en pensez vous ?

Par **Kris_R_**, le 19/05/2016 à 18:14

Bonjour à tous,

Je suis malheureusement dans le même problème que vous, j'ai fait l'erreur de m'inscrire à cet organisme qui est le Cours Servais, mais j'ai souhaité arrêter les cours après les trois mois de rétractation possible. Au début je leur ai fait part puis j'ai très vite compris que ce ne sera pas si simple donc je leur ai directement précisé que c'était à cause d'un problème de santé, je leur ai donc expliqué que je m'étais fait opérer d'une hernie discale en 2013 et que j'avais gardé des séquelles de l'opération du coup par rapport à ce que je voulais faire, c'est-à-dire gendarme, il m'aurait été difficile de m'épanouir dans cette voie. Donc du coup s'en sont suivis des lettres par recommandé de ma part, des explications de médecin et même un papier de mon chirurgien écrit par sa main, ben non les retours étaient tous négatifs. "Malgré les document que vous nous avez envoyé nous ne pouvons donner une suite favorable bla bla bla". Donc s'en sont suivis quelques mois sans aucun signe d'eux, puisque j'avais bloqué les prélèvements. Puis soudain je reçois un mail me disant que le prélèvement avait été rejeté ensuite un deuxième, et quelques mails étaient des copiés-collés des précédents ce qui les décrédibilisés, après les mails commençaient à prendre une tournure un peu plus officielle, en m'expliquant que si je ne paie ils seront dans l'obligation de mandaté un une personne spéciale d'un organisme spécial pour prendre en charge mon dossier. Puis après un dernier mail du Cours Servais un 11 avril, je reçois le 9 mai un mail d'une certaine Becart en charge donc de mon dossier expliquant qu'elle est mandaté d'un recouvrement à l'amiable de ma dette totale de 780€ concernant cette formation de merde ; en me précisant que pour éviter une procédure de recouvrement judiciaire de l'appeler au numéro en question, accompagné de l'article L111-8 du code des procédures civiles d'exécution à la fin du mail, bien entendu. Je n'ai pas une seule fois appeler ou bien répondu à un de leurs appels, je n'ai pas une fois été en contact avec cette Becart directement ou indirectement. Donc jusqu'à présent je ne faisais pas vraiment attention à leur menace jusqu'au jour où j'ai reçu ce courrier en AR (aujourd'hui le 19 mai 2016) expliquant qu'ayant ignoré tout leurs retours y compris leurs appels et leurs courriers aussi bien électroniques que papiers (qui ressemblaient aux électroniques aux passages) ils sont dans l'obligation de me METTRE EN DEMEURE (elle l'a écrit comme ça je précise, comme si l'écrire simplement ne m'aurait pas fait comprendre, enfin bref). Donc, elle me met en demeure de régler l'intégralité de ma dette soit 780€ en me précisant tout les moyens de paiement mis à ma disposition (qu'elle est gentille), et bien entendu à la fin du mail elle m'écrit que sans réponse de ma part ou retour de ma part financièrement parlant, au bout du délais escompté (8 jours), mon dossier sera transmis au greffe du tribunal d'instance donc j'avoue que là ça sonne officiel et je commence à paniquer un petit peu je l'avoue.

Qu'en pensez-vous ? Que dois-je faire ? J'avoue que je suis un peu perdu là.

Par **Gilles13100**, le 19/05/2016 à 18:32

Salut, ils ont le don pour nous faire flipper...Ça fait plusieurs fois 8 jours que je suis obligé de payer l'intégralité de ma dette soit 1090 euros et j'ai toujours rien payé. Exactement je suis

inscrit depuis septembre 2015 chez eux, c'est pas très vieux non plus. C'est vrai qu'en relisant mes vieux mails d'eux c'est toujours la même menace. J'ai appelé le numéro qu'on m'a envoyé par SMS tout à l'heure et j'ai demandé mon contrat, elle m'a raccroché au nez me disant qu'elle me le ferait parvenir (touchée ?)...
Gardez le moral en attendant d'en savoir plus ! ?

Par **Kris_R_**, le **19/05/2016 à 18:45**

Vous pensez qu'il ne faut rien que je fasse alors ? C'est chaud quand même parce que c'est pas une petite somme qui peut apparemment "augmenter" à cause du "tribunal". C'est une blague ça aussi ? Avez-vous vu un cas similaire qui ne date pas de trop longtemps ? Et qui s'en serait finalement sorti ?
Merci d'avoir pris la peine de me répondre en tout cas.

Par **Caroolinnaaa**, le **20/05/2016 à 00:45**

Kris_R_ Je pense qu'il ne faut rien faire, tu es sûr que c'est un courrier en AR, car j'ai reçu une lettre aussi ce matin mais normalement dans ma boîte à lettre je n'ai rien signé au facteur.. Moi au début j'ai flipper quand j'ai reçu un mail j'ai direct appelé (erreur de ma part..) je mme suis prise plusieurs fois la tête avec elle bref je suis allée voir les aides même de la CAF pour pouvoir me faire un prêt pour payer.. ils vont monter un dossier mais bon à quoi ça sert de le faire ? J'en sais rien pour moi ils nous font chanter... ils veulent qu'on ait peur..

Par **Kris_R_**, le **20/05/2016 à 00:59**

Possible, oui, j'ai reçu une lettre prioritaire, c'était marqué lettre prioritaire sur l'enveloppe, et avec une lettre recommandée, ah non c'est peut-être un hasard parce que c'est au nom de ma mère (non parce que je vis encore chez ma mère), c'est un avis de passage au nom de ma mère, c'est pas possible, il aurait fallu que ce soit à mon nom dans la logique non ?

Par **Gilles13100**, le **20/05/2016 à 04:43**

Montrouge, le 09/05/2016

Aff : Cours Servais/Nom de famille

Référence : 16SER7013

Lettre Art R124-4

Monsieur Gilles

Suite au courrier adressé par Cours Servais, demeurant 85 rue Gabriel Péri 92120

Montrouge, je suis mandaté(e) pour le recouvrement amiable de votre dette totale concernant un contrat de formation à distance pour un montant restant dû en principal de :
1 092,00 €.

Afin d'éviter une procédure de recouvrement judiciaire, appelez-moi immédiatement au 03 27 23 96 84

Le cas échéant, régularisez votre situation et payez directement par

- Carte Bancaire au 03 27 23 96 84

- Virement bancaire sur notre compte (référence dossier à rappeler OBLIGATOIREMENT)

Banque Agence Numéro de compte Clé
30003 03326 00020604265 81

IBAN : FR76 3000 3033 2600 0206 0426 581

BIC-Adresse SWIFT : SOGEFRPP

- Chèque ou mandat-cash à l'ordre de SORREC. adresse : SORREC, 85-87 rue Gabriel Péri
92120 Montrouge

Montant Total Cours Servais, détaillé ci-dessous :

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux

Madame LECLERCQ

03 27 23 96 84 Email j.leclercq@sorrec.com

Article L111-8 du code des procédures civiles d'exécution. Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi.

Cette lettre est un acte prescrit par la loi (Article R 124-4 du code des procédures civiles d'exécution)

Je sais pas si c'est "officiel" un mail prioritaire. . . J'ai reçu ça le 9 Mai dans mes spams

Par **Caroolinnaa**, le **20/05/2016** à **08:54**

Les mails ca veut rien dire pour moi. Et oui la lettre devrait etre a ton nom si c'est toi qui a signé le contrat. Je te conseil de changer de boite mail et de numero de telephone moi je vais changer de numero car pas moyen qu'on me laisse tranquille...

Par **Artavus86**, le **20/05/2016** à **09:02**

As tu eu un accusé de lecture à l'ouverture du mail?

Par **Gilles13100**, le **20/05/2016** à **09:45**

Non pas d'accusé de lecture. Et j'ai eu ce matin une lettre prioritaire du même type mais c'est la même que les autres je les collectionnes... je trouve que ça n'avance pas malgré leurs menaces répétitives, vous avez peut être raison ils ont que ça pour nous faire cracher l'argent...

Par **Artavus86**, le **20/05/2016** à **09:50**

Une boîte de recouvrement n'a aucuns pouvoir sauf faire peur!

Pas d'accusé de lecture du mail? Donc aucunes preuves que le mail a été reçu et lu. Comme pour les lettre sans AR.

Par **Gilles13100**, le **20/05/2016** à **09:53**

C'est ça, j'ai appelé a l'instant pour leur redemander de me faire parvenir la preuve que j'avais bien un contrat chez eux et les factures des cours que j'avais soit disant reçu pour justifier cette somme elle m'a raccroché au nez... je vais plus me faire de souci à ce sujet c'est des escrocs !

Par **Gilles13100**, le **20/05/2016** à **10:17**

Je vous incite tous à aller lire ceci, vous allez pas en croire vos yeux... on est dans nos droits !

<http://www.cidj.com/menace-de-saisie-vos-recours/cabinets-de-recouvrement-amiable-attention-aux-derives>

Par **Artavus86**, le **20/05/2016** à **10:23**

là je dis BRAVO!!!!

Belle trouvaille Gilles

Par **Gilles13100**, le **20/05/2016** à **10:27**

Je ne cache pas ma joie !
Je cite :

Attention aux "faux" avis d'huissier !

Si vous recevez des documents de la part de sociétés de recouvrement intitulés "dernier avis avant poursuites", "MISE EN DEMEURE", "dernier rappel", "sommation de payer", sachez que ceux-ci n'ont aucune valeur juridique tant qu'un jugement ne vous a pas condamné à payer. Souvent, ces documents imitent les avis d'huissier. Sachez que ce seul fait constitue "une usurpation de fonctions" passible d'une peine d'emprisonnement de 1 an et de 15 000 € d'amende (art. 433-13 du Code pénal).

Quant aux huissiers de justice, ils n'ont pas le droit de vous envoyer des documents ayant l'apparence d'un acte d'huissier agissant en vertu d'un jugement lorsqu'ils recouvrent le paiement d'une dette à l'amiable.

Exactement ce que l'on reçoit, bourré de fautes d'orthographe et imitant un acte d'huissier alors qu'ils ne sont qu'un cabinet de recouvrement !

Par **Caroolinnaa**, le **20/05/2016** à **13:24**

J'ai aussi reçu un mail! Pff que sa a faire eux... Surtout que j'avais jusqu'au 331 sois disant pour payer et vu que je me suis prise la tete avec madame leclerc elle ma envoyer des lettre et mail de mise en demeure mdr elle me fait rire.. Belle trouvaille gilles en tout cas je vais lire ca ! Je leur donnerais rien du tout aucun centimes ! Ils mon deja pris 1100 euros ils auront pas les 800 quil reclame !

Par **Gilles13100**, le **20/05/2016** à **13:31**

Lisez bien, je pense qu'on peut se retourner contre eux ! Je vais contacter un avocat voir si ces lettres sont authentiques et légales, et je vais appeler devant lui et la faire s'enflammer comme elle l'a fait ce matin. Elle risque 1an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amande, et nous on peut demander des dommages et intérêts !

Par **Kris_R_**, le **20/05/2016** à **17:13**

Ouais Carolinnaa on est d'accord, fallait que ça soit à mon nom, ça doit sûrement être autre chose.

Faut rester solidaire les gars, si c'est illégal ce qu'ils font il n'y a pas de raison. Comme t'as dit Gilles faut voir si ces lettres sont authentiques, et j'ai lu l'article en entier et donc d'après eux ça pourrait être des imitations donc faut pas se faire avoir. Et j'ai vu par quel organisme cet

article avait été écrit et c'est par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse qui est une association française créée en 1969 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, donc c'est pas de la merde comme source. Donc d'après ces explications on serait tous dans nos droits puisque ces lettres viennent toutes de la même société.

Par **Gilles13100**, le **20/05/2016** à **17:48**

Exactement, pour envoyer ce type de lettre il faut l'ordre d'un juge d'après ce que j'ai lu. J'ai appelé mme.leclerq pour lui demander le nom de l'huissier de justice qui "a pris possession de mon dossier" comme elle dit, elle m'a répondu que je verrai bien quand il sera chez moi ^^ elle me raccroche au nez sans cesse et elle parle de moins en moins, je vais la rappeler lundi pour lui poser encore quelques questions qui pourraient la mettre dans l'embarras, juste pour le plaisir avant d'entamer une procédure =)

Par **Caroolinnaa**, le **20/05/2016** à **23:32**

Gilles tiens nous au courant quand vous l'aurais rappeler, moi je n'ose plus la rappeler sinon elle va s'en mordre les doigts lol ^^ , d'ailleurs si c'est elle qui m'appelle je ne manquerais pas de lui demandé de m'envoyer la preuve que j'ai un contrat chez eux (jetais chez karis formation) , et de me donner d'autre preuve mais tiens nous au courant. Moi d'ici une ou deux semaine je vais changer de numero..

Kris, oui si c'est au nom de tes parents ca vaut rien. ET meme si ils harcelent ta famille ou quoi ils sont dans leur tord une fois encore.

Par **Gilles13100**, le **21/05/2016** à **05:02**

Demande lui surtout l'ordre du juge qui autorise son organisme à envoyer de tels courriers et mails, ça va lui mettre un coup ;)

Oui aucun souci toutes les démarches que je fais seront retranscrites ici, si je m'en sors j'espère bien vous aider à en faire autant !

Par **Kris_R_**, le **21/05/2016** à **09:00**

Oui tu as raison Carolinnaa, il serait même préférable qu'ils l'adressent à ma mère car ça me ferait une raison supplémentaire pour ne pas payer et me retourner contre eux si besoin il y a.

Bon courage à toi Gilles, oui dis-nous ce qu'il en sera afin qu'on sache si nous sommes bien dans nos droits. Merci à toi.

Par **Caroolinnaa**, le **21/05/2016** à **10:03**

Merci a vous ça fait plaisir d'etre soutenu, on se serre les coudes , j'espere que ca va pas durer longtemps cette grosse blague....

Par **Kris_R_**, le **22/05/2016** à **16:34**

Oui t'inquiète pas, on s'entraide, on se renseigne.

Par **Artavus86**, le **27/05/2016** à **08:57**

Pour les délais légaux

<http://www.cidj.com/dettes-les-delaix-pour-en-etre-libere/prescription-si-vous-devez-de-l-argent-a-une-entreprise>

Par **Kris_R_**, le **29/05/2016** à **18:08**

Alors du nouveau les gars ? Moi mon délai de 8 jours c'est terminé hier, et vu qu'aujourd'hui nous sommes dimanche ça m'étonnerait qu'ils auraient pris la peine de m'appeler. Donc je vais voir si demain elle essayera de me joindre. En tout cas j'espère que c'est une grosse blague parce que je me sens pas d'aller au tribunal et de payer, en plus de la "dette", des frais de justice.

Par **Artavus86**, le **30/05/2016** à **14:26**

Kris_R_ la lettre en reco pour ta mère c'était d'eux ou pas?

Comme tu as signé leur soit disant "contrat" les courriers doivent t'être adressé. Garde bien tous les éléments pour le moment venu les retourner contre eux au besoin.

Par **Kris_R_**, le **03/06/2016** à **19:21**

Artavus86 Non ce n'était pas d'eux du coup.

Par contre aujourd'hui j'ai reçu un courrier d'eux à la suite du délais des 8 jours où j'étais censé leur payé les 780€, écrivant en titre "Ultime relance avant injonction de payer" ils ont bien précisé qu'ils leur paraient essentiel de m'accorder une dernière possibilité afin de trouver ensemble une issue amiable, mais si, à la suite de ce courrier et de cette "grâce" je ne

payer pas ils seraient dans l'obligation de saisir le tribunal d'instance compétant d'une Requête en Injonction de Payer, et que, dorénavant (c'est leur mot) je serais seul en mesure de suspendre cette procédure et pour cela il faudrait que je la joigne au numéro inscrit sur le courrier. J'ai d'ailleurs reçu un texto me disant qu'ils n'ont, sauf erreur de leur part, pas reçu mon paiement avant ce courrier. Ils me rendent fou, j'avais aussi reçu un appel mais elle laisse jamais de message vocal (à part lors du premier appel où elle m'avait prévenu qu'elle était en charge de mon dossier (qu'elle est émabé)), mais à part celui-là plus rien. Mais de toute façon mon portable bloque les appels des numéros qui ne figurent pas dans mon répertoire et vu que j'ai pas envie de lui parler car apparemment d'après les commentaires que j'ai pu lire, ces personnes en charge de notre dossier ne cherchent pas à discuter et à comprendre et réclament simplement l'argent des personnes qu'elles appellent en y mettant un ton condescendant, donc non merci.

Par **Artavus86**, le **03/06/2016 à 20:13**

Tu as tout compris.

Ils ont qu'un seul pouvoir FAIRE peur !!!!!

Par **Kris_R_**, le **03/06/2016 à 20:16**

C'est ça, du moins j'espère qu'ils sont une grosse blague à eux tout seul.
Et toi du coup c'est quoi ton histoire avec eux ?

Par **Artavus86**, le **03/06/2016 à 21:24**

Pareil

Inscription cours à distance
Puis soucis personnels et conflit avec eux pour résiliation.

Donc j'ai laissé courir et plus de news

Par **Kris_R_**, le **04/06/2016 à 22:57**

Artavus86, ah ok, ouais c'est souvent similaire si on est en conflit avec eux. Ouais donc toi ils t'ont laissé "tranquille" on va dire, ça date de quand toi ?

Par **Artavus86**, le **05/06/2016 à 16:10**

Ça fait 2-3 ans maintenant en gros

Par **Kris_R_**, le **06/06/2016** à **11:34**

Ah ok, ben dans tout les cas s'ils souhaitent t'emmerder encore ils ne pourront pas puisqu'il y a prescription il me semble vu que ça fait 2 ans.

Par **sasa1707**, le **08/06/2016** à **17:46**

Bonjour moi c'est pareil j'ai reçu un appel d'un soit disant huissier qui me demande de payer quand je lui est dit que sa faisait plus de deux et que en justice sa vos plus rien elle m'a répondu que c'était pas vrai et que si je le prend comme ça quel va me convoquer you je c pas ? J'Al quand même un peu peur j'ai pris rdv chezun avocat gratuit pour savoir si la dette et vraiment passéest que quelqu'un et sur de sa merci de répondre et de me donndu courage bon courage à vous on devrait tous se ligué contre eux

Par **Artavus86**, le **08/06/2016** à **17:53**

Un huissier sans ordonnance du juge ne peut pas vous forcer à payer.
Il a dû être mandaté par nos amis pour mettre un coup de pression supplémentaire. Vous avez eu raison d'avoir pris RDV avec un avocat il va savoir vous conseiller et vous rassurer.

Si cela peut vous rassurer, et voir avec l'avocat s'il vous le confirme (doit pas y avoir de raisons)

Un délai de principe de 2 ans... sauf exceptions !

Un professionnel ne peut plus vous réclamer le remboursement de vos dettes au bout de 2 ans s'il n'a pas agi contre vous pendant ce délai (art. L.137-2 du Code de la consommation). On dit alors que les dettes sont "éteintes". Tous les professionnels sont concernés : banquier, assureur santé ou automobile, concessionnaire automobile, fournisseur de gaz ou d'électricité, et même votre boucher !

Attention ! Pour certains contrats, la durée est plus courte : votre opérateur de téléphonie mobile ou d'internet, notamment, n'a que 1 an pour réclamer le paiement de sa facture, mais il peut vous demander de lui restituer le matériel qu'il a mis à votre disposition pendant 2 ans (art. L.34-2 du Code des postes et des communications électroniques). En revanche, un bailleur a 5 ans pour exiger de ses locataires le paiement des loyers et des charges.

Ces deux exemples ne sont pas les seules exceptions : pour connaître les délais de prescription spécifiques à chaque situation

<http://www.cidj.com/dettes-les-delaix-pour-en-etre-libere/prescription-si-vous-devez-de-l->

argent-a-une-entreprise

Merci de partager ce que vous aura dit l'avocat et courage

Par **sasa1707**, le **08/06/2016** à **18:00**

Merci pour votre réponse elle m'a dit que c'était de l'amiable pour l'instant et elle ma dit que le délai de deux ans c'était que pour les près la consommation de toute façon moi sa fait plus de 5 ans même j'espère que sa ira pas plus loin et que c'est que pour faire peur dès que je vois l'avocat je vous tiens au courant bonne journée

Par **sasa1707**, le **13/06/2016** à **12:59**

Bonjour à tous j'ai encore reçu une lettre aujourd'hui de l'huissier lettre simple qui dit que j'ai 5 jour pour payer ou il vont me trainer en justice j'ai très peur qu'est que je dois faire je voit l'avocat que le 30 juin vous pensez qu'il vont arriver jusqu'à la après 5 ans de silence ??

Par **Artavus86**, le **14/06/2016** à **08:27**

Bonjour,

Normalement sans ordonnance de la justice l'huissier doit trouver une compromis à l'amiable. Cela ne semble pas être le cas...

As tu vérifié sur internet si cet huissier existe, que les infos sur son courrier son cohérente à celle sur le net et si le lieu d'expédition du courrier correspond à sa localisation

Par **sasa1707**, le **14/06/2016** à **09:08**

Oui l'huissier existe j'ai vérifier sur le net j'ai lu que normalement il doit m'envoyer un commandement de payer en AR et que j'ai un mois de délai avant de poursuivre en justice de toute façon au point où j'en suis j'attends le tribunal pour pouvoir me défendre et demander la prescription hier j'ai demandé a un avocat en ligne il m'a dit qu'il y avait prescription on verra la suite j'espère m'en sortir j'espère que c'est que du bluff pour me faire peur

Par **Artavus86**, le **14/06/2016** à **09:13**

Pour le coût je pense que c'est une fois de plus de l'intimidation.

Par **Tisuisse**, le **14/06/2016** à **09:19**

Bonjour,

Un huissier ne peut agir que dans 2 cas :

- il est possesseur d'un mandat signé par votre créancier, mandat dans lequel il lui est demandé de recouvrer la créance par voie amiable. En aucun cas, si la créance a été rachetée par une autre entreprise, vous ne pouvez être poursuivi par cette dernière puisque vous, vous n'avez aucun contrat qui vous lie à cette entreprise.
- un jugement a été rendu à votre encontre, un titre exécutoire a été émis par ce juge, l'huissier doit être en possession de ce titre exécutoire. En l'absence de titre exécutoire l'huissier n'a aucun pouvoir hormis ceux d'agir "à l'amiable" pour tenter de récupérer la dette.

Par **sasa1707**, le **14/06/2016** à **09:30**

Oui pour l'instant c'est que de l'amiable mais moi j'ai peur que sa arrive devant un juge et qu'il obtienne un titre exécutoire c'est qui m'effraie merci beaucoup pour vos réponses je vous tiens au courant de la suite normalement début de semaine prochaine il vont me contacter puisque sa fera 5 jour

Par **Artavus86**, le **14/06/2016** à **09:31**

Et sais tu de quel délai il dispose pour agir?
Car là 5 ans après cela semble assez long non?

Par **sasa1707**, le **14/06/2016** à **09:38**

Normalement 2 ans après le premier impayés il on plus le droit de saisir le tribunal hier l'avocat ma dit dans son mail de leur imposer la prescription je vais en voir un le 30 on verra il m'a di d'étudier le dossier parck normalement il aurait du me rembourser des frais même si j'arrête en cours d'année et il m'a dit de demander à l'huissier des justificatifs de la creancréous sa le rassure un peu on verra la suite

Par **Tisuisse**, le **14/06/2016** à **09:42**

Un huissier ne peut pas saisir le tribunal, la saisine doit être faite par le créancier or, si le créancier à vendu la dette à une autre entreprise, la saisine n'est plus possible par cette autre entreprise, n'ayant pas signé de contrat avec le débiteur.

Par **sasa1707**, le **14/06/2016** à **09:51**

Vendu la dette à une autre entreprise ?? C'est mon cas?? Dsl je comprends pas merci

Par **Tisuisse**, le **14/06/2016** à **10:49**

La majorité des entreprises qui font de la vente, ou de la formation, à distance, vendent les dettes de leurs clients mauvais payeurs à d'autres entreprises appelées "officine de recouvrement". A ces dernières de rentrer dans leurs sous en harcelant les débiteurs.

Voir sur le site associé "experatoo", rubrique "droit de la consommation" le dossier spécial en post-it consacré aux officines de recouvrement.

Par **sasa1707**, le **14/06/2016** à **11:56**

Merci pour le lien très intéressant. Comme c'est creandis qui m'a contacté avant l'huissier et jamais cours servais je peux espérer que c'est aussi mon cas merci beaucoup avec tous se que j'ai lu je suis assez confiante espérant que sa continue de mon côté

Par **Kris_R_**, le **14/06/2016** à **15:23**

Personnellement depuis leur dernière relance d'il y a 7 jours me disant que c'était leur "ultime relance avant injonction de payer", après qu'il m'ai envoyé la mise en demeure le 20 mai, je n'ai aucune nouvelle d'eux (papiers, mails, téléphone). Donc je pense que si c'était sérieux il ne laisserait pas languir comme ça, après je sais pas. Comme pour sasa1707 qui reçoit 5 ans après une lettre d'un huissier lui demandant de régler sa "dette", c'est n'importe quoi, puis il y a prescription après 2 ans il me semble, enfin bref. On se tient au courant.

Par **sasa1707**, le **14/06/2016** à **16:31**

Je te tiens au courant la société de recouvrement creandis ma contacter trois an mtn la c un huissier pour recouvrement amiable qui me menace de m'envoyer au tribunal mais leur lettre non rien d'officiel j'ai lu sur différents forums et il mettent pas tout les informations qui doivent mettre

Par **Kris_R_**, le **14/06/2016** à **22:25**

D'accord, oui t'as raison de vérifier si toutes les informations figurent sur la lettre en question

car ça permet de vérifier l'authenticité de celle-ci.

Par **sasa1707**, le **16/06/2016** à **13:09**

Encore un SMS ce matin pour me dire de rappeler l'huissier en urgence je vous jure ke sa me rend dingue j'en fais des cauchemars et je passe mon temps sur le net pour savoir si il on déjà condamné une personne ac une injonction j'ai peur g 3 enfants de moins de six ans et un mari qui sera pas du tout compressible si l'huissier viens chez moi pour cette fichu injonction il dira ke c de ma faute en plus je suis en congés parental même si je voudrais payer sa serai impossible en vrai leur harcèlement marche parck je pense à sa tout le temps sa me rend malade

Par **Kris_R_**, le **16/06/2016** à **13:20**

sasa1707 je vais vous rassurer tout de suite, sincèrement, personne ici, d'après ce que j'ai pu lire, personne ici n'a encore dit que leurs menaces avaient été mise à exécution. Pour ma part, après l'injonction de mise en demeure, une nouvelle relance avant injonction pour me donner une "chance" de s'arranger à l'amiable je n'ai plus rien, et là dernière relance date de 9 jours maintenant donc c'est des conneries, vous prenez pas la tête, je peux comprendre cela, moi aussi au début je n'étais pas serein, mais plus j'avance dans le temps et je me renseigne aussi bien sur ce site qu'ailleurs, et plus je me rends compte de leur incroyable. Sincèrement, ils vont même jusqu'à recontacter une personne 3 ans après d'après ce que j'ai pu lire, mais s'ils avaient réellement un certain pouvoir pour agir ils ne l'auraient pas fait avant ? Vous ne pensez pas ? Non sincèrement il ne faut pas les prendre au sérieux.

Par **sasa1707**, le **16/06/2016** à **13:24**

Merci pour votre réponse rapide oui je pense aussi que si il aurait pu agir avant il l'aurait moi g signée le contrat en 2010 ou 2011 et mm pas trois mois après g fait opposition je vais essayer de me calmer et attendre la suite espérant que tout se passera bien de toute façon quand j'irai chez l'avocat je vous tien au courant merci beaucoup

Par **Kris_R_**, le **25/06/2016** à **23:09**

Bonsoir à tous,

Alors ce soir j'ai eu une surprise en regardant mon compte, j'ai été étonné par un prélèvement de 8€ qui ne semblait pas venir de mon fait, le libellé avait pour nom Total Incidents Fonctionnement, en effet, j'ai regardé en détail et la nature de l'opération portait le nom de CRESERLION-DECHEANCE DU TERME, donc j'ai cherché sur google et j'ai vu que ça correspondait à une Déchéance de crédit pour défaillance conditionnée à l'envoi d'une mise en demeure particulière... C'est pas bon signe ça non ? Et pourquoi 8€ ? Merci pour vos

réponses.

Par **Artavus86**, le **26/06/2016** à **06:50**

Car les banques quand elles peuvent de ponctionne le l'argent

Par **Kris_R_**, le **26/06/2016** à **09:44**

C'est pas clair, expliquez-moi parce que la je trouve pas ça normal, je comprends pas. C'est pas ma banque là c'est lié à ce que je vous ai expliqué concernant le non paiement suite à une mise en demeure.

Par **sasa1707**, le **26/06/2016** à **09:47**

Je comprends pas bien aussi la réponse de avartus pour moi kris c pas lié au cours à distance c pas possible qu'il vous relève de l'argent sans titre exécutoire je pense que c des frais d'intervention de votre dbanque vous pensez pas ?

Par **Kris_R_**, le **26/06/2016** à **09:52**

Ben quand j'ai tapé site Google la nom du prélèvement qui est, creserlion-decheance du terme, ils m'ont sorti ça: http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/decheance-credit-pour-defaillance-conditionnee-18402.htm#.V2-JhRk6_qA

Par **sasa1707**, le **26/06/2016** à **09:58**

Je l'ai lu aussi c plus lié à des crédits directement avec les banques ac se que g compris sur des prêts immobiliers le plus simple est d'aeker apel votre dbanque demain

Par **Kris_R_**, le **26/06/2016** à **10:04**

Ouais je vais faire ça je pense

Par **sasa1707**, le **26/06/2016** à **10:19**

Bon courage et tenez moi au courant sv moi je vais chez le avocat jeudi je vous dirai se qu'il en dit

Par **Kris_R_**, le **26/06/2016** à **10:23**

Oui, merci à vous

Par **Karolynaaaa**, le **28/06/2016** à **16:26**

Bonjour j'ai à nouveau reçu des sms et mails il me propose un règlement en 10fois ce que je ne peux toujours pas ... Je suis à bout

Par **sasa1707**, le **30/06/2016** à **14:56**

Bonjour je reviens de chez avocat elle as dit de surtout pas payer de voir si il lance une procédure contre moi pour me défendre ke je

Par **sasa1707**, le **30/06/2016** à **14:56**

Bonjour je reviens de chez avocat elle as dit de surtout pas payer de voir si il lance une procédure ccontre moi pour me défendre ke je peu faire lefait qu'il on plus envoyé de cours et pour la prescription elle a dit que je pouvez y prétendre mais elle n'est pas sur que elle devait re voir elle a dit que c'était surtout pour les banques bref on verra la suite sa fait un moment que je n'a i pas de nouvelles de leur part de toute façon c sur que je ferais tout pour e défendre faite tous pareil on a des droits heureusement bon courage

Par **Artavus86**, le **30/06/2016** à **15:29**

Merci pour ce retour sasa

Je suis d'accord avec elle, car qu'on ne paye plus c'est un fait volontaire de notre part contre leurs refus de répondre positivement à notre demande mais derrière ils arrêtent aussi de fournir les documents donc c'est qu'ils reconnaissent qu'on n'est plus élèves chez eux.

Après dès que tu sais pour la prescription

Par **Artavus86**, le **11/07/2016** à **08:56**

Alors sasa1701 as tu eu des nouvelles de nos amis?

Par **sasa1707**, le 11/07/2016 à 09:33

Bonjour j'ai reçu un SMS vendredi pour me dire que j reste redevable de la somme de 1438€ dossier cours servais mais rien d'autre il on pas ma nouvelle adresse donc je peut pas avoir de lettres on verra la suite et vous dez nouvelles ?

Par **Artavus86**, le 11/07/2016 à 09:36

pas depuis un bail
mais du coup je reste sur mes gardes maintenant

Par **sasa1707**, le 11/07/2016 à 09:46

Oui vos mieu rester prudent

Par **educatel= de la merde**, le 18/07/2016 à 13:22

Bonjour tout le monde,

Je vois que cette société d'arnaqueur fait encore des ravages.

Moi en ce qui me concerne j'avais fait appel à un avocat spécialisé sur les arnaques aux écoles à distance. Très bon avocat (disponible à n'importe quelle heure et toujours des mots réconfortants). Le seul problème est qu'il a beaucoup de dossiers à traiter et du coup il fait le tri dans ce qui est urgent. Pour ma part, il avait trouver des entaches à certaines Clauses du contrat (il avait déjà eu affaire à ce genre d'écoles.

Le problème dans ce genre de contrat (chose qu'aucun des vendeurs ne dit lors des demandes d'informations)est que : le contrat prend effet à la date de la signature(7jours à mon époque et là maintenant c'est mieux c'est 14jours de rétraction). Je conseille à tout le monde avant d'appeler ce genre d'école posez-vous bien toutes les questions à savoir : Est-ce que j'aurai vraiment le temps de consacrer à 100% à mes études alors que j'ai des enfants..., Est-ce que j'aurai la force et la volonté de me remettre dans les études... Moi je me sui pas poser ces questions et j'ai foncé sauf qu'au fait j'avais absolument pas le temps de m'y mettre à 100%, car certes j'ai des enfants en bas-âges mais surtout que je travaille de 08h00 à 18h00(une fois arrivée à la maison fatiguée pas le temps ni le courage de consacré à mes études). Donc 14 jours pour réfléchir et ne négligé aucune chose et si vous avez régler auparavant une somme ils sont dans l'obligation de vous rembourser(je parle en connaissance de cause). Ensuite vous avez un délai de 3 moins (toujours après signature)et là si vous êtes toujours dans le délai vous leur devait un certain % (je me rappel plus... à

vérifier sur votre contrat). Une chose importante et c'est la qu'on voit que c'est bien une société VENALE.... pendant tous ce laps de temps une conseillère ne vous lâchera pas. Elle vous appellera souvent histoire de prendre des nouvelles ou voir avec vous comment s'organiser.... En fait elle s'en fiche complètement de vous!!! ce qui l'importe c'est de vous garder dans leur crochets pendant la période de rétractation. Donc elle va être douce , attentionnée etc. mais franchement méfiez-vous "ils s'en fichent complètement de votre organisation" . ILS VEULENT DU FRIC ET RIEN D'AUTRE. Après c'est 2 délais (celle de 14jours maintenant) et celle de 3moins (avec un % a leur donner. C'est plus dur d'annuler car ils savent que nous ne connaissons pas nos droits et de plus ils nous font du chantage avec leur huissier (j'ai des doutes sur leur huissier "fantômes". A cause de leur chantage on dort plus et du coup la peur nous envahit et on cède. des vrais connards (du vendeur au téléphone jusqu'à la Responsable du pôle). Si vous avez des difficultés je vous conseille d'aller voir un avocat vraiment spécialisé sur ce domaine (écoles à distance).Depuis j'ai pas de leur nouvelles (plus de coup de file, plus de lettres, plus de dossier de recouvrement!!!!). C'est la preuve qu'ils ne sont pas honnêtes et qu'ils ont des choses à se reprocher (bande de salauds!!!. Par pitié ne lâchez rien. Renseignez-vous auprès des associations, de la Direction des Fraudes. Ils doivent être puni pour harcèlement et surtout qu'on ferme leur porte à tout jamais (même si c'a met des gens au chômage, je m'en fout complètement)!!!! Pour moi la seule "école" qui est correcte c'est le CNED (des diplômes reconnues par l'Etat).

Faite passez le message à tous vos amis, familles, connaissances. Les gens ne doivent pas vivre ça!!!!

Par **Artavus86**, le **16/08/2016 à 10:14**

Salut les gens,

Je viens aux nouvelles savoir si vous aviez eux des changements depuis vos dernières interventions

Ici toujours RAS

Par **Kris_R_**, le **16/08/2016 à 11:36**

Salut Artavus86,

Pour ma part je n'ai plus de nouvelle d'eux depuis leur soit disante lettre où il me menaçaient d'aller au tribunal si je ne payais pas sous 7 jours. Ces 7 jours sont passés depuis très longtemps (14 Juin 2016) et je n'ai plus de messages de leur part. C'est gens sont des menteurs, arnaqueurs qui n'ont comme seul moyen de pression la détresse de certaines personnes qui ne savent pas quoi faire et qui ont peur que les huissiers viennent chez eux. Alors que tout ça est un ramassis de foutaise, ils ne font rien et ils ne feront rien.

Par **vananto**, le **18/08/2016 à 16:23**

Bonjour à tous,

je vous confirme que se sont des voleurs, je suis en litige avec eux et je suis à l'étape du contentieux. Ils ont mis dans tous ses états ma femme enceinte de 7 mois. J'ai pris mon téléphone et là je leur est dit que si ils continuaient d'harceler une femme enceinte, que j'irai faire un dépôt de plainte en gendarmerie. Je leur est demandé me fournir une injonction de paiement et de répondre sur le fond à mon courrier recommandé de résiliation. Et là cette charmante dame s'est énervée et ma raccroché au nez. Donc gros Fuck et j'attends sereinement la suite. Je crois qu'une action de groupe est à envisagée si sa vous intéresse, il y a moyen de se faire de l'argent et de les faire fermer définitivement. Perso je suis un vrai Pitbull et je lâche rien.

Courage

Par **Artavus86**, le **18/08/2016 à 16:28**

Ah si y a un truc de prévu ça m'intéresse clairement

Par **Caroolinnaaa**, le **13/09/2016 à 13:33**

Bonjour je viens vers vous j'ai eu des nouvelle , la societe m'a rappeler , et m'ont proposé un echanancier de 100 euros par mois que j'ai refusé car je ne peux pas mettre plus de 50 comme je lui ai dis.. Elle m'as dis que l'huissier aller me saisir mes compte bancaire, et mes biens, ils peuvent saisir mes comptes bancaire ? J'ai peur la... Est ce que je dois transferer mes rentree d'argent ? Que dois-je faire ? aidez moi svp...

Par **Artavus86**, le **13/09/2016 à 13:39**

Un huissier ne peut agir que s'il a une ordonnance d'un juge
Tant que c'est pas le cas, ils menacent juste pour vous faire peur

Par **Caroolinnaaa**, le **13/09/2016 à 14:27**

Donc vous pensez qu'ils ne vont rien faire a mes comtes ? Ils ne vont pas les saisirs ? J'ai dis que j'attendrais que lhuissier vienne chez moi, elle ma dis non mais de toute facon vous pourrais pas faire d'accord avec lhuissier c'est moi qui fais l'accord donc je veux qu'ils saisissent vos bien et vos compte donc dici quelque jours ou semaine vos comptes seront saisi et bloqué et vos bien vos etre saisi...

Donc ca me fait peur, vous pensez qu'il ni aura rien que c'est encore pour me faire peur ?

J'ai aussi reçu un sms " JE PRENDS ACTE DE VOTRE REFUS DE REGULARISER VOTRE

DETTE A L'AMIABLE"

Par **anglnmstr**, le **20/09/2016** à **09:58**

Bonjour,

Je me suis inscrite à Karis FORMATION, en Juillet 2016 (comme une idiote, je n'ai pas cherchée à faire des recherches sur internet avant)

A la base, j'avais juste rempli un formulaire sur leur site afin d'avoir des simples renseignements. 2 jours après à peine, une dame m'appelle et la tout le bla-bla-bla commercial commence. Etant jeune, je n'y ai pas prêté attention. Tous les jours au moins elle m'appelée pour savoir comment le dossier avancer.

Quelques semaines plus tard, elle m'a envoyer par mail un recommandé numérique " e-velop by SFR " ou dedans figuré le contrat et d'autre document, elle m'a une fois de plus appelé et m'a demandé de les imprimer pour qu'on complète le contrat ensemble. Je n'ai même pas eu le temps de lire mon contrat qu'elle me demandait déjà de signer. J'ai renvoyer ensuite mon dossier à cette école, sans accusé de réception.

Sur le contrat il est marqué que nous disposons de 14 jours de rétractations, hors, j'ai reçu les cours beaucoup plus tard que ces 14 jours, comment aurais-je pu rétracter sans avoir connaissance de ces cours?

Il y a quelques jours j'ai décidé de rompre ce contrat, suite à mes études en alternance, je ne peut pas continuer à assumer les 58.00€ tous les mois en plus de mes autres dépenses (facture téléphone, assurance voiture, essence, loyer, péage....) qui me revient à une facturé salé d'au moins 500€ par mois, en sachant que je n'ai seulement 800€ de paye!

J'ai donc envoyer par lettre recommandé ma résiliation (j'étais dans le délais des 3 mois) quand l'école à enfin reçu ma lettre, j'ai eu au téléphone la même dame qui m'a appeler tout au début, pour me dire que j'avais des frais à payer (dont les 30% restant du cout de total de la formation dans les 3 mois de délais) ces frais s'élèvent à 700,00€! J'ai demandé si ç'était possible d'avoir un échéancier en plusieurs mensualité, celle-ci m'a répondu que non, puis-ce-que en cassant mon contrat avec eux, je casse aussi mes échéances. Elle m'a alors dis clairement que c'était soit je payer 700€ d'un coup ou je continuer les 58.00€ tous les mois !

Vu tous les commentaires, les avis je n'ai pas du tout envie de payer ces 700,00€ surtout pour des fichus arnaqueur ! Le problème c'est que j'ai une maman, qui pense qu'ils peuvent réellement me saisir des choses, ou avoir de gros ennuis avec la justice...

J'ai trouvé plusieurs articles afin de les utilisés contre eux, afin qu'il me laisse tranquille!

Par **Artavus86**, le **20/09/2016** à **10:25**

Cette histoire de 30% est elle inscrite sur le contrat ?

Car en étant dans les délais devoir payer un pourcentage me surprend

Par **anglnmstr**, le **20/09/2016** à **13:02**

Oui c'est écrit dans le contrat chose que je n'avais pas eu le temps de lire vu que j'avais eu cette dame au téléphone pour qu'elle m'indique comment remplir le contrat et ce que je devais lui faire parvenir (contrat, rib, chèque de 1er versement de 84.00€)

Sur le contrat il est écrit :

Le stagiaire peut résilier le contrat par courrier recommandé avec accusé de réception, dans le délais de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat. Dans ce cas, comme il est prévu à l'article L444-8 du Code de l'Education, il sera perçu par l'établissement une **indemnité de résiliation égale à 30% du prix convenu** (fournitures pédagogiques non comprises).

Par **Artavus86**, le **20/09/2016** à **13:49**

Article L444-8

A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception.

Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence.

Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat.

Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises.

Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études.

Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence.

Si je comprends bien ce que tu as déjà payé doit être déduit de ce que tu leur dois

Par **Artavus86**, le **20/09/2016** à **13:51**

Après qu'ils refusent un échéancier et une débilite de plus de cette organisme de m****

Par **anglnmstr**, le **20/09/2016** à **14:38**

Je ne pense pas, j'ai choisi une mensualité de 58.00€ pendant 36 mois, ce qui me revient à : 2088.00€

Jusqu'à aujourd'hui j'ai déjà versé 260€

Il me resterait donc 1828€ à leur payer....

Je sais pas quoi faire, si je dois accepter de leur payer les 700,00€ ou ne rien donner vu leurs arnaques !

Par **Artavus86**, le **20/09/2016** à **15:41**

Non mais des 700€, tu dois déduire tes 260€

Par **anglnmstr**, le **20/09/2016** à **16:00**

Ah non pas du tous... Elle m'a clairement dis que je devais lui régler 700€

Par **Artavus86**, le **20/09/2016** à **16:59**

Alors déjà 30% de 2088€ ça fait pas 700€ mais 626.40€

De plus l'article dit que c'est 30% des coûts pour la première année

L'article précise que ce que tu as versé peut être retenu

Vérifie bien que l'article de loi soit bien écrit en entier sinon c'est une clause qui s'annule

Par **anglnmstr**, le **20/09/2016** à **18:51**

Oui la loi est écrite en entière, et même très identique.....

Mais dans ce cas, même si la loi est bien rédigée, la somme qu'elle me demande n'est pas exacte, vu ce que tu comprends....

Je ne comprend le " ce que tu as versé peut être retenu " ?

Merci pour vos réponses

Par **Artavus86**, le **20/09/2016** à **19:43**

L'article dit

"Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence"

Je suis pas juriste mais si je comprends bien dans le calcul des 30%, on doit retirer ce que tu as versé

Donc 626-260

Après logiquement l'organisme doit aussi t'adresser un courrier avec acceptation de la résiliation et la somme restant dû.

Dire cela au téléphone n'est pas suffisant et ne peut être prouvé

Par **anglnmstr**, le **20/09/2016** à **20:42**

Je ne suis pas chez moi actuellement, comme expliqué au dessus à mon premier message, je suis en alternance sur la région rouennaise et parisienne... je vais appeler ma mère et lui demander si elle a reçu un courrier. Au téléphone elle m'a demandé si j'avais reçu la lettre.

Mais bon à ce que je vois déjà les 700,00€ ne sont pas exact.

Si il me réclame de l'argent je devrais faire quoi à votre avis ? Bloquer mes prélèvements et ignorer ou payer ces escrocs ?

Je n'ai pas envie de donner de l'argent à des escrocs comme eux, qui profitent de plusieurs personnes avec leur message bidon (Creandis exemple) ce qui m'étonne c'est que Karis et Creandis ont le même directeur!

Par **anglnmstr**, le **22/09/2016** à **19:52**

Bonjour,

Aujourd'hui j'ai eu a nouveau cette dame au téléphone, je lui ai fait part de cette phrase du contrat : Pour les court dont la durée totale est supérieur à 12 mois, les 30% sont calculés sur le prix de la première année pédagogique..... Dans cette phrase j'ai compris que je devais payer seulement ma formation pour la première année ce qui me revenais à 696 l'année - les 260€ déjà versés.

Elle m'a répondu que non, je devais payer la formation dans sa totalité donc les 700€ déjà calculé par les 30% du coût total restant. Elle m'a ensuite mis en attente pour regarder le contrat, et m'a ensuite repris au téléphone pour me dire qu'elle n'avait pas le contrat sous les

yeux.

Quand elle m'a appelé lundi, elle m'a demandé si j'avais reçu la lettre comme quoi il prenait en compte ma demande de résiliation, hors je lui ai fait part que je n'ai toujours pas reçu cette lettre à ce jour. Je lui ai également demandé de m'envoyer une facture détaillée de ma résiliation avec les frais, elle m'a répondu que la facture je la reçois uniquement après avoir bien résilié le contrat (vu que j'ai pas encore répondu à sa question si je continue les 58€ par mois pendant 3 ans ou si je verse les 700€, somme que je ne peux pas verser)

Pour moi, je ne pense pas verser une somme tant que je n'aurais reçu aucune lettre et facture de leur part, trop facile d'annoncer des frais au téléphone ^^

Par **Artavus86**, le **22/09/2016** à **20:25**

Coupe l'alimentation financière

Ne paye plus rien tant que tu n'as pas reçu de papier de résiliation de leur part

Y a une durée de formation sur le contrat ?

Par **anglnmstr**, le **23/09/2016** à **06:45**

Non il me semble pas.... plus tu payes cher l'année moins la formation dure, et inverse si tu payes moins cher tous les mois.

Il me semble quand même que la formation ne doit pas durer + de 3 ans.

Par **anglnmstr**, le **26/09/2016** à **13:28**

Bonjour, je reviens vers vous aujourd'hui,

J'ai envoyé un e-mail ce matin à cette fameuse dame :

Bonjour,

Je reviens vers vous aujourd'hui suite à notre appel téléphonique du Jeudi 22 Septembre 2016.

Je vous ai fait part d'une phrase dans l'article L444-8 : " pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année

pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. "

Si je comprends bien cette phrase, les 30% sont à calculé seulement sur la première année, et non sur les 36 mois comme convenu.

Dans cet article il est aussi précisé que : Les sommes déjà versées peuvent être retenues à dû concurrence. En effet à ce jour, j'ai déjà versé 258,00 € , sont-ils déduits de ce que je dois ?

De plus, je n'ai toujours reçu aucun courrier de votre part comme vous m'avez annoncé, aussi, comme je l'ai demandé au téléphone, je souhaiterais recevoir une facture détaillé de ce que je dois. Seulement après réception de ces courriers en A/R, je donnerai ma décision sur les deux choix suivants : Continuer mes mensualités à 58,00€ pendant 36 mensualités, ou payer ce que je dois afin de résilier ce contrat tout en demandant un accord amiable par mensualité. Etant étudiante je ne peux verser ces sommes d'un coup ! Si refus de cet accord amiable, je serais dans mon droit de saisir le juge afin d'obtenir des délais de paiement sans l'accord de votre société de recouvrement (CREANDIS) qui d'ailleurs porte le même directeur que votre organisme !

J'attend sa réponse maintenant !

Par **Artavus86**, le **26/09/2016** à **14:25**

Je mise sur une réponse agressive

Par **anglnmstr**, le **26/09/2016** à **15:50**

Eh bien, à peine l'e-mail envoyé j'ai reçu un appel de cette dame, je n'ai pu répondre alors elle m'a laissé un message en me disant qu'elle avait reçu ma facture et que je devais la rappeler.

Or, je lui ai renvoyé un e-mail en lui notifiant que je ne voulais entendre aucun montant de facture au téléphone, mais de recevoir cette facture à domicile en A/R

Elle m'a simplement répondu par la suite :

Bonjour ,

La facture vous sera envoyée en revanche elle est de 441,25€ .

J'ai bien fait d'envoyer un e-mail concernant cet article avec les 30% de la première année, même si j'ai l'impression que les 30% n'ont pas été pris en compte puis-ce qu' en effet une année me revient à 696€ avec 58,00€ par mois, et 696 - mes 260€ déjà versés reviens à 436€ pour-vous a-t-elle pris en compte les 30%?

Je vais lui renvoyer un e-mail si quand j'aurai reçu cette facture est-il possible de procéder à l'accord amiable pour un échéancier.

Par **Artavus86**, le **26/09/2016** à **15:57**

surtout assure toi que la facture soit détaillée
Pas juste vous devez tant

Par **anglnmstr**, le **26/09/2016** à **15:59**

Déjà si je la reçois sans A/R rien ne prouve que je l'ai reçu ?

Et ensuite je procède comment si celle-ci n'est pas détaillée ?

Par **Artavus86**, le **26/09/2016** à **16:02**

Tu leurs dit que tu ne comprends pas comment ils ont établie la facturation et tu en demande une détaillé

Par **anglnmstr**, le **26/09/2016** à **16:05**

D'accord pas de problème, merci.

Par contre d'habitude ils me prélèvent le 5 du mois, donc vu qu'ils ont pas encore pris ma résiliation en compte, ils peuvent me débiter les 58€ mercredi prochain, voir même les 441€ avant même que j'ai reçu la lettre, d'après-vous je devrais bloquer mes prélèvements ce week-end?

Par **Artavus86**, le **26/09/2016** à **16:11**

Moi je suis toi (et je te l'avais conseillé plus haut)
Bloque le financier

Par **anglnmstr**, le **26/09/2016 à 16:12**

Il va rien m'arriver si ils se rendent compte le 5 que j'ai bloqué mes prélèvements ?

Par **Artavus86**, le **26/09/2016 à 16:14**

tu es en résiliation tu vas pas continuer à les payer alors que tu attends ta facture finale

oh si tu risques de recevoir un courrier de leur part mais il aura pas de valeur

Par **anglnmstr**, le **26/09/2016 à 16:16**

De toute façon j'ai pris connaissance à peu près de tous les témoignages des gens qui se sont fais avoir comme moi, et qui doivent payer des sommes horrible même étant au chômage avec des enfants à leur charges !

Qu'ils utilisent leur société de recouvrement (CREANDIS) qui sont juste la pour faire peur..
J'ai appris aussi que plusieurs appels de leur part, e-mail... peut encourir 1 an de prison et 75 000€ d'amandes!

Je vous donnerais des nouvelles, dès que j'en aurais !

Par **anglnmstr**, le **28/09/2016 à 18:22**

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de Karis forcément SANS A/R, avec dans le courrier la facture détaillée et un échéancier de règlement du solde après rupture de contrat (alors qu'il avait dit qu'aucune échéance était possible quand on fessais une rupture du contrat, mon message avec l'histoire de saisir le juge ne leur a pas fais plaisir je pense [smile3])

Donc j'aurai une facture de 441,00€ à leur régler, en continuant mes prélèvement de 58,00€ chaque mois jusqu'en Mai 2017!!

J'ai deux petites questions :

- Les fournitures pédagogique sont les livres qu'ils nous envoient ?

- Vu que j'ai reçu ce courrier même SANS A/R je devrait payer ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **anglnmstr**, le **28/09/2016 à 19:04**

J'ai 224€ et quelques de fournitures pédagogiques,mais ça fait cher pour 3 livres DE reçus!

Par **Raynal marie**, le **06/10/2016 à 13:25**

Bonjour, depuis janvier de cette année je suit les cours à distance, chez cours servais mais il ya trois mois de cela je leur est adressé un courrier avec accusé de réception comme quoi je suis enceinte et je doit déménager de mon studio pour me préparer à accueillir le bébé, je suis seul et mes parents sont à la retraite et ne peuvent pas m'aider, avec mon salaire d'apprentis je ne pouvais plus assurer ces mensualités de 110,90 et que je souhaite suspendre les prélèvements temporairement, ma requête à clairement été rejeté et une dame que j'ai eu au téléphone ma dit qu'il fallait y penser avant, en gros fallait prévoir ma grossesse quoi. Après deux moi sans nouvelles je reçois un mail ce matin me demandant de régler les 554€ qu'il me reste à payer avant qu'il contacte les huissiers. Ma situation actuelle est que je vais me faire héberger chez un proche le temps d'accueillir le bb et sachant que entre temps j'ai due arrêter toute activité professionnelle car enceinte, il mon répondu qu'il fallait y penser avant et que la somme est à régler au plus vite. Que faire?

Par **Artavus86**, le **06/10/2016 à 13:41**

Sache que pour eux seul ta mort (et encore) peut amener à ne pas les payer...

Juste un question, qui a signé le contrat des cours?

Par **Raynal marie**, le **06/10/2016 à 14:13**

Le contrat que j'ai chez moi n'est pas signée, mais la copie qui leur a été envoyé oui

Par **Raynal marie**, le **06/10/2016 à 14:20**

Suite au courrier adressé par Cours Servais, demeurant 85 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge, je suis mandaté(e) pour le recouvrement amiable de votre dette totale concernant un contrat de formation à distance pour un montant restant dû en principal de :

554,50 €.

Afin d'éviter une procédure de recouvrement judiciaire, appelez-moi immédiatement au 03 27 23 96 83

Le cas échéant, régularisez votre situation et payez directement par

- Carte Bancaire au 03 27 23 96 83

- Virement bancaire sur notre compte (référence dossier à rappeler OBLIGATOIREMENT)

Banque Agence Numéro de compte Clé
30003 03326 00020604265 81

IBAN : FR76 3000 3033 2600 0206 0426 581

BIC-Adresse SWIFT : SOGEFRPP

- Chèque ou mandat-cash à l'ordre de SORREC. adresse : SORREC, 85-87 rue Gabriel Péri
92120 Montrouge

Montant Total Cours Servais, détaillé ci-dessous :

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux

Madame BRISON

03 27 23 96 83 Email m.brison@sorrec.com

Article L111-8 du code des procédures civiles d'exécution. Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi.

Cette lettre est un acte prescrit par la loi (Article R 124-4 du code des procédures civiles d'exécution) j'ai reçu sa!

Par **Dadou6118**, le **07/11/2016** à **12:12**

Bonjour,

Je me suis inscrit aux Cours Servais en avril 2016 afin de passer le concours des douanes. Ma formation coût 1650,00€. Le premier versement a été de 81.40€ et ensuite en prélèvement de 68,20€/mois.

Aujourd'hui je suis au chômage depuis octobre et de plus j'ai passé les concours de douanes et j'ai été admis. Les cours ne seront donc plus d'aucune utilité pour moi.

Après la lecture de vos commentaires, je me doute que si je leurs demande de résilier ils refuseront ou me feront payer la totalité.

Quels sont mes droits de résiliation ? Est-ce que je peux tout stopper suite à ma situation ?

Merci de vos réponses.

Par **GABBERO Virginie**, le **10/11/2016 à 14:45**

Bonjour à tous !

Je fais parti de l'association ufc que choisir et suite à un litige de l'un de mes adhérent avec ligne & formation, je me rend compte que vous êtes plusieurs centaines de personnes à vous poser des questions sur leur pratiques.

Je ne peux que vous conseiller de vous faire aider par des associations de défense des consommateurs car les personnes y travaillant sont des experts.

Ne portez pas se fardeau sur vos seules épaules les associations sont là pour ça !

Par **Ultraslan**, le **05/12/2016 à 22:04**

Bonjour LES amis, il ne faut pas se laisser faire par ces voleurs, si jamais vous comptez faire une action collective contre eux, JE suis là également [smile16]

Par **vausque**, le **14/12/2016 à 10:39**

Salut moi sa y est sa devient sérieux là . j'ai reçue une lettre d'un huissier "lettre simple" de mise en demeure de 1 semaine pour payer , puis un mail 2 jours a après qui me donner jusqu'au 10 jours .

Enfin voila quoi. je c'est pas si je doit craquer car c un huissier qui me contact là

Par **Artavus86**, le **14/12/2016 à 10:48**

Déjà vérifie sur internet qui est cet huissier

Puis contact le pour voir avec lui où en est la démarche

Tant qu'il n'y a pas d'ordonnance d'un juge l'huissier ne peut rien faire de plus que la société de recouvrement

Par **Kris_R_**, le **04/01/2017 à 15:36**

Bonjour à tous,

Tout d'abord bonne année à vous tous avec de l'amour, de la santé et de l'argent (bon

chaque année on dit ça et niveau argent c'est un peu toujours pareil mdr, m'enfin bref, bonne année à vous).

Voilà, je vous écrit ce message car j'ai reçu l'appel d'une dame de la société SOREC, qui m'appelle des mois après avoir reçu des mises en demeures et qui n'ont donné suite à aucune menace de leur part, c'est-à-dire, qu'ils m'ont mis en demeure mais ils n'ont pas donné suite à cela, ils me disaient "nous vous laissons 7 jours pour régulariser" au delà nous vous mettrons en demeure et vous serez convoqué devant le tribunal d'instance" aucune convocation de qui que ce soit, et cela va faire 4 mois maintenant, et revoilà que cette femme m'appelle pour me refaire le discours, d'ailleurs j'avais mis un blocage pour que les numéros qui ne figurent pas dans mon répertoire soient bloqués et là ça n'a pas fonctionné j'ai pas compris par contre la deuxième fois oui, enfin bref, elle m'a refait son discours et elle m'a dit qu'il fallait que je paie aujourd'hui la somme qui s'élève à 780€. Bon au bout d'un moment elle m'a soulé donc je lui ai raccroché au nez parce qu'au départ j'attendais un autre appel donc moi tout content au début, elle m'a dit 'bonjour monsieur, vous êtes bien Monsieur Krstofer R..., Oui c'est moi" tout content mdr, enfin bref, ensuite j'ai coupé court.

Je pense que c'est que des conneries et que si c'était vrai ils m'auraient emmerdé bien avant, parce que 4 mois ce sont écoulés, entre la mise en demeure et cet appel. Enfin bref, donnez-moi vos retours si vous avez eu une situation similaire.

Merci à vous.

Par **Artavus86**, le **04/01/2017 à 15:48**

Salut Kris_R

Bonne année à toi aussi!

C'est cool que tu n'es pas eu de news, moins qu'ils reviennent à la charge. Oui au bout de 4 mois je pense que tu peux oublier la convocation au tribunal et au pire si c'est pas le cas le fait qu'ils te relancent téléphoniquement et clairement du harcèlement.

Par **Kris_R_**, le **04/01/2017 à 15:56**

Merci pour la bonne année Artavus86,

Oui ça va faire 4 mois maintenant donc bon, elle m'a dit qu'elle procède en exécution forcée et qu'elle a soit disant un retour positif de la sous préfecture, ok, qu'elle va procéder à l'appel d'un huissier pour qu'il vienne saisir chez ma mère, du coup, parce que ce n'est pas chez moi. Enfin bref. Oui c'est clairement du harcèlement.

Par **Artavus86**, le **04/01/2017 à 16:00**

Attends développe le truc de la sous-pref?
Ça semble énorme

Par **Kris_R_**, le **04/01/2017 à 17:27**

Mais c'est pas la sous préfecture qui est compétente pour saisir les huissiers c'est un juge.
Enfin il me semble.

Par **Artavus86**, le **04/01/2017 à 18:26**

Je travaille en Préfecture
Donc là je me marre

Par **Kris_R_**, le **04/01/2017 à 18:29**

Mdrrrr c'est bien ce que je me disais, c'est une grosse blague leur sous-préfecture.

Par **Artavus86**, le **04/01/2017 à 19:38**

Y a juste en France la séparation de l'État et de la justice.
Pourtant du peu que j'ai lu leurs cours ils essayent de nous l'apprendre

Par **Sameera**, le **05/01/2017 à 12:16**

Bonjour à tous bonne année !
Je vous écris car moi aussi je me fais harceler par ces escrocs aujourd'hui ils ont appelé sur mon lieu de travail car j'ai changé de numéro de portable et de fixe les mails sont bloqués et je ne reçois plus de courrier depuis quelques mois. Je me suis inscrite en octobre 2015 je n'ai pas reçu de cours je ne reçois rien de leur part et il me demande le règlement de la formation... je ne tiens pas compte de leur appels à vrai dire je m'en moque complètement mais aujourd'hui ils ont carrément appeler sur mon lieu de travail je leur ai dit que j'allais les rappeler plus tard je suis de nouveau perdu j'ai pas envie qu'ils tombent sur une de mes collègues en leur faisant part de mon litige avec eux...

Par **Kris_R_**, le **05/01/2017 à 12:33**

Artavus86, oui pas faux mdr ils se contredisent avec leur cours, c'est vraiment risible. En tout

cas ça rassure un peu que tu m'aies dit que tu travaillais dans le domaine en question, tu ne peux pas être mieux placé.

Sameera, bonne année à toi aussi, de tout ce qu'on a pu voir je ne pense pas qu'ils puissent faire quoi que ce soit, pour obtenir des numéros de téléphone ça ils sont forts mais c'est du harcèlement, tant que tu n'as pas donné le numéro de ton lieu de travail de manière délibéré ils ne sont pas en droit de t'harcèler en allant jusqu'à t'appeler sur ton lieu de travail, c'est n'importe quoi. Puis ce problème vous regarde vous et eux, et vos collègues de travail, votre employeur et tout ceux qui auront un lien avec l'endroit où vous travaillez n'ont pas à avoir d'information sur ce qui vous arrive, cela relève du privé, donc la société n'a aucun droit d'en parler à vos collègues, ou allons encore plus loin, à votre employeur, ils seraient en tord, à mon sens en tout cas. Bon courage à toi, on se sert les coudes ;)

Par **Sameera**, le **05/01/2017** à **12:44**

merci pour ta réponse rapide oui on se sert les coudes je vais la rappeler en inconnu pour lui dire de ne plus rappeler sur mon lieu de travail et de ne plus m'appeler du tout qu'elle m'écrive des lettres ou des mails

Par **Kris_R_**, le **05/01/2017** à **12:49**

Oui faite donc ça et dites lui bien qu'elle n'a aucun droit d'appeler là où vous travaillez, elle va sûrement vous sortir un droit inventé mais n'y prenez pas attention, riez-lui au nez.

Par **jacques99**, le **05/01/2017** à **16:16**

Ce sont des malins, j'ai passé le test de GAV de la gendarmerie, ils m'ont appelé ensuite. Comment ont-ils eu mon téléphone??? J'ai cru que c'était quelque chose d'officiel et je me suis inscrit. J'ai payé 75 €. Je me rends compte que je me suis fait avoir. Comme tous les témoignages, ils me menacent. A suivre...

Par **Mimic**, le **06/01/2017** à **16:38**

Bonjour,

petite questions; comme un con je me suis inscrit au COURS SERVAIS en juin 2016 et aujourd'hui pour différente raison comme financière ou juste pas le temps de faire leur cour qui par ailleurs ne sont pas super j'aimerais résilier tout sa or cela fait plus de trois mois et donc selon eux je ne peux le faire comment dois-je faire car il me prélève tout les mois de 100 euros et me mette a découvert a chaque fois .
je suis un peu perdu et pour info ma formation que j'avais choisi et qu'il m'ont vendu et

gardien PM et PN.

Merci de vos réponses par avance

Par **Mimic**, le **07/01/2017** à **12:31**

Bonjour,

petite questions; comme un con je me suis inscrit au COURS SERVAIS en juin 2016 et aujourd'hui pour différente raison comme financière ou juste pas le temps de faire leur cour qui par ailleurs ne sont pas super j'aimerais résilier tout sa or cela fait plus de trois mois et donc selon eux je ne peux le faire comment dois-je faire car il me prélève tout les mois de 100 euros et me mette a découvert a chaque fois .

je suis un peu perdu et pour info ma formation que j'avais choisi et qu'il m'ont vendu et gardien PM et PN.

Merci de vos réponses par avance

Par **Artavus86**, le **07/01/2017** à **13:14**

Ils refuseront toutes résiliations car pour eux y a que ta mort qui te libère du contrat Pratique...

Si tu veux résilier faut forcer les choses et couper l'alimentation budgétaire et faire la sourde oreille

Par **jacques99**, le **07/01/2017** à **23:01**

Lu sur une autre discussion :

Vous ne recevez que des lettres simples donc aucune valeur juridique, ensuite le contrat est entâché de nullité car il ne respecte pas les articles du Code de l'Education régissant l'enseignement à distance.

http://www.experatoo.com/protection-et-contrat/resiliation-cours-servais-payer_97222_1.htm#.WHFkwX3PvcY

Par **QUENTIN97417**, le **19/01/2017** à **22:16**

Bonsoir je me présente je m'appel Quentin moi aussi j'ai des soucis avec la société SORREC par cours servais sachant que je n'est reçu aucun document ni de coup de téléphone des professeur je devais passer un diplôme de chef douanier, il ont prélever sur mon compte sans m'envoyer quelqu'un chose j'ai vue après quelque mois un courrier de sorrec demandant l remboursement mais d'une façon inadmissible a cette heure si j'ai contacter mon avocat car la personne du recouvrement va trop loin dans ces parole hallucinant si quelqu'un et dans ma

situation faite moi signe :)

Par **Quinet Karine**, le **23/01/2017** à **14:55**

Bonjour, je suis aussi inscrite au cours servais depuis fin Août 2016 pour préparer le concours IPCSR qui a lieu le mois prochain, je me suis inscrite pour un atelier thématique pour préparer la synthèse qui devait avoir lieu lundi prochain le 30 Janvier, mon inscription étant confirmée j'ai pris mon billet de train car je suis à 400kms de Paris et fin de semaine dernière la journée a été annulée. Étant assez remontée j'ai envoyé un mail Et l'on m'a répondu qu'ils étaient désolés pour le billet de train Et qu'ils pouvaient annuler une journée comme stipulé dans les CG et que la prochaine date pour le même atelier était le 5 juillet, autant vous dire que j'étais colère.

Donc je me suis dit je vais faire les synthèses et les envoyés mais à ma grande surprise les synthèses proposées sont pour le concours interne qui eux doivent faire une note administrative, alors que je suis en concours externe donc pour moi une synthèse qui se font différemment.

A votre avis puis-je résilier le contrat et comment faire ?

Je paye actuellement par CB donc ils n'ont pas accès à mon compte.

Et je suis au chômage depuis début septembre 2016

Merci

Par **Celia thd**, le **26/01/2017** à **15:34**

Bonjour, j'ai également un problème avec eux. Inscrite à Karis formation l'année dernière j'ai résilié suite à des soucis financiers au mois d'août j'ai eu Karis formation qui m'a dit que c'était pas possible (délai dépassé) mais que je devais essayer quand même avec un courrier de résiliation et que je devais suspendre les prélèvements.. chose que j'ai faite je n'ai jamais eu de nouvelles d'eux et depuis début décembre la société de recouvrement me harcèle msg email appel ... ayant bloqué tous les appels inconnus sur fixe et mobile je n'ai jamais répondu même au courrier j'en ai reçu 2 avec menaces ect.. j'ai contacté l'école qui ne me répond plus du tout pour des explications car je n'ai pas eu de nouvelle suite à mon courrier ! Et hier la société de recouvrement a eu le culot d'appeler ma grand mère comme quoi c'était urgent qu'il fallait que je rappelle sans dire de quoi il s'agissait j'ai rappelé je pensais pas à ça du tout et la catastrophe la dame Mme Lebon me menace si je ne paye pas demain (huissier saisie sur le compte ect..) des insultes car j'ai un enfant et que je suis irresponsable elle me parle d'une voiture que je n'ai même pas qui appartient à mon ex compagnon quel ça me saisis sans compter quel se moquait de moi !!!.. très énervée et blessée car elle ne connaît pas ma situation sa à fini que je lui es raccroché au nez mais elle va me rappeler demain je ne sais pas quoi faire je n'ai pas cette somme ils me réclament 2001€ ! J'ai payé 69€ par mois de janvier 2016 à août 2016 et les 2001€ c'est le prix de la formation entière enfin bref avez vous des conseils ou autre pour que je lui clou la poire demain j'ai rdv avec mon avocat que mercredi prochain mais en attendant je suis perdue j'ai peur je suis toute seule avec mon enfant je fais tout pour qu'il soit bien je n'ai pas envie de me retrouver dans la mouise :(

Par **Artavus86**, le **26/01/2017** à **15:40**

Cette Mme Lebon peut vous menacer autant qu'elle veut elle n'a pas la possibilité de faire tout ce qu'elle a dit

Tant que la société n'a pas porté plainte et qu'un juge n'a pas statué vous n'aurez aucuns soucis (sauf le harcèlement)

A savoir que contacter vos proches est un délit et que vous pouvez également porter plainte contre eux pour harcèlement

Donc pour le moment no stress, on est tous passé par là et à notre connaissance personnes n'a eu la visite d'huissier.

Par **Celia thd**, le **26/01/2017** à **15:54**

Pour demain vous me conseillez de lui répondre ou d'ignorer ? Et ma grand mère peut donc déposer plainte ? Je lui es dit d'ignorer les appel déjà mais jai pas envie quel soit harceler elle aussi

Par **Artavus86**, le **26/01/2017** à **16:00**

Votre grand mère peut répondre et dire que cela ne la regarde pas et raccrocher noter la date et l'heure de l'appel et avec le relevé téléphonique avoir la preuve de ou des appels

Après vous pouvez répondre et la laisser causer toute seule

Toujours rester courtois on ne sait jamais et à la fin la remercier de son appel et raccrocher

Par **Celia thd**, le **26/01/2017** à **16:03**

D'accord merci je verrais bien demain alors merci bcp

Par **Mr.Étudiant**, le **27/01/2017** à **15:02**

Bonjour à tous ! Alors moi je suis le pigeon des pigeons, j'ai régler la quasi totalité de leur saloperie et il me reste 416 euro à leur donner j'aurais pu mais j'ai refusé parce que je suis pas une vache à lait et qu'on m'a conseillé de ne plus payer. Je me suis embrouillé avec Soron(Sorrec) et elle a bégayer au téléphone tous ça pour dire je vous tiens au courant des conséquences.

Par **lamouette64**, le **14/02/2017 à 14:57**

bonjour,

moi j'en suis à la dernière étape car après avoir ignoré les relances, les mises en demeures, les convocations d'huissier, j'arrive au délai de prescription de deux ans. Donc, il ne leur reste plus qu'un mois pour engager une procédure d'injonction de payer au tribunal. Si cela se fait, je n'ai pas besoin de m'y rendre car la dette est de moins de 1000 euros donc la décision peut être prise sans ma présence. Il est très facile d'en obtenir une car les juges sont débordés par ce genre de demande et signent sans même lire le dossier. Par contre je dois en être informée par lettre recommandée avec AR et d'après mes recherches, j'ai un mois pour contester la décision du tribunal. Donc, je devrais fournir des arguments solides pour justifier mon refus de payer et j'utiliserai celui de la jurisprudence de 1977 qui a considéré que le chômage était bien un cas de force majeure pour rompre un contrat. Plus le fait qu'il n'est mentionné nulle part que ce type de diplôme, à savoir, auxiliaire en soins animaliers, n'est pas reconnu par l'état. Il leur reste moins d'un mois pour engager une telle procédure donc j'attends et je me prépare à me défendre.

Je reviens vers vous dès que j'aurais des nouvelles

Par **Artavus86**, le **14/02/2017 à 17:00**

Petit nouvelle sympa

J'ai été contacté la semaine dernière par une nouvelle boîte de recouvrement DSO Capital (un truc comme ça) qui a récupéré ma créance auprès de SORREC.

Surpris je lui dis que le délai est un peu long. La dame m'a dit que SORREC a attendu le délai de prescription de 3 ans.

J'ai pas polémique et je suis passé à autre chose.

Cette dame voulait négocier le remboursement de ma créance. Je lui ai signifié que j'avais proposé à SORREC de négocier plusieurs fois et qu'ils ont toujours décliné mes demandes.

Donc j'attends de voir ce que cela va donner maintenant

Par **lamouette64**, le **14/02/2017 à 19:05**

re-bonjour,

d'après mes recherches, ces organismes de cours à distance sont classés comme des prestataires de service, je me suis procuré la liste des délais de prescriptions et apparemment sauf erreur de ma part, pour eux, c'est bien 2 ans. Dans votre cas, le fait que DSO veuille maintenant négocier me porte à croire qu'ils sont à bout d'arguments et s'ils ne vous envoient pas devant les tribunaux, c'est peut-être qu'ils ne sont pas certains de gagner, donc ils vont essayer de vous amadouer, la méthode musclée n'a pas fonctionné donc c'est leur dernière chance!!

Par **Artavus86**, le **14/02/2017** à **19:30**

En tout cas, la dame au téléphone était super sympa

Mais je ne vais pas lâcher maintenant lol

Par **Fanny Pierard**, le **20/02/2017** à **23:05**

Bonjour, je viens de lire tous les messages, car comme vous devez vous en douter si je suis sur ce forum je me retrouve malheureusement dans la même situation que vous.

Il y a un an je me suis inscrite à ligne et formation, seulement ayant été opérée il y a 5 mois ma santé reste fragile et le morale aussi, et je suis sans emploi, et j'ai pas mal de frais médicaux, du coup payer près de 100 euros tous les mois deviens pénible pour une chose qui ne m'intéresse plus du tout et pour laquelle je n'obtiendrais rien d'officiel.

Je suis donc en tout début de parcours pour résilier mon contrat, mais je crains que même en amenant des justificatifs ils ne le résilieront pas. J'ai cependant assez peur de ce qui va ce passer même si je suis un peu rassurée en lisant vos post, car visiblement leurs menaces c'est du vent. malgré tout je ne sais pas comment je vais gérer cet harcèlement quotidien de leur part, c'est surtout cela qui me fait peur surtout si ils reviennent à la charge même après 5 ans.

voilà je voulais vous dire que si jamais un jour vous décider de lancer un projet collectif contre eux, je suis de la partie, car j'ai dans le principe qu'il faut qu'ils arrêtent leurs agissements plus que pitoyables et honteux!!!

Par **Karolynaaaaa**, le **29/03/2017** à **16:47**

Bonjour j'ai à nouveau des SMS et lettre mais la d'huissier
Scp caricci golliot j'ai vraiment peur que doit je faire ?

Vont t'il saisir mes bien et mes comptes ? Help svp

Par **lamouette64**, le **30/03/2017** à **08:23**

bonjour,

pour pouvoir saisir vos biens, il faut absolument une décision de justice du tribunal et si une procédure a été engagée, tu en serais informée par lettre recommandée avec AR. Dans un premier temps, l'huissier passera faire l'inventaire des biens, il ne vient pas saisir comme ça, cela te donne le temps, soit de payer, soit de faire opposition à la saisie, c'est ton droit, tu auras un mois pour le faire lorsque tu en seras avertie. Donc pas de panique, un sms ne sert qu'à effrayer, je suis passée par toutes les étapes et cela fait 2 ans maintenant que l'ifsa me harcèle et j'attends toujours la décision de justice. De plus, avant la saisie immobilière, ils essaieront de saisir sur ton salaire mais la encore il faut une décision de justice. Vraiment, ne

panique pas, tant que les menaces ne sont que par sms ou lettre simple, aucun souci, cela n'a pas de valeur juridique donc fais la sourde oreille. Pour récupérer leur argent, il leur faudra passer par le tribunal, ils n'ont pas d'autres solutions. S'ils attendent le dernier recours pour intenter une action en justice, c'est parce qu'ils ne sont pas certains de gagner vu que leurs contrats sont litigieux et pleins de clauses abusives donc ils préfèrent la solution amiable. Voilà, ne crains rien, tu pourras paniquer uniquement quand tu recevras une lettre du tribunal, là par contre, il faudra agir!!

Par **Karolynaaaaa**, le **30/03/2017** à **08:59**

Merci pour ta réponse

Et si je reçois une lettre du tribunal je dois faire quoi ?

Mais apparemment personne ici n'a reçu de lettre en AR ou de tribunal..

Toi ça fait deux ans c'est ça ? Mais y'a pas prescription ?

Par **lamouette64**, le **30/03/2017** à **11:20**

tu ne seras convoquée au tribunal que si ta dette dépasse les 1000 euros et là tu devras argumenter pour expliquer ton refus de payer mais tes arguments devront être très convaincants et pertinents. Si elle est inférieure à 1000 euros la décision se fera sans ta présence mais tu seras informée par lettre avec AR et là tu dispose d'un mois pour contester la décision par lettre recommandée aussi. En fait tu donneras les mêmes arguments que ce soit par écrit ou au tribunal mais sache que cela m'étonnerais fort qu'ils aillent aussi loin. Moi le délai de prescription est dépassé depuis un mois, ils ont tout tenté. Menace de saisie par téléphone, société de recouvrement, intimidation, lettre de menace d'huissier (cette profession fait très flipper), ils m'ont dit que la procédure me sera facturée, ils ne peuvent pas saisir sur mon salaire vu que je suis sans emploi donc insolvable, ils sont coincés. S'ils ont engagé une procédure avant le mois de mars, j'en serais vite informé par contre s'ils ne l'ont pas fait, c'est trop tard. Ce que je te conseille, c'est de faire beaucoup de recherches comme je l'ai fait pour savoir tout ce que je t'explique car je ne savais pas tout ça avant. On a des droits et on ne les connaît pas beaucoup donc cela m'a pris des heures de recherches d'articles de loi pour m'informer afin de pouvoir me battre contre ces charognards. J'ai pas mal d'infos que je te donnerais en temps utile si tu veux mais ça fait combien de temps que tu ne paye plus?

Par **Karolynaaaaa**, le **30/03/2017** à **16:27**

Oui je veux bien des informations si ça te dérange pas.. j'arrête pas de chercher mais j'ai l'impression de rien trouver

Je dois 816 euros ...

J'ai arrêté de payer en mai 2016 je crois car je continué et suite à un problème financier j'ai pas pu payer la mensualité de février mais j'ai payé mars avril mai et ils m'ont mis au

contentieux et la maintenant l'huissier et he t'avoue que Ca me fait stresser ..
He vais changer de numéro de téléphone.. he pense ne pas être solvable également he n'ai plus d'emploi mission intérim par Si par la Pour mon conjoint mais rien de plus...

Il faut donné Quoi comme argument car j'en ai mais j'ai peur que ce soit pas assez

Par **lamouette64**, le **30/03/2017** à **17:30**

tes arguments doivent être réalistes mais vrais aussi. Tout dépend de ta situation, tu ne peux pas décider d'arrêter de payer juste parce que les cours ne te plaisent pas ou que tu n'as pas le temps. Par exemple le premier argument que tu peux donner c'est que tu es au chômage mais pour qu'il soit valable, il aurait fallu que tu ne le sois pas au moment où tu as signé ton contrat car le chômage peut faire partie des cas fortuits et indépendants de ta volonté, événement survenu en cours d'apprentissage et que tu ne pouvais pas prévoir. Mais avant d'aller plus loin, il faut que tu me racontes ton histoire car chaque cas est particulier et je ne t'es pas trouvé dans le blog donc si tu veux que je t'aide un peu il faut que j'en sache un peu plus sur ton affaire.

On se recontacte dès que tu m'auras raconté ton histoire si tu veux bien!

Par **Karolynaaaaa**, le **18/04/2017** à **17:03**

Desole j'avais pas vu ta réponse

Alors Je me suis inscrite en 2014 juillet. Chez karis.

En janvier 2016 he me suis séparé du papa de mon fils he me suis retrouvée sans ressources jusqu'à début mars Du coup j'ai rien pu payer en février.. en mars j'ai payer Toute mes factures dont l'école et acheter à manger avec ce qu'il me rester j'ai régularisé le plus important en mars avril et arrive en mai me rester l'école mais juste le mois de février j'avais payer janvier mars avril les avais appeler Pour leur dire que j'allais avoir un mois de retard mon dis qu'il l'avait noter et en mai he devais payer ma mensualités de février et celle de mai et il m'ont envoyé le contentieux enfin lettre de menace et appel menace.. le papa de mon fils est revenu depuis novembre 2016 mais la je reçois des lettre d'huissier.. encore une là aujourd'hui ou je dois me présenter à Rouen alors que j'habite ds le nord mais c'est une lettre simple et non en ar alors mon compagnon la jeter.. mais j'ai peur merci de m'aider ma belle..

Par **jodelariege**, le **18/04/2017** à **19:39**

bonjour, il suffit de lire les 13 pages au dessus de vous et vous aurez toutes les réponses....

Par **lamouette64**, le **23/04/2017** à **09:46**

bonjour,

tous les cas se ressemblent et je ne peux te conseiller que de n'y prêter aucune attention car

souvent ce sont des fausses lettres d'huissier destinées à effrayer les gens et souvent ça marche. Ce qu'il faut savoir c'est que souvent les sociétés de recouvrement remboursent l'organisme de formation de la dette en cours et ensuite à eux de se débrouiller pour récupérer la somme d'argent par des moyens illégaux mais efficaces. L'organisme de formation ayant des moyens limités s'ils ne veulent pas avoir des problèmes avec la justice, il préfère cette méthode. Moi j'ai reçu une lettre me prévenant de la venue d'un huissier pour le 14 avril, je l'attend encore!!! depuis mails de menace incessants. Les dates sont repoussées à chaque fois c'est donc qu'ils ne peuvent rien faire de plus. Sans ordonnance d'un juge, ils sont coincés, la preuve c'est que le délai de prescription est dépassé pour moi et ils continuent de me harceler donc je n'y fais plus attention du tout, je conserve les lettres pour le cas où je déciderai de porter plainte avec l'aide juridictionnelle mais sinon cela ne m'empêche plus de dormir depuis longtemps. Si jamais tu reçois un recommandé d'un juge, alors là seulement tu auras 15 jours pour contester la dette et donner les raisons pour lesquelles tu considères que tu ne dois pas cette somme. D'ici là, reste zen et vis ta vie normalement car il y a assez de soucis à gérer au quotidien sans rajouter ce genre de stress.

Par **Lysa Torres**, le **25/04/2017** à **13:41**

Bonjour tout le monde !

Je vous écris car je suis dans le même cas que vous tous avec Karis Formation. Inscrite en septembre 2016 je ne paye plus depuis février car je suis maintenant sans domicile fixe... je leur avais donc envoyé un courrier de résiliation pour cas de force majeure puis j'ai eu droit à un nombre incalculable d'appels me demandant de payer quoi qu'il arrive quitte à me prostituer (malheureusement je n'ai pas d'enregistrement de cet appel qui était pour le moins tumultueux).

Je leur ai donc dit une énième fois qu'étant SDF je ne gagne rien et ne peut les payer. Ils ne me contact pas par téléphone puisque je n'en avais plus, ne pouvant payer. Et ne peuvent me contacter par voir postale puisque je n'ai aucune adresse fixe !

Je reçois donc des mails à n'en plus finir notamment de leur société de recouvrement. Je n'ai plus jamais répondu suite au dernier appel (plutôt menaçant) que j'avais reçus après ma lettre de démission.

Je vais donc suivre vos conseils étant donné que mon compte est vide, je n'ai pas de meuble ne de voiture ni rien, je ne vois vraiment pas ce qu'ils pourraient me prendre même en envoyant un huissier ! (Même si j'avoue avoir un peu peur !).

Du coup, plus que pour poser une question je voulais surtout vous remercier d'avoir fait part de ce qui vous est arrivés et des super réponses !

Par **Karolynaaaaa**, le **17/05/2017** à **12:15**

Hello à tous

Déjà

merci à lamouette Pour t'es conseil

J'ai reçu une lettre ce jour et je me dis qu'il ne faut pas que je m'en fasse car j'ai d'autres soucis en ce moment. Cette lettre me dit que Si je ne donne pas suite il va prendre les mesures nécessaire enfin Bon...

Lysa par contre Si ta une copie de ta lettre garde la On ne sait jamais de Toute façon ty va sûrement recevoir des mails à n'en plus finir et les lettres seront envoyer à l'adresse ou ta signer le contrat m'enfin ce que j'ai appris grâce à vous c'est de vivre la vie sans se soucier et Que Si vraiment j'ai une lettre du juge je ferais ce qu'il faut

Par **Karolynaaaaa**, le **19/05/2017** à **00:18**

Hello à tous

Déjà

merci à lamouette Pour t'es conseil

J'ai reçu une lettre ce jour et je me dis qu'il ne faut pas que je m'en fasse car j'ai d'autres soucis en ce moment. Cette lettre me dit que Si je ne donne pas suite il va prendre les mesures nécessaire enfin Bon...

Lysa par contre Si ta une copie de ta lettre garde la On ne sait jamais de Toute façon ty va sûrement recevoir des mails à n'en plus finir et les lettres seront envoyer à l'adresse ou ta signer le contrat m'enfin ce que j'ai appris grâce à vous c'est de vivre la vie sans se soucier et Que Si vraiment j'ai une lettre du juge je ferais ce qu'il faut

Par **LOBELLA**, le **16/06/2017** à **09:19**

Bonjour,

Est ce que quelqu'un à eu une suite sur le courrier simple demandant de payer la somme immédiatement ?

Quelqu'un a eu une convocation devant un tribunal ?

Par **Lou Camille**, le **29/06/2017** à **10:16**

Bonjour à tous

Je me retrouve en procédure de recouvrement huissier avec des frais donc j'ai préféré payer pour éviter le Tribunal....l'huissier m'a proposé un nouvel échéancierje paie donc chaque mois jusqu'à épuisement de ma dette et au moins je serai plus embêtée avec ce dossier Karis. Un conseiller juridique que j'avais vu m'avait confirmé que le contrat était valable et que je devrais payer si on allait au Tribunal donc dégoutée mais pas le choix pour moi

Je conseille donc de vous arranger avec l'huissier qui dans mon cas a été plutôt sympa
Bonne journée à tous
Loue

Par **mimi45**, le **12/07/2017** à **18:47**

Bonjour a tous,

Pareil début 2016 je me suis inscrite, grosse erreur, et comme la plupart d'entre vous au bout de mes 3 mois j'ai souhaité résilier car j'ai perdu mon travail et meme si j'aurai pu continuer a payer, personne suivait ou répondait a mes cours. J'ai donc écrit que je souhaite résilier avec AR, personne n'a rien voulu entendre. De ce fait, j'ai reçu 3/4 lettres de Mr l'huissier chez mamie ect, entre temps j'avais déménager donc jamais de lettre chez moi, mais si ils ont autant de moyens qu'ils le prétendent.. qu'attendent il pour l'envoyer a mon domicile ? j'ai tout jeter au fur et a mesure, puis 10,20,30,40 de coups de téléphone, meme ma grand mere à était amener a entendre le son de leurs voix. Je ne répondrais a aucun appel d'eux, meme si parfois je le fais encore sans faire exprès, je bloque leurs numeros des que je peux. Tant que j'ai pas de mandat du juge, ou de courrier avec accuse de reception je ne souhaite plus m'inquieter. C'est constamment de la pression, encore et encore! Je vais pas vous mentir sa me tombe demain sur le coin de la figure, j'ai aucunes ressources de coter ou de pret possible. Mais je ne cederai pas, avec ou sans frais supplémentaire . C'est ce qu'ils attendent .. c'est du Harcelement archarner! Courage a tous !Et j'espere qu'un jour on obtiendra gain de cause.. et qu'ils arreterons de nous ballader, pour moi les clauses sont abusives.. force majeur, mes fesses, oui! la plupart cela ne fonction pas

Par **Karolynaaaaa**, le **05/08/2017** à **10:51**

Hello les amis j'ai a nouveau reçu un message sur le repondeur !

En me disant qu'ils vont faire une saisi de mes comptes bancaire et de mes meubles ! C'est possible ? Qu'ils peuvent faire comme ça une saisi de mes comptes ? Sans meme me prevenir par courrier AR ou avec un lettre du tribunal ?

J'ai un peu peur quoi..

Par **Karolynaaaaa**, le **05/08/2017** à **10:58**

Vraiment desolé avec toute mes questions je suis une grande stressé et j'ai peur qu'ils me saisissent mes comptes bancaire et mes biens surtout que j'ai un enfant ...

Par **Lolita_**, le **18/10/2017** à **17:03**

Bonjour je me suis inscrite à cours servait en juin 2017 j'ai payer que 156€
Mais depuis quelque temps je ne paye plus parce que je ne travaille plus j'ai que 20ans et je touche 200€ part moi
Donc il m'ont appelée pour me dire que je devais payer 599€ je leur et dit que je n'ai pas l'argent il m'ont dit que si je ne paye pas il vont envoyé la justice pour que je puisse payé la somme intégrale

Par **yaya976**, le **28/12/2017** à **01:49**

bonsoir je viens de lire tous vos commentaires et j'ai grave peur moi sa fait 19 mois que je suis avec cours servais et hier j'ai appeler en leur disant que je voulais résilié mais ils ont refusé du cout je ne sais plus quoi faire car je suis etudiante et j'ai aucun revenu je vie avec mon oncle avec quelque economie qu'il ne tiendront pas longtemps mais je voudrais savoir comment s'en sortir de cette situation

Par **JML0717**, le **04/01/2018** à **11:52**

Bonjour. Des nouvelles des poursuites et menaces des cours servais pour les personnes qui ont résilier. Car je suis dans le même cas que vous. Cdt

Par **Karolynaaa**, le **28/02/2018** à **10:45**

Hey c'est moi ! Lol vous avez des nouvelle ? J'arrête pas d'avoir des messages vocales malgré que j'ai bloqué leur appel ! Encore une fois ils me menacent une saisie bancaire et une saisie de meuble ! Malgré que vous me dite qu'il leur faut un mandat du juge j'ai peur ! Lol je stresse encore et je n'en parle à personne vous êtes ma seule source de soutien..

Par **Anonymeeee**, le **06/06/2018** à **19:09**

Hello tout le monde.

Inscrite il y a plus de 6 ans au cours serxxx j'ai voulu résilier 3 mois après impossible j'ai bloquer auprès de ma banque il me réclame 1500 euros la blague. Sa fais 6 ans je reçois des lettres d huissiers menace au téléphone.jai eu peur mais ne payer surtout pas ne répondez pas au téléphone ni au courriers. Pas de recommander pas de preuve qu'on les a reçu de plus ils sont sur 60 millions consommateurs c'est bien une arnaque!!!! Pleins de menace j'ai déménager 3 fois ils mon retrouver ils me fatiguent. C'est de l harcèlement laissez courrir pour info je voulais être dans la douane et j'ai croiser un douanier savoir si une école existait à distance pour ces métiers.cest faux ! ARNAQUE!! Méfiez vous site sur internet. Et de leurs faux profils en disant du positif sur ces sociétés. Je me suis fais avoir une fois mais pas 2. Alors répondez pas ignorer les bloquer numéro courrier Jeter les à la poubelle quand ils en aurons marre ils arrêterons ou pas mais ne donner pas 1 centime. Bon courage à vous

Ps: regarder les sociétés sur société.com elles sont toutes radiées... =ARNAQUE

Par **Aurore00**, le **17/08/2018** à **09:17**

Bonjour à tous,

j'ai également été inscrite au cours de douanes en 2012, puis résilié quelque mois apres pour cause de manque d'argent mais surtout que aucun suivi de la part de cours servais. aucun prof ne m'a suivi et seulement le 1er dossier ouvert, tous les autres cours sont rester dans l'emballage. j'avais fait opposition. ils m'ont appeler envoyé courriers mais jamais en AR. et la en 2018 ils me relancent si je ne paye pas les 700€, cela sera le huissier qui me contactera et je devrais payer 1700€ etc..

j'aimerais savoir si quelqu'un a refuser ce que l'huissier propose et est passé en jugement???
merci pour vos réponses.

Par **MK28**, le **05/09/2018** à **23:42**

Bonjour à tous,

Je me situe dans la même situation que vous. J'ai bêtement souscrit à un contrat chez Cours Servaid en Janvier 2018 pour une formation en Douanes mais je me suis rendu compte que les cours était vraiment incomplets donc j'ai résilié le contrat (qu'ils ont refusés d'entendre bien sûre) et fait opposition au près de ma banque pour ne plus être prélevée sur mon compte.

Depuis Juillet, une femme de la société CREANDICE m'appelle afin d'effectuer un paiement à l'amiable d'un montant de 1578 euros . Aujourd'hui, elle m'a contacté mais je n'ait pas répondu. Elle m'a donc laissé un message vocale dans lequel elle me disait que je pouvais être poursuivi en justice pour cela .

J'aimerais donc savoir, pour les personnes qui sont dans la même situation depuis longtemps, si vous avez eu des retour d'un tribunal ou huissier de justice ? Est ce que cela peu aller loin ?

Cordialement,

Par **Louve54**, le **06/05/2019** à **10:48**

Je vois que je suis la seul je suivais des cours a distance cours servais pour gdp il mon berner au téléphone pour que je minscrit ce pendant j'ai du arrêter cars aucun suivis et j'ai des problème de genoux donc si ne passe le concour je l'aurais pas vue que j'ai déjà du mal à monter mes escalier dans avoir mal donc j'ai écrit un email concernant que je souhaite résilier que je ne peut plus le faire et que j'ai un gros problème des genoux et que sa empire et il ne veulent pas je doit continuer à payer il mon harceler pour payer mais nn!!!! Et je viens de recevoir un message d'un numéros et qu'il fallait que j'appelle un 03 comme pars azard dans la nouvelle ville et à la fin du message écrivant que je veut pas payer il donne le dossier à

Ihuissier que faire ????? Je touche à peine 400e pars mois !!! Aidez moi

Par **Tisuisse**, le **06/05/2019** à **11:35**

Bonjour,

Pour celles et ceux qui reçoivent des courriers émanant de sociétés de recouvrement (officines de recouvrement) je vous conseille ce lien :

www.experatoo.com

rubrique "droit de la consommation"

file de discussion-dossier : "les officines de recouvrement"

un dossier spécial a été concocté par des juristes, dossier qui vous dit quoi faire, quoi ne pas faire, afin de ne pas tomber entre leurs griffes.

Experatoo et Legavox sont 2 sites filiales donc pas de concurrence entre eux.

Par **Queen_B**, le **18/08/2019** à **10:17**

Bonjour,

Je me permet de vous écrire sur ce forum car je rencontre des problèmes avec les Cours minerve.

Je vous explique ma situation:

Je me suis inscrite en Janvier 2018 au cours minerve pour obtenir le CAP Petite Enfance, je payais ma formation grâce à mon chômage que j'ai pu touchée à la suite d'un contrat d'apprentissage, je payais 50,70€ tous les mois, j'ai eu une très mauvaise expérience avec cette école.

J'ai passé mes examens et j'ai obtenu mon CAP, sauf que par soucis financiers (mon allocations chômage s'est arrêtée) je ne pouvais plus payer la formation.

A l'heure actuelle les cours minerve m'harcèlent par mails et appels, et ils ont fait appel à la société de recouvrement SORREC, ils leur ont confié mon dossier et cette société me demande de payer 1014€ sous peines de faire appel à un huissier et d'entamer des procédures judiciaires à mon égard.

Je voulais également savoir si mes parents pouvaient être impliqué dans cette situation ?

Avez-vous eu vraiment la visite d'huissiers et avez-vous été devant le tribunal ? Merci d'avance pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **18/08/2019** à **10:21**

Bonjour,

Ce sujet fleuve devenant trop long, je le ferme.

Merci d'ouvrir un nouveau fil au besoin, en prenant soin de ne pas mettre en cause directement des entreprises ou des personnes en utilisant des termes génériques tels que "cours à distance", "officine de recouvrement", etc.